

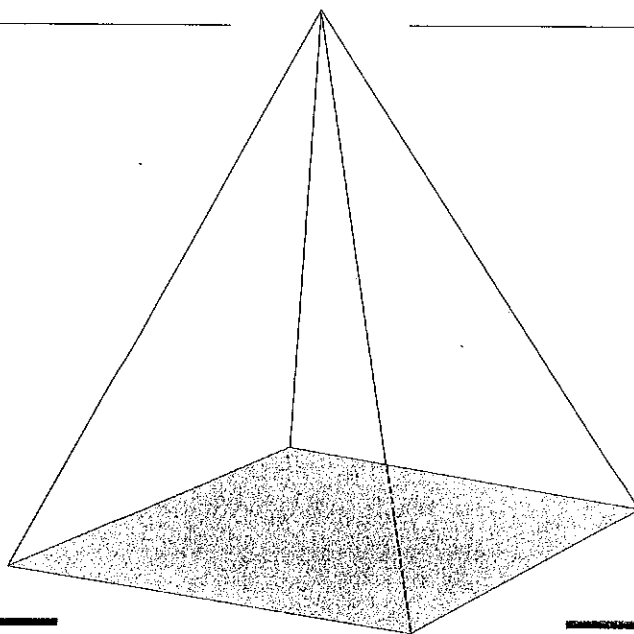
COMITE DE LA CULTURE, DE L' EDUCATION
ET DE L' ENVIRONNEMENT

Le Système Educatif

Scolaire et non-Scolaire

e n M a r t i n i q u e

Approche Monographique



REGION MARTINIQUE

Région Martinique

Comité de la Culture,
de l'Education et de l'Environnement



**LE SYSTEME EDUCATIF
SCOLAIRE
ET NON-SCOLAIRE
EN MARTINIQUE**

APPROCHE MONOGRAPHIQUE

Octobre 1990

Travaux réalisés par la Commission

EDUCATION et FORMATION

Président : Jean-Yves ADELE
Vice-président : Hippolyte CAYOL
Secrétaire : Roger BELLEMARE

Membres : Jean BERNABE
Victorin DAVID
Yannes DUQUESNAY
Olympe FRANCIL
Emmanuel JOS
Serge MENIL
Norbert PALCY
Ernest SERAIN

Synthèse et rédaction réalisées par CLN Consultants

Le mot du Président

Le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE), assemblée consultative auprès du Conseil Régional de la Martinique, a, dans le cadre de son pouvoir d'autosaisine, décidé, au cours de l'année 1988, de mener une réflexion sur le système éducatif en Martinique.

Le Comité apporte ainsi sa contribution à la réflexion sur l'école, la Commission Education-Formation du CCEE, à qui cette mission a été confiée, a adopté la démarche suivante :

D'abord un recensement de tous les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'éducation et de la formation.
Ensuite, l'organisation de rencontres avec les responsables des services annexes de l'école.
Enfin, la réalisation d'une étude sur l'image de l'école en Martinique.

Toutes les données collectées, il a été convenu de rédiger, dans un premier temps, un dossier monographique sur les nombreuses composantes du système éducatif scolaire et non scolaire en Martinique (moyens disponibles, nature des activités, résultats,...).

Cette approche monographique du système éducatif ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Si tel était le cas, notre but ne serait pas atteint, et de plus nous aurons déçu tous ceux et celles qui spontanément ont accepté de collaborer à notre oeuvre.
Qu'ils en soient ici profondément remerciés!

Si certaines des propositions que la commission eut souhaité exprimer dans cette étude ont le mérite d'exister, il importe immédiatement de préciser, qu'il ne nous est pas possible à l'heure actuelle de retarder la publication de ces travaux.

En effet, à l'heure où il est question du renouvellement du Comité, au terme de son mandat de 6 ans, nous souhaitons que la nouvelle équipe prenne en charge la mission de procéder à une analyse-diagnostic des différentes composantes du système éducatif, et de proposer des solutions et voies d'amélioration.

En un mot, il s'agira d'apporter la médication qu'impose le diagnostic de la présente étude. Là encore, la collaboration et la contribution de tous sera nécessaire.

Préambule

Aujourd'hui, plus que jamais, l'éducation des hommes s'impose comme la première des ressources indispensables au développement économique, social et culturel.

Une récente confirmation, s'il en était besoin, vient du projet de Loi de finances pour l'année 1991 qui octroie pour la première fois au Ministère de l'Éducation Nationale, le budget le plus important de la Nation, avant celui du Ministère de la Défense.

A cela, il faudrait, pour prendre la véritable ampleur des efforts consentis dans ce domaine, ajouter les dépenses prévues pour la formation professionnelle et toutes les autres formes d'éducation.

Pourtant, si on reconnaît l'importance de la formation des hommes dans tous ses aspects, de nombreux et graves problèmes n'en sont pas moins manifestes au niveau de sa mise en œuvre (qualité, adéquation, répartition des moyens, etc.).

L'équation longtemps vérifiée "Instruction = Insertion professionnelle et sociale assurée" est depuis plusieurs années profondément remise en cause.

La Martinique, où les débuts de l'école laïque datent de la fin du XIX^{ème} siècle (1880/81), n'est pas épargnée par les difficultés du système scolaire, loin s'en faut.

L'étude sur l'image de l'école en Martinique (voir résumé page 24) commandée par le CCEE en 1989, tout en révélant que l'école est plutôt bien perçue par la population enquêtée (parents, élèves et anciens élèves), montre que pour 93 % d'entre elle l'échec scolaire existe.

Et à l'heure des nouvelles échéances, singulièrement européennes, les regards se tournent vers l'école, notamment pour trouver réponse aux graves questions qui se posent indéfiniment : sommes-nous prêts ? le serons-nous à temps ? comment briser le cercle infernal de l'échec, du chômage, de la délinquance, de la paupérisation ?

Beaucoup a déjà été dit dans ce domaine par les professionnels de l'éducation, mais hélas chacun dans son secteur particulier. Il importe de permettre aussi aux non-initiés quoiqu'intéressés (parents, professionnels d'autres branches, ...) de contribuer à la réflexion pour améliorer les performances de notre système Education-Formation.

Ce document, qui n'a pas d'autre ambition que de mettre à la disposition du public le plus large possible, une photographie de l'ensemble des composantes du système éducatif de la Martinique, base indispensable pour une réflexion approfondie de tous les partenaires concernés de la Région Martinique, se décompose comme suit :

1 - Le système éducatif scolaire

(primaire, secondaire, supérieur, services annexes de l'école)

2 - Le système éducatif non-scolaire

(formation professionnelle continue, apprentissage, éducation spécialisée, éducation populaire)

LE SYSTEME EDUCATIF SCOLAIRE ET NON-SCOLAIRE EN MARTINIQUE

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	page II
PREAMBULE	page III
 <i>PREMIERE PARTIE</i> <i>LE SYSTEME EDUCATIF SCOLAIRE</i>	
Chapitre 1 - Analyse descriptive	page 2
Section 1 - L'enseignement public	page 3
§ 1 - Nombre d'établissements et de classes - Effectif et taux de scolarisation	
§ 2 - Moyens en personnel	
§ 3 - Résultats scolaires	
Section 2 - L'enseignement privé	page 17
Section 3 - Les services annexes de l'éducation	page 19
§ 1 - La santé scolaire	
§ 2 - Le transport scolaire	
§ 3 - Le centre régional de documentation pédagogique	
Section 4 - L'enseignement supérieur	page 21
§ 1 - Les filières d'études et de recherche de l'université Antilles Guyane	
§ 2 - Actions de formation continue de l'UAG	
§ 3 - L'enseignement supérieur hors de l'UAG	
 Chapitre 2 - Présentation des principales problématiques liées à l'éducation scolaire	 page 26
Section 1 - Programmes et rythmes scolaires	page 28
§ 1 - Ecole, culture et langues	
§ 2 - Rythmes scolaires et apprentissage	
Section 2 - L'échec scolaire : les différentes approches	page 29
Section 3 - L'image de l'école : commentaires d'enquêtes	page 31

DEUXIEME PARTIE

LE SYSTEME EDUCATIF NON-SCOLAIRE

Chapitre 1 - La formation professionnelle continue	page 34
Section 1 - Cadre de mise en œuvre de la politique de FPC	page 35
§ 1 - Cadre réglementaire	
§ 2 - Cadre structurel : les établissements de formation en Martinique	
Section 2 - Approche globale des réalisations en matière de FPC	page 37
§ 1 - Le programme régional de FPC	
§ 2 - Les actions directes de l'état en matière de FPC	
§ 3 - La participation des entreprises	
Section 3 - Analyse de cas	page 42
§ 1 - L'AFPA - Martinique	
§ 2 - La formation professionnelle agricole	
§ 3 - La formation à la CCIM	
Chapitre 2 - L'apprentissage	page 50
Section 1 - L'apprentissage des métiers	page 52
§ 1 - Ressources	
§ 2 - Fonctionnement - Résultats	
Section 2 - L'apprentissage agricole	page 62
§ 1 - Ressources	
§ 2 - Fonctionnement - Résultats	
Section 3 - L'apprentissage maritime	page 64
§ 1 - Objectif et ressources	
§ 2 - Fonctionnement - Résultats	
Chapitre 3 - L'éducation spécialisée, surveillée et protégée	page 66
Section 1 - Les services administratifs chargés de l'étude des situations individuelles et de l'orientation	page 67
Section 2 - Les établissements d'éducation spécialisée	page 68
§ 1 - Les institutions à caractère social	
§ 2 - Les institutions pour handicapés	
§ 3 - Les centres d'actions médicales et les clubs de prévention	

Chapitre 4 - L'éducation populaire	page 70
Section 1 - Activités éducatives des fédérations et mouvements	page 71
§ 1 - La fédération des œuvres laïques	
§ 2 - La fédération départementale des foyers ruraux	
§ 3 - La fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture	
- Le Centre régional d'animation et de développement	
§ 4 - L'association départementale des francs et franches camarades	
§ 5 - Les centres d'établissement aux méthodes d'éducation active	
§ 6 - Autres mouvements	
Section 2 - Les universités populaires	page 75
§ 1 - L'université populaire de Fort de France	
§ 2 - Autres associations œuvrant dans le même domaine	
Section 3 - Les services et offices municipaux d'action culturelle	page 77
§ 1 - Le SERMAC	
§ 2 - Autres services municipaux et associations œuvrant dans le même domaine	

PREMIERE PARTIE

**LE SYSTEME EDUCATIF
SCOLAIRE**

CHAPITRE I **Analyse descriptive**

CHAPITRE II **Présentation des principales
problématiques liées à
l'éducation scolaire**

CHAPITRE I

Analyse descriptive

Section 1 - L'enseignement public

Section 2 - L'enseignement privé

Section 3 - Les services annexes de l'éducation

Section 4 - L'enseignement supérieur

Section 1 - L'enseignement public

§ 1 - Nombre d'établissements et de classes - Effectifs et taux de scolarisation

1- Cadre infrastructurel

La Martinique comptait, pour la rentrée 1989-1990, 335 établissements scolaires publics, répartis de la façon suivante :

- 1 - 276 établissements du premier degré, soient :
 - 75 écoles maternelles (3 niveaux : "petits", "moyens", "grands")
 - 201 écoles primaires (5 niveaux : CP, CE1, CE2, CM1, CM2, auxquels s'ajoutent des sections spéciales et enfantines dans certains cas).
- 2 - 42 collèges :
 - 15 pour le district de Fort-de-France
 - 16 pour le district du Marin
 - 11 pour le district de Trinité
- 3 - 13 lycées professionnels (LP) et 2 lycées d'enseignement professionnel agricole (LEPA) :
 - 6 LP dans la zone Centre : Batelière, Chateaubœuf, Cluny, Dillon, Pointe des Nègres, Lamentin
 - 3 LP dans la zone Sud : François, Marin, Montgérald (au Marin)
 - 3 LP dans la zone Nord : Lorrain, Saint-Pierre, Trinité
 - 2 LEPA : "Croix Rivail" au Lamentin, "Four à Chaux" au Robert
 - 1 LP en cours de construction à Rivière Salée
- 4 - 5 lycées de second cycle long :
 - Lycée polyvalent d'Etat mixte de Bellevue, lycée Schœlcher, lycée technique de la Pointe des Nègres, lycée technique de Beauséjour (Trinité) et le 5^{ème} lycée d'Acajou

2 - Classes - Effectif - Taux d'encadrement et de scolarisation

Commentaires des tableaux et graphiques :

A la rentrée 1989, 3 919 classes (ou divisions) étaient à la disposition de l'ensemble des élèves martiniquais, soit 6 % de moins qu'il y a 5 ans (T 1).

Cette diminution ne concerne pas tous les niveaux puisque, si le primaire, le premier cycle (collèges) et le second cycle technique (CAP, BEP et Bac professionnel) voient leur nombre de classes régresser, il en va tout autrement du pré-élémentaire, des sections "spéciales" des LP (4^{ème} et 3^{ème} techno., CPPN, CEP) et du second cycle long.

Globalement, 91 513 élèves étaient comptabilisés à la rentrée 1989 contre 94 736 à la rentrée 1985. La diminution des effectifs, elle non plus n'est pas valable partout : sur la longue période de 1980 à 1989, les effectifs dans le premier degré et les collèges régressent alors que ceux des lycées augmentent (Tableau I-2 et graphiques I-1 et I-2).

On constate par ailleurs une augmentation, quoique souvent faible, du taux d'encadrement (mesuré par le nombre d'élèves par classe) sauf pour le pré-élémentaire et les sections spéciales.

On peut toutefois noter que les taux d'encadrement observés en métropole sont, en général, moins favorables qu'en Martinique.

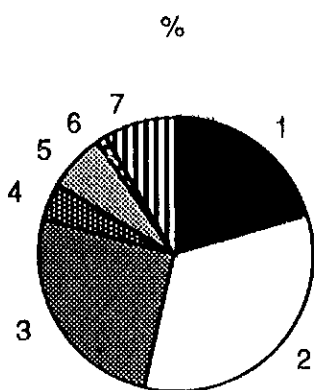
Enfin, dernier constat, la scolarisation entre 2 et 5 ans est plus forte en métropole.

En 1989, l'effectif des *élèves se répartissait selon les tableaux et graphiques suivants :

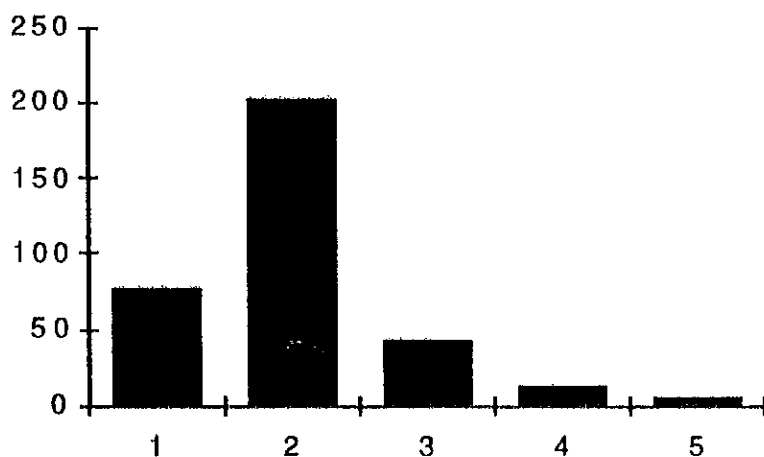
Tableau I-1 - Répartition des effectifs 1989

	Sections	%
1	Pré-élémentaire	20
2	CP à CM2	33
3	6 ^{ème} à 3 ^{ème}	25
4	4 ^{ème} Techno, CPPN, CPA, SES	4
5	CAP, BEP, Bac Pro	7
6	3 et 4 ^{ème} Techno, CPPN, CEP	1
7	2 ^{nde} , 1 ^{ère} Terminale	8

Graphique I-1 - Répartition des effectifs 1989



Graphique I-1 bis - Nombre d'établissements scolaires en Martinique (rentrée 1989/90)



- 1 : Ecoles Maternelles
- 2 : Ecoles primaires
- 3 : Collèges
- 4 : Lycées professionnels
- 5 : Lycées

Tableau I-2 - Nombre de classes (ou divisions), effectif et taux d'encadrement pour les rentrées 1985 et 1989

Niveaux	1985			1989			Var.85/89 (%)		Métrop.
	Divisions	Effectif	Taux e.	Div.	Effectif	Taux e.	Div.	Effectif	
Pré-élem.	629	17 339	27,6	704	18 725	26,6	+ 12	+ 8	28
CP	327	6466		326	6584				
CE1	282	5854		273	6040				
CE1	288	6114		264	6105				
CM1	328	6907		255	6035				
CM2	364	7407		254	5867				
Sous-Total	1589	32748	20,6	1372	30631	22,3	- 14	- 7	22,8
Spécial	73	808	11,1	129	831	6,4	+ 77	+ 3	
Total 1er d.	2291	50895	23,8*	2205	50187	22,6*	- 4	- 1	
6ème	305	7385		255	6195				
5ème	301	7667		265	6453				
4ème	226	5380		205	4830				
3ème	225	5321		212	5123				
Sous-Total	1069	25753	24,1	937	22601	24,1	- 12	- 12	
4ème Techno	-	-		3	76				
CPPN	150	3153		76	1318				
CPA	11	343		25	604				
SES	116	1786		129	1970				
Total 1er cycle	1346	31035	23,1	1170	26569	22,7	- 13	- 14	24,2
1 CAP 3	43	1158		17	455				
2 CAP 3	45,5	1115		19,5	474				
3 CAP 3	47	976		24,5	579				
1 BEP-CAP2	74,5	1941		101,5	2622				
2 BEP-CAP 2	77	1889		79	2029				
1 Bac. Pro.	-	-		8,5	217				
2 Bac. Pro.	-	-		5,5	120				
Sous-Total	287	7079	24,7	255,5	6496	25,4	- 11	- 8	
4ème T. LP	-	-		24	591				
3ème T. LP	-	-		21	466				
CPPN LP	6	120		1	24				
CEP	5	96		2	48				
Total 2ème cycle court	298	7295	24,5	303,5	7625	25,1	+ 2	+ 5	24,
2nde	72	1995		84,5	2749				
1ère	78	1954		85	2483				
Terminale	64,5	1562		71	1900				
Total 2ème cycle long	214,5	5511	25,7	240,5	7132	29,7	+ 12	+ 29,4	31,4
TOTAL GENERAL	4149,5	94736	22,8	3919	91513	23,4	- 6	- 3	

Notes :

* hors sections spéciales

Taux e = Taux d'encadrement = nombre d'élèves par classe

3ème et 4ème T. = 3ème et 4ème Technologique

(Compléments d'information en annexes 1 à 4)

Graphique I-1 ter - Nombre de classes (ou divisions)(rentrée 1989-1990)

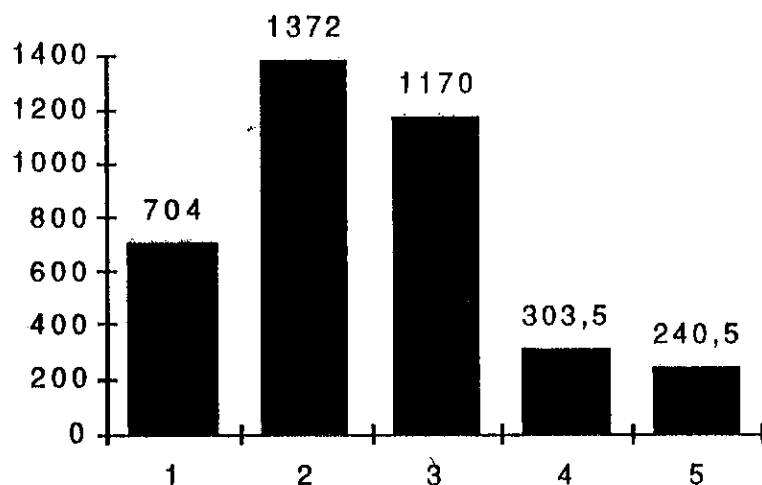


Tableau I-3 - Taux de variation entre 1985 et 1989 du nombre de classes et de l'effectif

		Nombre de classes	Effectif
1	1 ^{er} degré (école primaire et maternelle)	- 4	- 1
2	1 ^{er} cycle, 2 ^{ème} degré (collèges)	- 13	- 14
3	2 ^{ème} cycle court (LP)	+ 2	+ 5
4	2 ^{ème} cycle long (lycées)	+ 12	+ 29

Graphique I-2 - Taux de variation entre 1985 et 1989 du nombre de classes et de l'effectif

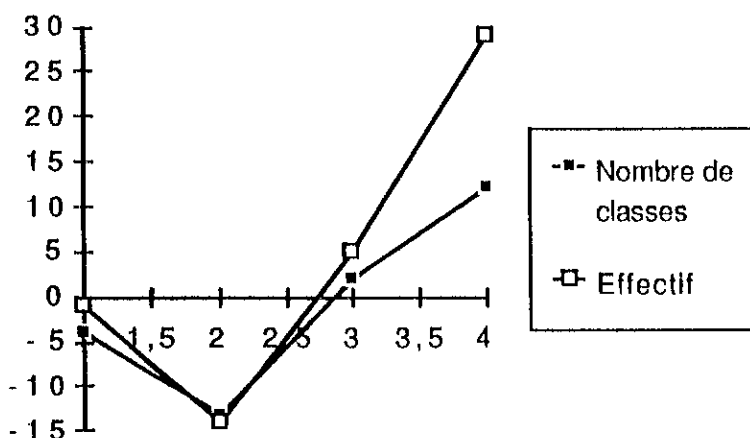


Tableau I-4 - Evolution des effectifs par degré et par cycle des rentrées de 1980 à 1989

		1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
1	Ecoles maternelles Primaire	63345	60369	57121	54517	52375	50895	49992	49989	50024	50187
2	Collèges	31994	31096	30997	30696	29693	29249	28627	27477	26147	24599
3	Lycées Professionnels	6968	6939	7190	7202	7281	7295	7286	7324	7373	7625
4	Lycées	5385	5344	5516	5563	5418	5511	5810	6045	6654	7132
5	TOTAL	107692	103748	100824	97978	94767	92950	91715	90835	90198	89543

Graphique I-3 - Evolution de 1980 à 1989 de l'effectif par degré et par cycle

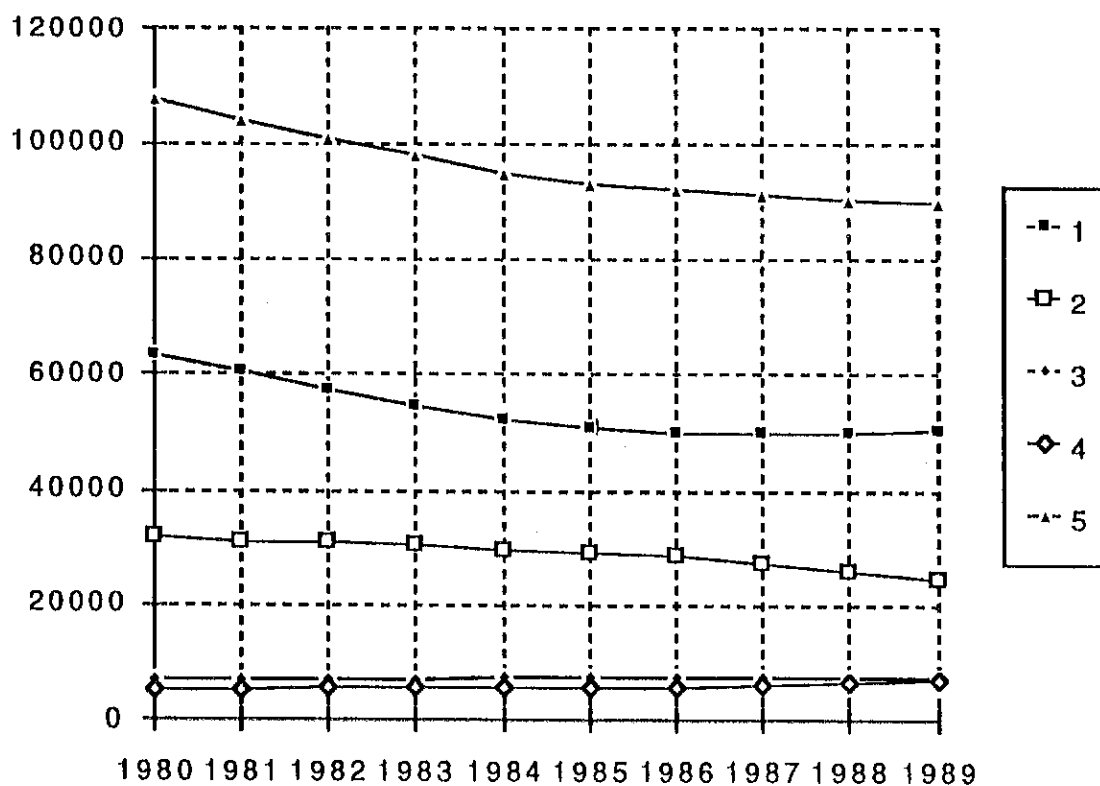


Tableau I-5 - Taux de scolarisation

	Age	Martinique 1989	Métropole 1987
1	2 ans	18,7	35,7
2	3 ans	90,5	96,2
3	4 ans	94,3	100
4	5 ans	96,4	99,8
5	6 ans	97,3	
6	7 ans	94,6	
7	8 ans	92,1	
8	9 ans	88,4	
9	10 ans	94,2	
10	11 ans	81,8	
11	12 ans	80,5	
12	13 ans	74,3	
13	14 ans	74,1	
14	15 ans	75,7	
15	16 ans	65,6	
16	17 ans	55,2	
17	18 ans	37,3	
18	19 ans	24	
19	20 ans	5,6	
20	21 ans	2,3	
21	22 ans	0,7	

Graphique I-4 - Taux de scolarisation

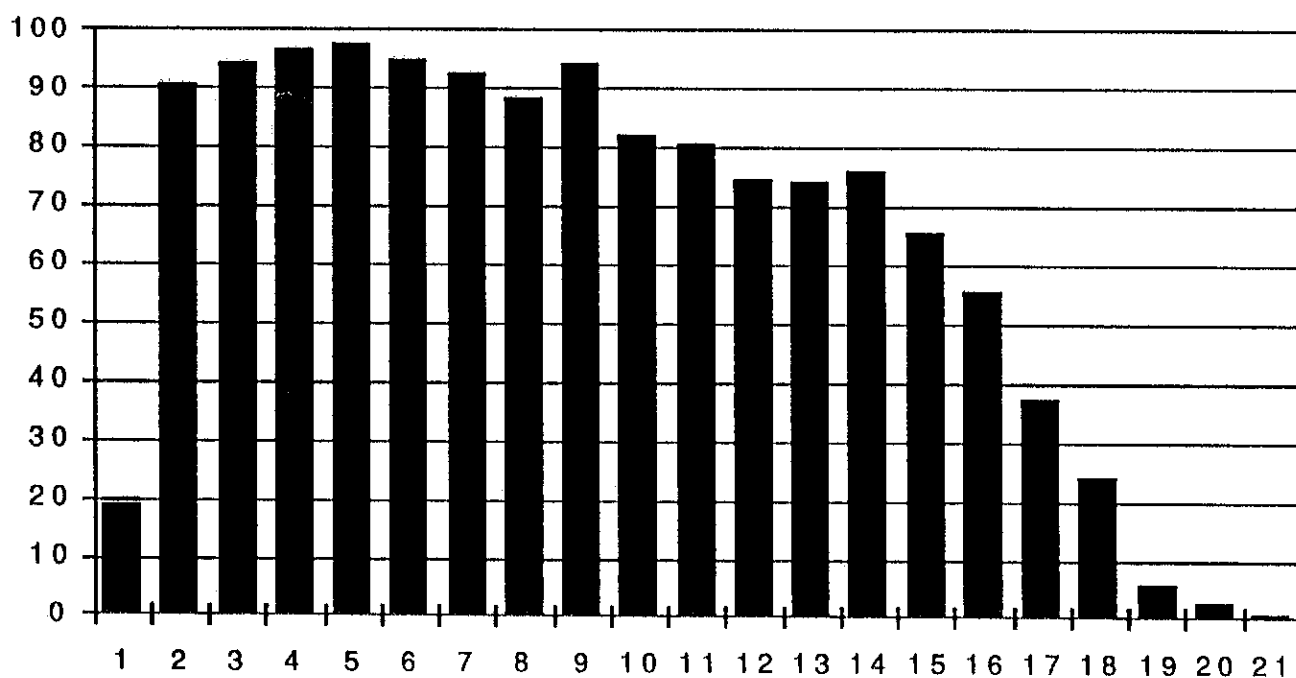
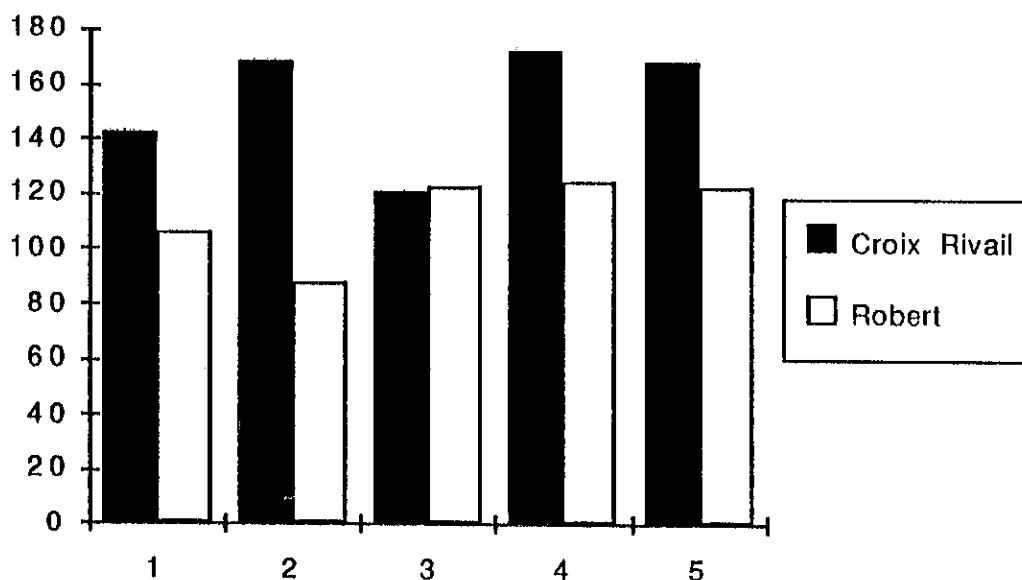


Tableau I-6 - Evolution des effectifs des établissements scolaires agricoles

	1	2	3	4	5
	1983	1984	1985	1986	1987
A - LEPA de Croix-Rivail					
- BEPA 1 et 2 Horticulture	48	47	45	49	48
- BEPA 1 et 2 Agric./Elevage	23	44	50	58	55
- Seconde de détermination	15	16	26	17	16
- 1ère BTAO	26	26	-	21	21
- Terminale BTAO	30	35	-	27	28
Total 1	142	168	121	172	168
B - LEPA du Robert					
- Accueil	36	-	-	-	
- BEPA 1 et 2 Economie familiale et rurale	30	47	64	64	
- BEPA 1 et 2 Distribution produits agricoles	40	41	59	61	
Total 2	106	88	123	125	123
Total général	248	256	244	297	291

(Voir le parcours de formation initiale agricole en annexe 5)

Graphique I-4 bis - Evolution des effectifs des établissements scolaires agricoles



§ 2 - Moyens en personnel de l'enseignement public

La Martinique compte 6 500 enseignants dont 48 % exercent dans le premier degré et 52 % dans le second degré.

Concernant le second degré, les PEGC (Professeur d'Enseignement Général de Collège) constituent le corps le plus important (39 %), suivi du corps des professeurs de lycées professionnels (23 %).

Evolution de la formation des instituteurs :

- Jusqu'en 1975, recrutement sur concours à la fin de la troisième, après le BEPC. Les élèves instituteurs préparaient alors le bac au lycée en bénéficiant d'une bourse. Dès l'obtention du bac, ils suivaient une année de formation professionnelle sanctionnée par le CFEN (Certificat de Fin d'Etudes Normales).

- Un autre concours, passé après le bac, admettait les élèves-maîtres qui, après une année de formation professionnelle à l'École Normale (basée essentiellement sur des stages chez les maîtres d'application) étaient placés dans les écoles et avaient la charge d'une classe. La durée de la formation évolue et passe à 2 ans sans être véritablement repensée.

- Après 1975, seul le concours post-bac d'entrée en formation professionnelle sera maintenu. Parallèlement, en 1976, s'ouvre une section "déficients intellectuels" qui prépare les instituteurs à un CAP de l'enfance inadaptée. Cette section deviendra le CRFMA et préparera à 3 spécialisations à partir de 1980.

- En 1978 a lieu un recrutement massif d'élèves maîtres dits "suppléants éventuels" au niveau du bac 1^{ère} partie et du BE, en dehors de tout concours et sans formation initiale. Cette même année est installé un CRFPEGC option lettres.

- De 1980 à 1984, le recrutement se fait par concours interne. La formation s'étend sur 3 ans avec préparation d'un DEUG spécifique en 2^{ème} et en 3^{ème} année. En 1983, un concours spécial DEUG est ouvert et la formation sur 2 ans, dans ce cas, comporte 32 semaines à l'EN et 32 semaines sur le terrain.

- A partir de 1984, mise en place d'une formation de formateurs en collaboration avec les universités et les centres nationaux de formation de formateurs. La formation d'IDEN, et de leurs conseillers pédagogiques, particulièrement en informatique est également réalisée.

- Entre 1984 et 1986, un accord est signé avec l'UAG pour la préprofessionnalisation des DEUG et l'ouverture d'une unité de valeur préparant au concours.

- En 1986, le recrutement normal post DEUG se fait avec un nouveau programme de formation.

- Entre 1987 et 1988, on a comptabilisé 2950 semaines/stagiaires, soit 3,7 fois plus qu'entre 1983 et 1984.

Niveau de formation des PEGC

- 60,5 % d'entre eux ne sont pas titulaires d'un diplôme supérieur au bac.

- Cela met en exergue l'importance capitale que doit revêtir la formation continue des enseignants dans notre département et dans l'académie Antilles-Guyane en général.

Mise en place des MAFPEN :

- Depuis 1982, le Ministère de l'Education Nationale a créé des Missions Académiques à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (MAFPEN), définies "pour être le lieu d'élaboration d'une véritable politique de formation" de l'ensemble des enseignants de chaque académie.

- Il apparait après quelques années de pratique, qu'en Martinique en particulier, la MAFPEN "dénuee de tout pouvoir (concret) réel", n'est pas en mesure pour l'instant "de jouer avec l'efficacité nécessaire le rôle qui soit le sien". (Michel Louis - Etats Généraux de l'UAG - Décembre 1987).

- Par ailleurs, la formation des enseignants pose au moins trois problèmes :
 - la mise sur pied de stages de formation toujours nouveaux et attractifs, soit par la nature des notions abordées, soit par l'originalité de la méthode pédagogique utilisée
 - l'intérêt d'une offre de formation très pratique : trop d'enseignants se plaignent de l'inexpérience pratique des intervenants
 - enfin, et c'est le plus important, l'incitation par des mesures concrètes, à la formation continue et à la recherche (bourses, ...), voire une obligation minimum de formation continue.

Tableau I-7 - Personnel enseignant du Premier Degré (1989/90)

Maternelle	706
Elémentaire	1511
Spécialisé	298
Remplacant titulaire	346
Décharge	155
Maître formateur	14
Autres	58
TOTAL	3088

Tableau I-8 - Personnel enseignant du Second Degré (1989/90)

Grade	Nombre	%
PEGC	1336	39,4
Adjoint d'enseignement	455	13,4
Professeur d'EPS	78	2,3
Charge d'enseignement EPS	144	4,2
PLP 1	726	21,4
PLP 2	72	2
Agrégés ou assimilés	74	2
Certifiés	493	15
Professeur techniques LT	5	0,15
Chargés d'enseignement	5	0,15
TOTAL	3388	100

Tableau I-9 - Niveau de formation (diplôme) des PEGC

Niveau atteint	%
BE	6
Bac	54,5
DEUG	24
Licence	10,5
Maîtrise	5
Total	100

Graphique I-5 - Niveau de formation (diplôme) des PEGC

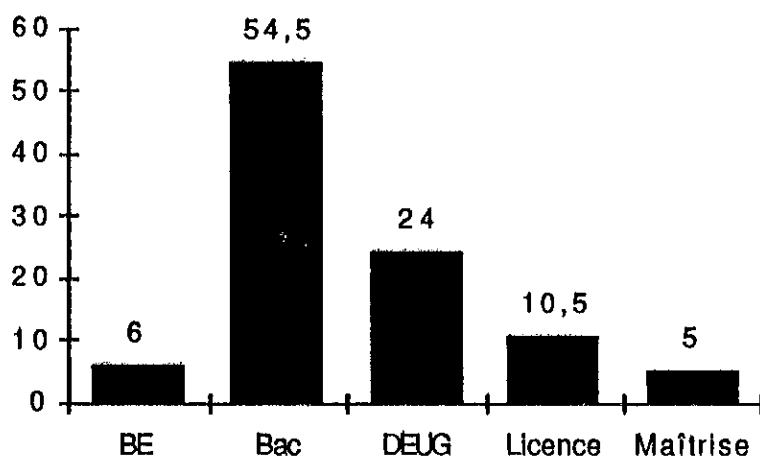


Tableau I-10 - Personnel administratif de l'Education Nationale

Personnel administratif	Effectif
- cadre A	49
- cadre B	74
- Cadre C/D	243
Total	366
Personnel de service	Effectif
- OP (ouvrier professionnel)	181
- AS (agent spécialisé)	505,5
- laborantin	38
- divers	2
Total	726,5
Personnel médico-social	Effectif
- infirmier	33
- assistante sociale	15
Total	48
Maître d'internat et externat	328
Personnel de direction	117
Personnel d'inspection	20
TOTAL GENERAL	1605,5

§ 3 - Résultats de l'enseignement public

Thèmes

- orientation
- retard
- sorties du système scolaire
- résultats aux examens
- taux d'accès au baccalauréat

Commentaires des tableaux et graphiques :

- Le taux de redoublement en Martinique est environ le double de ce qu'il est en métropole, de la 6^{ème} à la 1^{ère}.
- Le retard scolaire touche déjà 15 % des élèves en CP, et atteint près de la moitié des effectifs en CM2, malgré les progrès réalisés. Les garçons, plus nombreux à l'école primaire que les filles, cumulent aussi plus de retard que celles-ci (58,4 % des garçons sont en retard en CM2 contre 47,9 % des filles en 1988).
- 25,3 % seulement des élèves entrés en 6^{ème} en 1983 se retrouvent en classe de préparation du bac (Terminale ou 2^{ème} année de bac professionnel) 6 ans après, soit en 1989. C'est un progrès par rapport aux années précédentes, mais qui reste timide.

Tableau I-11 - % d'élèves du CM2 passant en 6^{ème}

Année	% Martinique	% Métropole
82-83	74	-
83-84	75,5	-
84-85	76	-
85-86	79	-
86-87	78	-
87-88	82	88
88-89	89	89

Tableau I-12 - Taux de redoublement dans le 1^{er} degré (1988)

Niveaux	Martinique (%)	Métropole (%)
CP	15,5	10
CE1	9	6
CE2	9,1	6
CM1	10,8	6
CM2	11,6	6

Tableau I-13 - L'orientation dans le second degré (1^{er} cycle et 2nd cycle long) en 1985 et 1988

Origine	Affectations				
6 ^e -	5 ^e	Redoublants	CPPN/CPA		Sorties
1985	74,5	17,9	6,8		0,7
1988	74,4	14,8	3,3		3,5
Métrop.88	87,2	8,6	0,5		2,3
5 ^e -	4 ^e	Redoublants	CPPN/CPA	4 ^e Techno	Sorties
1985	53,9	24,7	12,4	5,9	3,1
1988	63,4	20,5	10	5,8	0,1
Métrop.88	69,9	11,4	3,9	10,5	4,6
4 ^e -	3 ^e	Redoublants	CPPN/CPA	4 ^e Techno	Sorties
1985	73,1	18,4	2,1	2,4	3,9
1988	82,6	11,4	1,9	0,8	3,3
Métrop.88	89,9	6,4	0,4	0,75	2,4
CPPN CPA-		Redoublants		4 ^e Techno	Sorties
1985		40,7		11,8	46,1
1988		30,9		20,8	46,9
3 ^e -	2 nd e Lycée	Redoublants	BEP/CAP		Sorties
1985	29,2	28,9	28,6		13,3
1988	39,2	20,5	33,2		6,6
Métrop.88	59,9	10,2	20,8		8,8
2 nd e -	1 ^{ère}	Redoublants	LP		Sorties
1985	57,8	28,4	8,1		5,6
1988	63,1	26,3	5,4		5,2
Métrop.88	78,4	15,5	1,8		4,1
1 ^{ère} -	Terminale	Redoublants			Sorties
1985	74,6	21,2			4,1
1988	77,7	21			4,1
Métrop.88	84,2	11,6			4

Tableau I-14 - Retards scolaires dans l'enseignement primaire (1988/89)

Niveaux	1989				1988
	Avance	Age normal	Retard	Total	Retard
CP	2,7	81,7	15,5	100	17,9
CE1	3,2	72,9	23,9	100	27,5
CE2	2,8	65,8	31,3	100	35,2
CM1	2,8	56,6	40,6	100	43,1
CM2	4	49,8	46,2	100	53,2

Graphique I-6 - % d'élèves ayant 1 an de retard ou plus dans l'enseignement primaire pour la rentrée 1988 et 1989

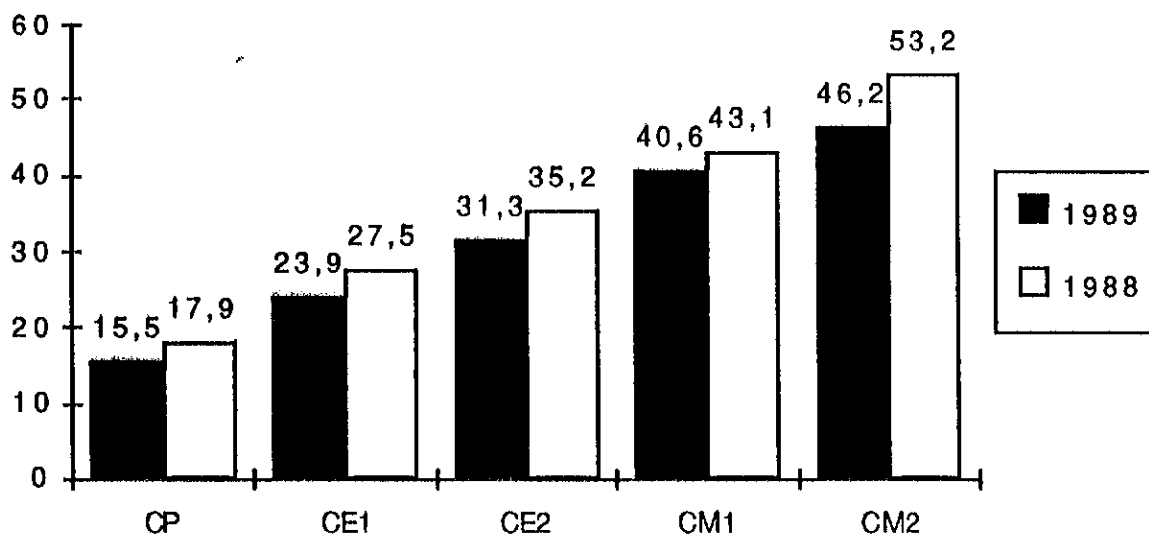


Tableau I-15 - Evolution de 1979 à 1988 du % d'élèves sortis du second degré sans formation ou en cours de formation (voir niveau scolaire de la population en annexe 3)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Années	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
%	15,5	14,7	15,2	11,3	12,1	12	10,3	8,9	8,3	7,8	7,4

Graphique I-6 - Evolution de 1979 à 1988 du % d'élèves sortis du second degré sans formation ou en cours de formation

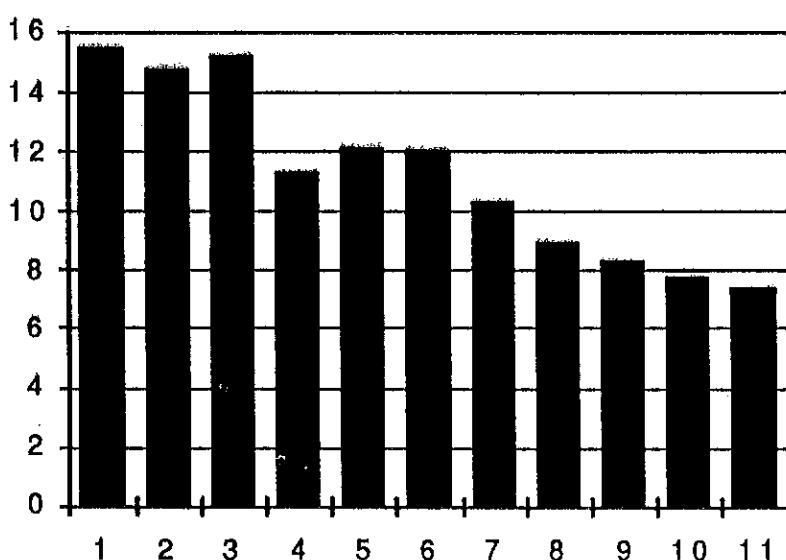


Tableau I-16 - Résultats aux examens en 1988 et 1990
(source INSEE / TER 89 et Rectorat)

Baccalauréats général et technique

Séries	Candidats		Reçus		Taux de réussite (%)		
	1988	1990	1988	1990	Martinique		Métropole
					1988	1990	1988
Bac A	464	485	302	324	65,1	66,8	70,5
Bac B	289	231	203	181	70,2	78,4	64,0
Bac C	95	134	86	116	90,5	86,6	79,9
Bac D + D'	302	271	228	216	75,5	79,7	71,6
Bac E	11	14	6	13	54,6	92,9	70,2
Total 1	1161	1135	825	850	71,1	74,9	70,6
Bac F	348	351	218	235	62,6	67,0	67,6
Bac G	866	1205	365	638	42,2	52,9	63,9
Total 2	1214	1556	583	873	48,0	56,1	65,9
Total 1 + 2	2375	2691	1408	1723	59,3	64,02	65,3

Tableau I - 17 - Evolution du taux de réussite au baccalauréat

	Année	BSD *	Technologique
1	1986	70,3	52,7
2	1987	61,3	60,7
3	1988	73,5	46,6
4	1989	77	53,3
5	1990	74,9	56,1

* BSD : Baccalauréat Sections Diverses (A, B, C, D, D', E)

Graphique I-7 - Evolution du taux de réussite au baccalauréat

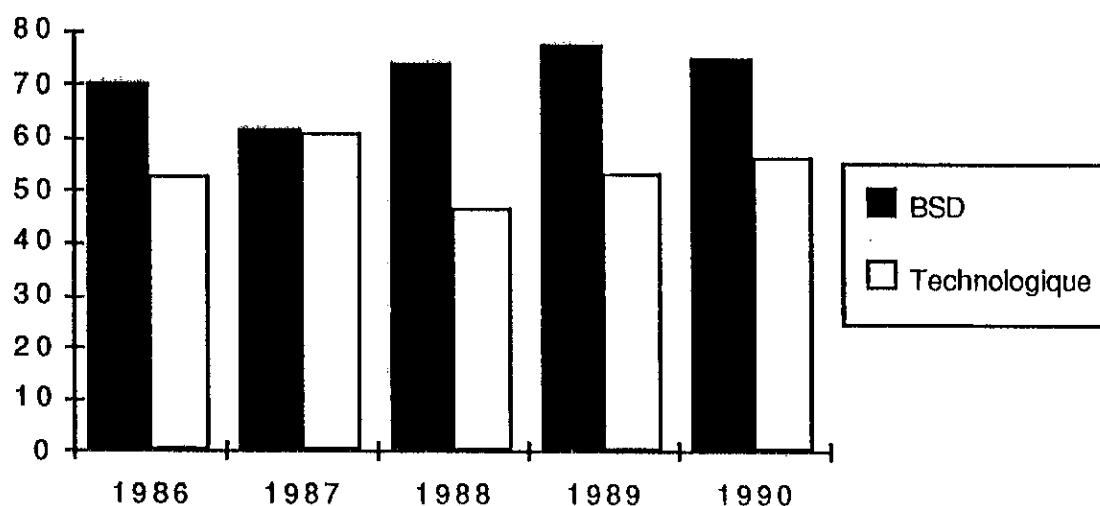


Tableau I - 18 - Taux d'accès de la 6^{ème} au niveau du baccalauréat (général et professionnel)

Année	Effectif en 6 ^{ème}	Année	Effectif en Terminale et en 2 ^{ème} année de bac prof.	Taux d'accès
81-82	8059	87-88	1714	21,3
82-83	8233	88-89	1881	22,8
83-84	7994	89-90	2020	25,3

Tableau I - 19 - Résultats aux autres examens en 1988 et 1990 (source INSEE / TER 89 et Rectorat)

Séries	Candidats	Reçus	% réussite 1988	% réussite 1990
Brevet des Collèges	5532	3088	55,8	55
CAP	5619	2093	37,3	54,1
BEP	2740	1153	48,1	61,1
CAP Agricole	67	36	53,7	
BEP Agricole	119	81	68,1	
BTA	25	24	96,0	
BTSA	13	9	69,2	

Tableau I - 20 - Résultats aux examens de l'enseignement technique (secteurs tertiaires et industriels - Session de 1989)

1 - CAP

	Présentés	Reçus	% de réussite
3 ^{ème} année CAP 3 Public	2708	1669	62
3 ^{ème} année CAP 3 Privé	210	80	38
CNED et formation continue	27	8	30
CF d'Apprentis	628	198	32
Candidats libres	901	283	31
TOTAL	4474	2238	50 *

* 1986 : 41 %

* 1990 : 55 %

2 - BEP

	Présentés	Reçus	% de réussite
2 ^{ème} année BEP Public	1769	1130	64
2 ^{ème} année BEP Privé	236	85	36
Autres (FPC, App. , CNED)	40	16	40
Candidats libres	440	109	25
TOTAL	2485	1340	54 *

* 1986 : 50 %

* 1990 : 62 %

Section 2 - L'enseignement privé

- L'enseignement privé est assuré en Martinique par 21 établissements d'inégale importance (de 70 à 932 élèves à la rentrée 1988) :

- . 8 sur 10 se trouvent à Fort-de-France
- . 7 sur 10 sont des écoles confessionnelles

Commentaires du tableau 1-21

Enseignements	Effectifs %
1 ^{er} degré	43
2 nd degré	38
1 ^{er} et 2 nd degré	19

- Les effectifs de l'enseignement privé se situent principalement dans le primaire et dans le premier cycle (collège) : 30 %.

- L'enseignement privé représente 12,6 % des effectifs totaux (public ou privé) en second cycle long (lycées).

Tableau I - 21 a - Répartition des effectifs par niveau

	Cycles	Effectifs
1	Maternelle	821
2	Primaire	1918
3	Collège	1874
4	LP	565
5	Lycées	1026

Graphique I - 8 - Répartition des effectifs par niveau

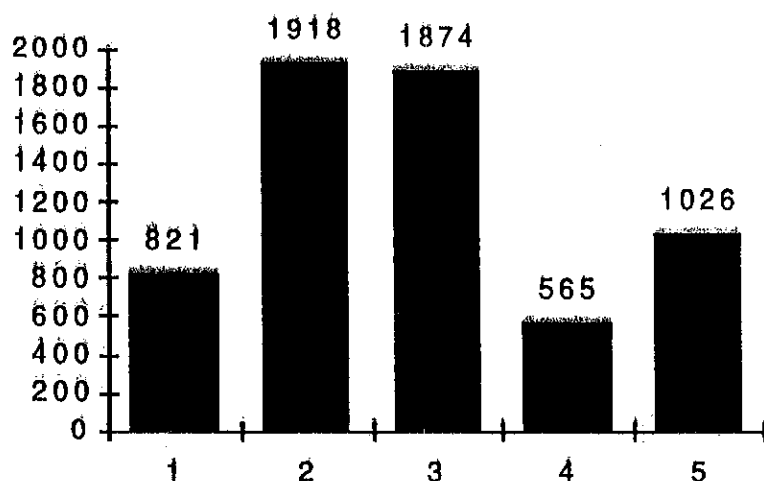


Tableau I - 21 b - Localisation des effectifs du privé

Fort-de-France	85,20 %
Autres	14,80 %

Graphique I - 9 - Localisation des effectifs du privé

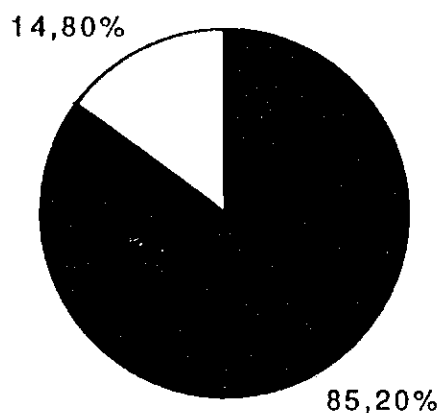


Tableau I - 21 c - Pourcentage des établissements confessionnels et non-confessionnels

Etablissements confessionnels	73,07 %
Etablissements non-confessionnels	26,93 %

Graphique I - 10 - Pourcentage des établissements confessionnels et non-confessionnels

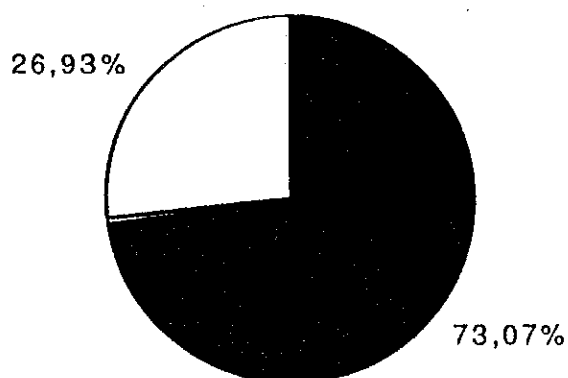
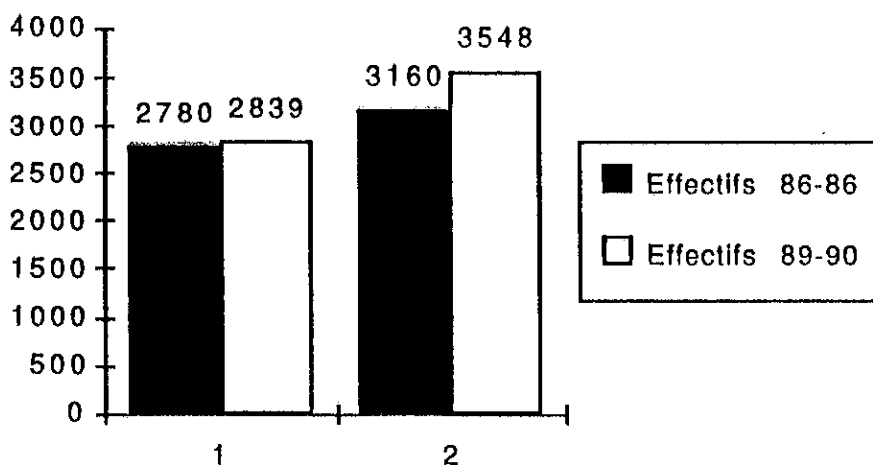


Tableau I - 21 d - Effectifs et nombre de divisions des établissements privés années 1985/86 et 1989/90

	Année 1985/86		Année 1989/90	
	Nombre de divisions (ou demi-division)	Effectif	Nombre de divisions (ou demi-division)	Effectif
1er degré	110	2780	117	2839
2ème degré	157	3160	152,5	3548
TOTAL	267	5940	269,5	6387

Graphique I - 11 - Effectifs des établissements privés années 1985/86 et 1989/90



Graphique I - 12 - Nombre de divisions des établissements privés années 1985/86 et 1989/90

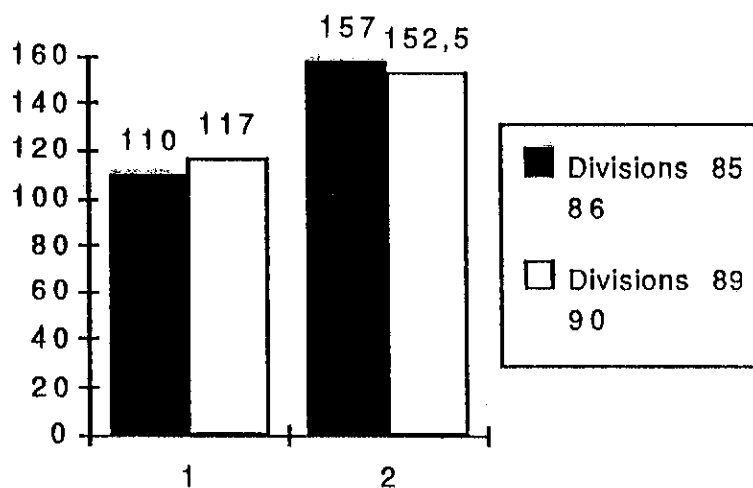
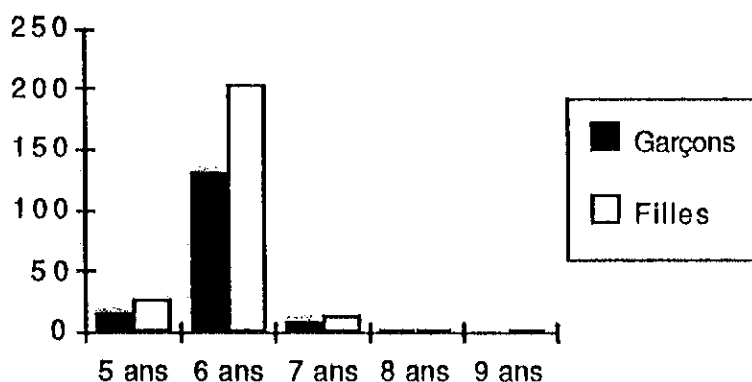


Tableau I - 21 e - Répartition par année de naissance, sexe et niveau d'enseignement des élèves de classes élémentaires du privé en 1989

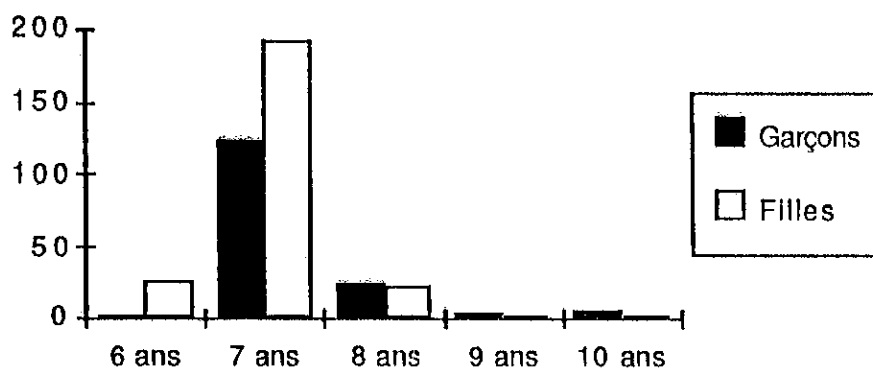
Age	Sexe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5 ans	G	14				
	F	26				
6 ans	G	130	5			
	F	204	26			
7 ans	G	8	123	13	-	
	F	13	192	23	1	
8 ans	G	1	24	115	7	
	F	1	23	172	27	
9 ans	G	-	4	29	108	24
	F	2	1	32	188	24
10 ans	G		6	5	31	95
	F		1	3	30	147
11 ans	G			4	12	38
	F			2	4	37
12 ans	G				11	22
	F				3	13
13 ans	G					11
	F					3

Graphiques I - 13 - Répartition par année de naissance et sexe des élèves de classes élémentaires du privé en 1989 (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)

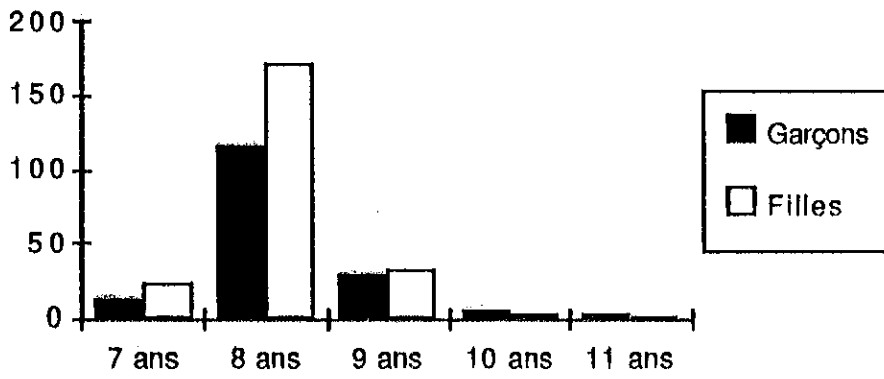
CP



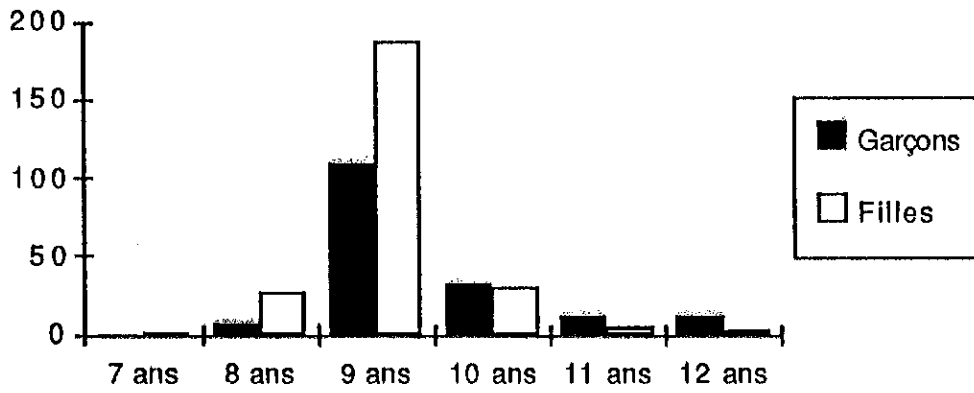
CE 1



CE2



CM 1



CM 2

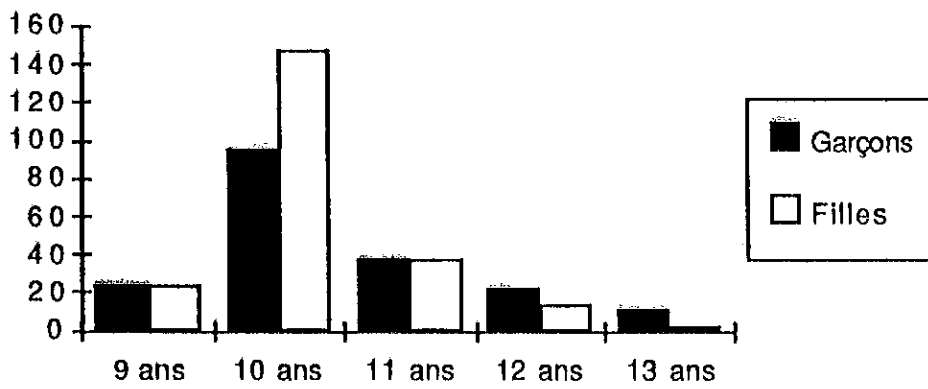


Tableau I - 21 f - Ecoles privées (rentrée 1988/1989)

Etablissements	Type	Situation	Nombre de classes et effectif							Total effectif	Enseignements										
			Maternelle Clas. Eff.	Primaire Clas. Eff.	Collège Clas. Eff.	LHP Eff.	Lyc. Eff.														
Confessionnelles																					
- Patronage St Louis	Ecole catholique	F de F																			
- Pensionnat St Joseph de Cluny	Ecole catholique	F de F	2	43	5	70	14	399	106	168	70	916	1er degré								
- Externat St Joseph de Cluny	Ecole catholique	F de F	3	71	9	227	20	465	19	298	916	1er et 2nd degré									
- Séminaire Collège de Ste Marie	Ecole catholique	F de F	3	89	15	359	8	161		19	932	1er et 2nd degré									
- Ecole de Kerlys	Ecole adventiste	F de F	2	68	10	209					438	1er degré et 1er cycle									
- Ecole de St Joseph	Ecole adventiste	St Joseph	1	49	3	37					86	1er degré									
- Ecole du Robert	Ecole adventiste	Robert	2	53	3	61					114	1er degré									
- Ecole maternelle d'Horeb	Ecole adventiste	F de F	2	49							49	1er degré									
- Ecole maternelle "La Volière"	Ecole adventiste	F de F	5	124		292					124	1er degré									
- Maîtrise de la Cathédrale	Ecole catholique	F de F	1	32	11	228	8	123		324	124	1er degré et 1er cycle									
- Couvent NID de la Délivrance	Ecole catholique	Mme Rouge	4	110	10	87					461	1er degré									
- Ecole privée "La Ruche"	Ecole catholique	F de F	1	37	5	148					124	1er degré									
- Externat NID La Redoute	Ecole catholique	F de F	3	96	5						244	1er degré									
- LEP Espérance	Ecole catholique	F de F					1	15	81	70	96	2nd degré									
- Ecole de Monésie	Ecole adventiste	Ste Luce					8	173	14		257	2nd degré									
Non-confessionnelles																					
- COPES	Non-confes.	F de F					23	430				430	1er cycle								
- AMEP	Non-confes.	F de F					3	90	156	397	643	2nd degré									
- IME	Non-confes.	F de F					1	18		258	276	2nd degré									
- AMET	Non-confes.	F de F							61	27	88	2nd cycle									
- Cours Pigier	Non-confes.	F de F							24	87	111	2nd cycle									
- Techno-compta	Non-confes.	F de F							123		123	2nd cycle									
21 établissements	Confes. : 71 %	F de F : 81 %	29	821	86	1918	86	1874	565	1026	6204										
% effectif 1989				13		31		30	9	17	100										
Taux de variation /1985				+35		+12		6,6	6,9	12,6											
% effectif privé 89/public + privé				4		6		6,6	6,9	12,6											

Remarques :

On distingue deux statuts d'établissements scolaires privés. Il s'agit des établissements sous contrat simple et des établissements sous contrat d'association. En effet, les écoles sous contrat d'association bénéficient de certains avantages, notamment la rémunération du personnel enseignant par l'Etat, ainsi que la mise à disposition en tant que de besoin de fonctionnaires de l'Education Nationale.

Les statistiques relatives au personnel enseignant des établissements privés sont peu connues, compte tenu des différences de statuts. Cependant, le rectorat estime à environ 212 le nombre d'enseignants du privé.

Section 3 - Les services annexes de l'éducation

§ 1 - La santé scolaire

1 - Généralités

La prévention médicale et sociale constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter au besoin l'intervention précoce des thérapeutiques et soutiens nécessaires.

Les missions du service de santé consiste à :

- promouvoir la santé physique et mentale, développer une action sociale en faveur des jeunes d'âge scolaire, assurer une bonne insertion dans l'école.
- permettre aux enfants, aux adolescents d'entrer dans le monde des adultes avec les meilleures chances d'épanouissement professionnel et humain.

2 - Le service de santé scolaire en Martinique

Organisation :

Ce service est organisé par secteur. On en dénombre 20 pour la Martinique, dont certains regroupent plusieurs communes.

Dans chaque secteur, l'équipe doit être composée d'un médecin, d'un (e) infirmier (e), d'une secrétaire et d'un (e) assistant (e) social (e). Elle n'est pas complète dans tous les secteurs puisque l'équipe départementale comprenait en 1987, 20 médecins, 14 secrétaires, 12 infirmières, 12 adjoints et 12 assistantes sociales.

Réalisations :

- Le bilan des élèves de 5 à 6 ans est réalisé à 100 %.
- Le bilan d'orientation professionnelle pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, CPPN et CPA orientés vers les lycées techniques et les LEP. Malheureusement, tous les secteurs n'ont pu fonctionner. Le service projette une consultation des élèves en 1^{ère} année de lycée technique pour détecter les handicaps auditifs et visuels.
- L'examen à la demande qui diminue dans des secteurs et augmente dans d'autres, mais qui dénote une étroite collaboration entre le service de santé scolaire, les professeurs d'EPS et les conseillers d'éducation.
- Examen des enfants nécessitant un suivi particulier avec l'aide du médecin du travail, repérés dans les ateliers des établissements, les sections à risques. Ce travail représente un préalable à une étude des besoins par établissement. Les priorités qui ont été dégagées ont trait aux problèmes de bruit, aux mauvaises conditions d'hygiène individuelle et collective, aux mauvaises habitudes alimentaires.

En conclusion, parallèlement au service de santé scolaire, il faut signaler l'importance de la restauration scolaire.

Remarques :

On distingue deux statuts d'établissements scolaires privés. Il s'agit des établissements sous contrat simple et des établissements sous contrat d'association. En effet, les écoles sous contrat d'association bénéficient de certains avantages, notamment la rémunération du personnel enseignant par l'Etat, ainsi que la mise à disposition en tant que de besoin de fonctionnaires de l'Education Nationale.

Les statistiques relatives au personnel enseignant des établissements privés sont peu connues, compte tenu des différences de statuts. Cependant, le rectorat estime à environ 212 le nombre d'enseignants du privé.

Section 3 - Les services annexes de l'éducation

§ 1 - La santé scolaire

1 - Généralités

La prévention médicale et sociale constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter au besoin l'intervention précoce des thérapeutiques et soutiens nécessaires.

Les missions du service de santé consiste à :

- promouvoir la santé physique et mentale, développer une action sociale en faveur des jeunes d'âge scolaire, assurer une bonne insertion dans l'école.
- permettre aux enfants, aux adolescents d'entrer dans le monde des adultes avec les meilleures chances d'épanouissement professionnel et humain.

2 - Le service de santé scolaire en Martinique

Organisation :

Ce service est organisé par secteur. On en dénombre 20 pour la Martinique, dont certains regroupent plusieurs communes.

Dans chaque secteur, l'équipe doit être composée d'un médecin, d'un (e) infirmier (e), d'une secrétaire et d'un (e) assistant (e) social (e). Elle n'est pas complète dans tous les secteurs puisque l'équipe départementale comprenait en 1987, 20 médecins, 14 secrétaires, 12 infirmières, 12 adjoints et 12 assistantes sociales.

Réalisations :

- **Le bilan des élèves de 5 à 6 ans est réalisé à 100 %.**
- **Le bilan d'orientation professionnelle** pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, CPPN et CPA orientés vers les lycées techniques et les LEP. Malheureusement, tous les secteurs n'ont pu fonctionner. Le service projette une consultation des élèves en 1^{ère} année de lycée technique pour détecter les handicaps auditifs et visuels.
- **L'examen à la demande** qui diminue dans des secteurs et augmente dans d'autres, mais qui dénote une étroite collaboration entre le service de santé scolaire, les professeurs d'EPS et les conseillers d'éducation.
- **Examen des enfants nécessitant un suivi particulier** avec l'aide du médecin du travail, repérés dans les ateliers des établissements, les sections à risques. Ce travail représente un préalable à une étude des besoins par établissement. Les priorités qui ont été dégagées ont trait aux problèmes de bruit, aux mauvaises conditions d'hygiène individuelle et collective, aux mauvaises habitudes alimentaires.

En conclusion, parallèlement au service de santé scolaire, il faut signaler l'importance de la restauration scolaire.

Section 4 - L'enseignement supérieur

L'Université est désormais appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans un développement socio-économique et culturel.

La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane bénéficient depuis huit ans déjà d'une université à part entière. La création de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) résulte de la mutation du centre universitaire Antilles-Guyane, qui en 1982 a été érigé en établissement public universitaire, avec les conséquences en compétences et en moyens que cela suppose.

Le tissu économique local montre chaque jour un besoin croissant en personnel très qualifié, notamment dans les techniques de pointe pour occuper les postes de cadres aussi bien dans la fonction publique que dans le privé.

Développer l'enseignement supérieur est par conséquent d'une impérieuse nécessité.

§ 1 - Les filières d'étude et de recherche de l'UAG

Il faut d'emblée préciser que l'Université des Antilles et de la Guyane est, comme son nom l'indique, une université éclatée entre les trois départements français d'Amérique (1 en Guadeloupe à Fouillol, 1 en Guyane, et 1 en Martinique à Schœlcher). Chacun de ces centres est plus ou moins spécialisé ; le campus de Fouillol se caractérise par la prédominance de la filière des sciences exactes, celui de Guyane par les techniques de pointe, et celui de la Martinique par les sciences humaines, sociales et juridiques et les lettres.

Tableau I-23 - Répartition de l'effectif des étudiants pour la rentrée 1989 selon l'unité de recherche et de formation (UFR) d'inscription

UFR	UAG	%	dont Martinique
Sciences juridiques et économiques	3341	54,5	1642 (49 %)
Lettres et sciences humaines	1851	30	1495 (81 %)
Sciences exactes	699	11	-
Institut Universitaire de Technologie	33	0,5	-
Médecine	146	2	68 (47 %)
Auditeurs libres	56	1	41 (73 %)
TOTAL	6126	100	3178 (52 %)

Le nombre d'étudiants inscrits à l'UAG a crû de 25 % entre 1984 et 1989. Cependant, cette croissance n'a pas la même importance selon les filières :

- Sciences juridiques et économiques + 10 %
- Lettres et sciences humaines + 24 %
- Sciences exactes + 47 %

Tableau I-24 - Diplômes universitaires préparés à l'UAG, nombre d'inscrits en Martinique et %

A - Sciences juridiques et économiques

Sciences juridiques et économiques	Martinique	% UAG
- Capacité en droit 1 ^{ère} année	244	41
- Capacité en droit 2 ^{ème} année	20	38
- DEUG* droit 1 ^{ère} année	335	41
- DEUG droit 2 ^{ème} année	162	51
- Licence en droit	58	42
- Licence administration publique	74	100
- Maîtrise en droit	38	48
- DEA* administration publique outre-mer	57	100
- IEJ* prépa. concours de carrières judiciaires	23	100
- IPAG*	94	100
- DEUG sciences économiques 1 ^{ère} année	259	45
- DEUG sciences économiques 2 ^{ème} année	133	60
- Licence sciences économiques	80	44
- Maîtrise sciences économiques	44	54
- DESS* affaires caribéennes	20	100
- Doctorat en droit	1	33
- Doctorat en sciences économiques	-	0
- Doctorat en économie	-	0
Total	1642	49

B - Lettres et sciences humaines

Lettres et sciences humaines	Martinique	% UAG
- DEUG Lettres modernes 1 ^{ère} année	74	76
- DEUG Lettres modernes 2 ^{ème} année	52	84
- DEUG LVE* anglais 1 ^{ère} année	268	87
- DEUG LVE anglais 2 ^{ème} année	145	79
- DEUG LVE espagnol 1 ^{ère} année	65	89
- DEUG LVE espagnol 2 ^{ème} année	39	80
- DEUG Sc. humaines - Histoire 1 ^{ère} année	84	88
- DEUG Sc. humaines - Histoire 2 ^{ème} année	68	92
- DEUG Sc. humaines - Géographie 1 ^{ère} année	37	100
- DEUG S. humaines - Géographie 2 ^{ème} année.	13	93
- Licence en lettres modernes	81	68
- Licence en anglais	156	69
- Licence en histoire	79	78
- Licence en géographie	34	85
- Maîtrise en lettres modernes	57	79
- Maîtrise en anglais	60	87
- Maîtrise en histoire	55	83
- DEA Caraïbe - Amérique Latine	41	100
- CAPES lettres modernes	28	51
- CAPES anglais	37	84
- Agrégation de lettres modernes	14	93
Total	1487	81

* Voir liste des sigles

La Martinique accueillait pour la rentrée 1989-1990, 49 % des étudiants en sciences économiques et juridiques et 81 % des étudiants en lettres et sciences humaines.
Par contre, elle n'est pas du tout concernée par les sciences exactes et naturelles puisque c'est la Guadeloupe qui accueillait les 699 étudiants de la rentrée 89-90.

La Martinique accueille tout de même 68 internes d'hôpitaux dans le cadre du Centre Hospitalier Régional Universitaire, ainsi que 41 auditeurs libres.

Au total, la Martinique comptait sur son sol pour la rentrée 89-90, 3 178 étudiants inscrits en université.

Il faut signaler par ailleurs que la rentrée universitaire 1990 à l'UAG (Martinique, Guadeloupe, Guyane) concerne 2 700 inscriptions en première année des différents diplômes, chiffre qui comprend les redoublements, les inscriptions d'anciens bacheliers et d'élèves ayant obtenu leur bac hors de l'académie Antilles - Guyane, et bien sûr, les nouveaux bacheliers de l'académie qui sont au nombre de 4 037 (session de juillet 90).

Le personnel

L'Université est pénalisée par un sous-encadrement chronique, et en comparant les charges d'enseignement et le potentiel théorique d'encadrement résultant des postes budgétaires créés, on constate qu'actuellement, sur 31 disciplines enseignées, 68 % (soit 21) ont un taux d'encadrement inférieur ou égal à 50 % de la norme ministérielle.

Cette situation entraîne des charges supplémentaires du fait de la nécessité de faire appel à des missionnaires venus de la métropole (62 % pour l'UAG contre 24 % pour la moyenne nationale : poids des charges supplémentaires non définies dans le total des dépenses).

La situation apparaît comme plus préoccupante lorsque l'on sait que pour 120 postes budgétaires créés, il y a encore 25 postes vacants.

Les locaux

L'UAG est confrontée à de sérieux problèmes de locaux du fait, notamment, de la croissance rapide des effectifs et de l'extension des filières.

Sur la base des effectifs de l'année 1986-1987, et sachant qu'un étudiant en sciences exige 9,10 m² et les autres 3,10 m² (normes ministérielles), la comparaison des surfaces nécessaires et des surfaces existantes montre un déficit réel que permettent de mieux comprendre les résultats suivants :

Tableau I - 25 - Déficit en surface d'enseignement et de documentation (bibliothèque) (source : Etats Généraux UAG)

Etablissement	Surface normative nécessaire	Surface réelle disponible	Déficit
UFR des Sciences Juridiques et Economiques Guadeloupe	$3,10 \times 1\ 502 = 4\ 658$	2 135	2 521
UFR des Sciences Juridiques et Economiques Martinique (étudiants inscrits en Mque)	$3,10 \times 1\ 548 = 4\ 799$	2 743	2 056
UFR des Lettres et Sciences Humaines Martinique (étudiants inscrits en Mque) (étudiants inscrits en FC)	$3,10 \times 921 = 2\ 855$ $3,10 \times 200 = 620$	2 313	1 162
UFR des Sciences Exactes et Naturelles Guadeloupe (étudiants inscrits en Sciences) (étudiants inscrits en Lettres) (étudiants inscrits en FC)	$9,10 \times 545 = 4\ 960$ $3,10 \times 281 = 871$ $3,10 \times 250 = 775$	6 089	517
Total		13 280	6 256
Bibliothèque Universitaire - Section Guadeloupe - Section Martinique	$1,5 \times 2\ 578 = 3\ 867$ $1,5 \times 2\ 669 = 4\ 000$	798 1 089	3 069 2 911
Total		1 887	5 980

§ 2 -Autres actions de l'UAG

Parallèlement aux formations initiales, l'UAG coordonne et organise un certain nombre d'actions de formation continue dans le cadre de sa Mission à la Formation Continue, créée en 1976 (activités initiées d'abord à la Guadeloupe, puis étendues à la Martinique en 1979 et à la Guyane en 1980).

Les actions de formation en place en Martinique sont les suivantes (rentrée 1987) :

- Examen spécial d'entrée à l'Université (ESEU) A et B
- Culture Général (préparation aux concours de la catégorie A)
- Anglais (3 niveaux)
- Initiation à l'informatique
- Licence en sciences de l'éducation
- Nouvelles technologies et documentation

§ 3 - L'enseignement supérieur hors de l'UAG

1 - Les sections publiques de techniciens supérieurs

Elles se situent dans deux lycées (le lycée technique de la Pointe des Nègres et le lycée de Trinité) et concernent 8 filières (rentrée 1987).

Au lycée technique de la Pointe des Nègres :

- secrétariat de direction
- secrétariat trilingue
- bureautique et secrétariat
- comptabilité et gestion
- électronique
- électrotechnique

Au lycée de Trinité :

- adjoint technique en bâtiment
- maintenance

Soit 18 divisions pour 380 élèves pour la rentrée 1987.

2 - L'enseignement supérieur privé

Il se développe depuis peu, prenant la forme soit de sections de techniciens supérieurs (AMEP), soit de formations longues de niveau Bac + notamment dans le domaine du marketing.

Conclusion au Chapitre I

Connaître les caractéristiques objectives de l'école à travers les chiffres n'est pas un but en soi. Cette étape ne prend véritablement son sens que si elle est suivie d'une analyse en profondeur permettant, par corrélation entre les divers éléments de base, de porter un diagnostic sur l'ensemble du système éducatif. Dans l'attente du tome 2 de cette étude, le chapitre qui suit présente les principales problématiques liées à l'éducation scolaire.

CHAPITRE II

Présentation des principales problématiques liées à l'éducation scolaire

Introduction

Section 1 - Programmes et rythmes scolaires

Section 2 - L'échec scolaire : les différentes approches

Section 3 - L'image de l'école : commentaires d'enquêtes

Introduction

Le fonctionnement du système scolaire dans l'Académie Antilles-Guyane en général, et en Martinique en particulier, est à la source d'un certain nombre de débats qui ont pour objet d'évaluer le système, en établissant un diagnostic partiel (sur un aspect particulier) ou global.

Les problèmes fondamentaux identifiés concernent :

- les **moyens humains** : insuffisance de certaines catégories de personnel ; niveau de formation ; problèmes liés à la formation continue, ...
- les **filières** : problème d'adaptation aux besoins de l'économie locale, ...
- la **concertation** entre les divers acteurs (élèves, parents, enseignants, personnel administratif, élus locaux), et l'image de l'école
- les **rythmes scolaires**
- les **programmes et les relations entre école et culture**
- la **problématique de l'échec scolaire** qui renvoie, d'une part à l'ensemble des problèmes ci-dessous évoqués, et , d'autre part, aux moyens en place ou à mettre en place en matière de suivi des résultats.

A ce sujet, on peut d'ores et déjà signaler les projets révélés par le Recteur de l'Académie :

- mise en place d'un observatoire de la réussite scolaire
- création d'un observatoire rectoral des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel
- évaluation systématique et concertée des zones d'éducation prioritaire.

Il ne s'agit pas, pour l'instant de passer en revue la totalité des aspects particuliers, thème qui fera l'objet d'un autre document où seront confrontés de façon systématique les ambitions du système et les résultats.

Le récent colloque (juillet 90) intitulé "Education, Personnalité, Responsabilité" organisé par le CCEE de la Réunion et auquel participaient les trois CCEE des Antilles et de la Guyane, a permis une première synthèse de toutes les contributions visant à l'amélioration de l'éducation dans les régions d'outre-mer.

Pour l'heure, trois thèmes seront abordés :

- les programmes et les rythmes scolaires`
- l'échec scolaire
- l'image de l'école.

Section 1 - Programmes et rythmes scolaires

C'est de la pédagogie qu'il est ici question. Le concept renvoie à un grand nombre d'interrogations parmi lesquelles, notamment, la question de la langue et de la culture en général, et celle des rythmes scolaires.

§ 1 - Ecole, culture et langues

Il est généralement admis qu'entre la Martinique et la métropole existe une distance culturelle significative. La pratique constante et généralisée de deux langues par les élèves martiniquais est déjà un premier aspect fondamental des particularités culturelles locales.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de faire de l'introduction du créole à l'école une panacée ou un fléau, mais de considérer la pratique d'une langue indigène pour les sujets martiniquais comme une donnée centrale de la question pédagogique.

C'est ainsi que le créole est présenté comme un outil pédagogique et un moyen d'ouvrir l'enseignement sur la culture et l'histoire de nos pays.

Les expériences d'introduction partielle du créole à l'école menées dans l'Académie, ou l'expérience généralisée aux Seychelles peuvent permettre de faire un premier bilan à ce sujet.

La réalité de la co-existence de deux langues n'est jusqu'à présent guère prise en compte dans l'Académie.

On peut toutefois noter la résolution prise par le recteur pour l'ouverture de l'école sur son environnement caribéen : intensification des actions commencées, tels les échanges d'enseignants, les stages de perfectionnement pour les professeurs de français des pays anglophones, la préparation d'un ouvrage d'apprentissage du français - langue étrangère, ...

Dans cet esprit d'ouverture, l'expérience commencée l'an dernier de l'apprentissage précoce des langues étrangères à l'école élémentaire prend tout son sens.

§ 2 - Rythmes scolaires et apprentissage

L'observation et l'expérimentation ont mis en évidence que l'attention et la disponibilité mentale des sujets-enfants sont notoirement affectées par une durée longue des plages de veille.

L'étude des rythmes est particulièrement complexe et une typologie des alternances veille/sommeil est rendue difficile par la variété des comportements individuels. Toutefois, de grandes catégories par âge ont pu être développées.

Il semble que, dans ce domaine, la souplesse soit de plus en plus de mise dans les écoles ; les enfants qui s'assoupissent sont moins réprimandés qu'auparavant. Cependant, si les horaires ont été modifiés pour permettre un rythme plus adapté aux différents âges, la cellule familiale a également son rôle à jouer dans l'adaptation aux besoins de l'enfant : les sujets qui arrivent fatigués ou quasi-endormis dès le matin sont encore trop nombreux.

Section 2 - L'échec scolaire : les différentes approches

Dans sa conférence de rentrée scolaire 1990/91, le recteur s'est exprimée en ces termes : *"Depuis que je suis à la tête de cette académie, j'entends très souvent, trop souvent peut-être parler de l'échec scolaire. S'il est vrai que le taux de réussite est insuffisant, et il est toujours insuffisant, il existe des incertitudes sur ses causes et sur sa mesure. Chacun a une vision partielle de l'échec et tend à la généralisation en fonction des objectifs qu'il poursuit. Cependant, il est vrai que la Martinique exprime une sélectivité très supérieure à celle de la Guadeloupe et de la Guyane. Par ailleurs, le taux de passage en lycée professionnel est supérieur à la moyenne nationale. Et pourtant, l'académie des Antilles et de la Guyane est la quatrième académie la mieux dotée pour l'encadrement des élèves. Vous voyez que les choses ne sont pas si simples et qu'il y a là un problème qui mérite d'être bien étudié."*

Les propos du recteur ont une formulation apaisante. Toutefois, le malaise est bien là, et l'étude sur l'image de l'école (section 3) en a montré l'importance subjective.

Pourtant, les causes de l'échec scolaire ont trop souvent été recherchées sur le plan "physique" de l'école, les aspects matériels et quantitatifs de l'échec scolaire ont survécu, dans les esprits, à la modernisation et aux efforts entrepris par les collectivités pour doter notre région d'un outil éducatif moderne et fonctionnel.

Certainement, beaucoup reste à faire, et la vétusté relative des locaux, héritage lourd de la décentralisation, est pour les collectivités locales, un problème constant de gestion;

Mais les études les plus récentes sur l'échec scolaire dans les régions d'outre-mer ont montré assez clairement l'importance des facteurs socio-culturels et humains.

L'étude menée par un groupe de chercheurs du CEPI * est particulièrement éclairante à ce propos.

En effet, elle révèle que les résultats des élèves métropolitains sont en moyenne de 25 % supérieurs à ceux obtenus dans notre académie. Elle nous apprend, en outre, comme c'est d'ailleurs le cas en métropole, que les plus ou moins bons résultats scolaires "dépendent étroitement de la plus ou moins grande quantité ou qualité de l'investissement en argent, en temps et en intérêt des élèves et de leurs parents dans l'instruction scolaire ainsi que dans l'appropriation des instruments d'accès à la culture dominante."

Les études de Pierre Bourdieu et de son équipe confirment tout-à-fait ce point de vue, autrement dit l'école avec tout ce qu'elle investit pour garantir l'égalité des chances, s'arrête pour ainsi dire à la "sonnerie de sortie".

Toute l'expérience et le vécu de l'élève hors de l'école conditionnent pourtant ses résultats scolaires.

Il faut donc en tenir compte et se donner les moyens d'influer sur l'environnement de l'école, sur l'apprentissage "hors classe", en particulier par le vecteur audio-visuel (télévision).

Les moyens d'étendre l'apprentissage, de susciter une dynamique, une pédagogie du temps-loisirs, du temps libre, prend ici un sens nouveau. Toutefois, les acteurs principaux à ce niveau sont les élèves et les parents d'élèves.

Pourtant, il faut noter que malgré les efforts faits dans ce sens par l'association des parents d'élèves pour participer à la gestion de l'école, comme c'est notamment l'objectif du décret n° 85-502 du 13 mai 1985, les résultats en ce domaine ne sont pas très satisfaisants.

Les rapports famille/école sont, pour une grande part, trop conflictuels et marqués du sceau de l'incompréhension. *"Moins on les voit, mieux on se porte, disent carrément certains enseignants en parlant des parents. La communauté scolaire reproche surtout aux parents leur mode de participation. Les parents présents, quelquefois trop présents, sont généralement issus de milieux plus favorisés. Ils formulent leurs propres exigences pour leurs enfants ... Ils refusent l'échec de leur progéniture et prennent d'assaut l'institution scolaire incapable, à leurs yeux, de faire réussir leurs enfants. Certains vont jusqu'à "agresser" l'enseignant souvent seul face aux familles, bouc émissaire quand les échecs scolaires se multiplient ..."*

D'autres enseignants reprochent au plus grand nombre leur manque d'intérêt pour la scolarité de leurs enfants, voire même leur indifférence : "il faut beaucoup insister pour qu'ils répondent à une convocation."

(Intervention de Mme E. Edouard Durizot lors du Colloque des CCEE à la Réunion.)

Or la collaboration parents/enseignants est un axe important de l'amélioration des performances scolaires.

Dans cette optique, le rôle d'un animateur scolaire, en renfort du rôle des parents souvent indisponibles ou démunis face à leur tâche, est une proposition pertinente.

Le malaise scolaire aux Antilles est également nourri par la distance culturelle évoquée en section 1, qui provoque chez de nombreux élèves, principalement créolophones, une profonde indifférence à l'égard de l'enseignement dispensé en français.

C'est ainsi qu'une institutrice martiniquaise rapportait "(...) que seulement 20 % de ses élèves donnait à la question : *pourquoi viens-tu à l'école ?*, la réponse : *pour s'instruire.*"

Il y a là une grave altération de l'image de l'école dans nos régions, sujet à contrecarrer l'efficacité de l'enseignement dispensé.

D'autres causes d'échec scolaire ont été évoquées au fil du discours sur l'école. Notamment, de nombreuses personnes concernées font grief au système scolaire français sa trop grande hiérarchisation, administrative et pédagogique.

D'une part, la "*...hiérarchie réglée minutieusement de l'élève au ministre, ne favorise pas le plein épanouissement et la participation effective et constructive des différents membres qui la composent.*" (Edouard Durizot)

D'autre part, la succession des niveaux à atteindre obligatoirement dans le cycle annuel pour gravir les paliers de l'école ne reflètent pas la façon dont un enfant apprend en réalité.

Ainsi le recteur de l'académie Antilles-Guyane proposait "*... de substituer à ce rythme très normatif une organisation souple, fondée sur des cycles de plusieurs années. Les années regroupées dans ces cycles constituent des itinéraires cohérents, dotés d'objectifs clairs, que les élèves peuvent parcourir à des vitesses différentes. Le cycle des apprentissages premiers se terminent à 5 ans.*

Les deux cycles suivants (respectivement le cycle des apprentissages de 5 à 8 ans et le cycle des approfondissements de 8 à 12 ans) sont, en règle générale, d'une durée de 3 ans. Mais certains élèves peuvent les parcourir en 2 ans et d'autres en 4 ans. L'intérêt de cette organisation est de suivre l'enfant dans son apprentissage. Dans cette optique, les redoublements ,sont limités à des situations particulières." (Conférence de presse, rentrée 90/91)

En conclusion, l'échec scolaire n'est ni une fatalité, ni une particularité de l'école martiniquaise, il existe aussi bien en métropole qu'ailleurs. Ses causes, de mieux en mieux connues, sont aggravées en Martinique et produisent ainsi des effets plus décevants. Mais l'école recèle de moyens importants pour le combattre et améliorer les performances de jeunes martiniquais (animation scolaire, soutien des parents, adaptation pédagogique au sein des PAE et des ZEP, notamment).

Section 3 - L'image de l'école : commentaires d'enquêtes

Il s'agit de faire ressortir les principaux résultats d'une enquête réalisée pour le compte du CCEE, et datant de 1989, auprès de 296 témoins actifs de l'école répartis comme suit :

- 89 anciens élèves
- 70 élèves
- 110 parents
- 27 parents d'enfants handicapés

D'une façon générale, on constate que les parents sont plutôt satisfaits du système scolaire, les élèves plutôt critiques et les anciens élèves, plutôt contestataires vis-à-vis de ce même système.

Les missions de l'école, selon les enquêtés sont au nombre de trois :

- fonction d'apprentissages sociaux (socialisation)
- fonction d'apprentissages scolaires (savoirs et savoir-faire)
- fonction de formation de l'homme (savoir-être)

D'autres résultats se dégagent de l'enquête :

- les horaires sont "bien" (80 %)
- les programmes sont adaptés ou plutôt adaptés (75 %)
- le métier d'enseignant est pénible (78 %)
- la compétence, la bonne formation et la grande conscience professionnelle des enseignants sont reconnues par les parents (82 à 89 %), moins par les élèves (68 à 70 %), et encore moins par les anciens élèves (56 à 62 %).
- l'échec scolaire existe (93 %)
- Satisfaits de l'école ?
 - . parents : 74 %
 - . élèves : 36 %
 - . anciens élèves : 29 %

Conclusion de l'étude sur l'image de l'école

En conclusion, il apparaît que :

- les anciens élèves sont assez sévères avec l'école et le système scolaire
- les parents sont les plus "optimistes", la responsabilité de l'échec incombe à l'élève et le système n'est pas remis en cause
- les élèves semblent soulever un problème d'environnement familial
- l'enseignement technique semble apprécié.

DEUXIEME PARTIE

LE SYSTEME EDUCATIF NON-SCOLAIRE

Introduction

CHAPITRE I La Formation Professionnelle Continue

CHAPITRE II L'Apprentissage

**CHAPITRE III L'Education spécialisée, surveillée
et protégée**

CHAPITRE IV L'Education populaire

Introduction

Sous cette expression, "Système éducatif non-scolaire", ont été regroupées :

- la Formation Professionnelle Continue (FPC) ;
- la formation en apprentissage ;
- la formation initiale (générale ou professionnelle) réalisée hors de l'école¹ à l'attention d'un public difficile ou handicapé : il s'agit de l'éducation spécialisée et surveillée ;
- enfin, toutes les formes d'éducation de l'homme qui se pratiquent, quelque soit l'âge, parallèlement à la formation continue ou à l'activité professionnelle : on parle alors d'éducation populaire.

Il convient de préciser d'une manière générale, que les missions dévolues à l'éducation hors de l'école sont de quatre ordres :

- donner une seconde chance à ceux qui n'ont pu passer avec succès le stade de l'école, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle ;
- adapter les savoirs et les savoir-faire des travailleurs aux nouvelles exigences économiques et techniques, et favoriser leur promotion sociale ;
- permettre aux publics en difficulté de se former dans un cadre adapté à leur handicap ;
- remédier aux insuffisances du système scolaire (notamment en matière de formation sociale, culturelle, ...) ou compléter ses apports.

Une description des différents organismes intervenant dans ce système d'éducation sera donc développée par la présentation de leurs principaux établissements.

Toutefois, une approche exhaustive a pu être réalisée uniquement en ce qui concerne la formation professionnelle continue.

1 - N'est pas pris en compte, ici, l'éducation en milieu familial dont l'impact ne peut être mesuré que par enquête.

CHAPITRE I

La Formation Professionnelle Continue

**Section 1 - Cadre de mise en œuvre
de la politique de la FPC**

**Section 2 - Approche globale des réalisations
en matière de FPC**

Section 3 - Analyse de cas

Section 1 - Cadre de mise en œuvre de la politique de la FPC

§ 1 - Cadre réglementaire

C'est d'abord le "Livre neuvième" du Code du Travail qui apporte les dispositions légales de base en matière de FPC.

"La formation professionnelle continue fait partie de l'éducation permanente. (...) L'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises, concourent à l'assurer." (Art. L. 900-1)

La FPC comprend :

- les actions de pré-formation et de préparation à la vie professionnelle
- les actions d'adaptation, de promotion, de prévention et de conversion mises en place à l'attention des travailleurs
- les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

1 - Gestion publique de la FPC

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont ouvert le champ à un système mixte de gestion de la FPC par le transfert aux Conseils Régionaux des compétences en matière de formation professionnelle :

- Chaque Région possède une compétence de droit commun en matière de FPC (et d'apprentissage) ;
- L'Etat, pour sa part, conserve une compétence normative, puisqu'il reste le maître du cadre réglementaire de l'ensemble du dispositif de formation professionnelle.

En outre, il continue de financer un certain nombre d'actions, seul, ou en contrat Etat/Région :

- actions dites de solidarité nationale (jeunes, handicapés, réfugiés, détenus, jeunes de l'éducation surveillée)
- actions organisées par un même organisme dans plusieurs régions (AFPA, CNAM, ...)
- actions prioritaires arrêtées annuellement en comité ministériel (16-25 ans, Crédit Formation Jeunes - secteurs prioritaires)

(cf. annexes 7 à 12)

2 - Participation des employeurs au financement de la FPC

(cf. Titre V^e du Livre IX^e du Code du Travail)

Tout employeur occupant un minimum de dix salariés, à l'exception de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, doit concourir au développement de la FPC en participant à son financement.

Ainsi l'employeur assujéti devra consacrer au moins 1,2 % (en 1989) des salaires payés pendant l'année en cours, aux actions suivantes :

- financement d'un Fonds d'Assurance Formation (organisme paritaire chargé de financer les demandes de congé individuel de formation des salariés)
- financement d'actions de formation au profit de son personnel
- financement d'actions de formation au bénéfice des travailleurs privés d'emploi
- financement d'organismes de formation.

Par ailleurs, il lui est possible d'imputer sur sa participation certaines autres catégories de dépenses tel le montant des taxes professionnelles et parafiscales affectées à la formation, ...

§ 2 - Cadre structurel : les établissements de formation en Martinique

En Martinique, la FPC est assurée dans quatre types d'organismes de formation :

1) Organismes placés sous la tutelle d'un Ministère ou du Conseil Régional (depuis les lois de décentralisation) :

- l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes de la Martinique (AFPAM) et ses centres de formation
- les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (1)
- les établissements relevant du Ministère de l'Education nationale et de l'université :
 - . Centre Académique de Formation Continue (CAFOC)
 - . GRETA Centre, Nord et Sud
 - . Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)
 - . Association Antillaise de Formation Continue Supérieure (AAFCS)
 - . Centre National des Arts et Métiers (CNAM)
- organismes relevant d'autres ministères :
 - . Institut de Formation aux Métiers Educatifs Sanitaires et Sociaux (IFMES)
 - . Ecole des Infirmières
 - . Centre de Formation du Personnel Communal (CFPC) et centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
 - . Ecole d'Apprentissage Maritime

2) Organismes consulaires :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Chambre Départementale d'Agriculture
- la Chambre de Métiers

3) Organismes professionnels :

- Association pour la Formation et le Perfectionnement Professionnel (ASFO)
- Autres

4) Organismes de statut de droit privé :

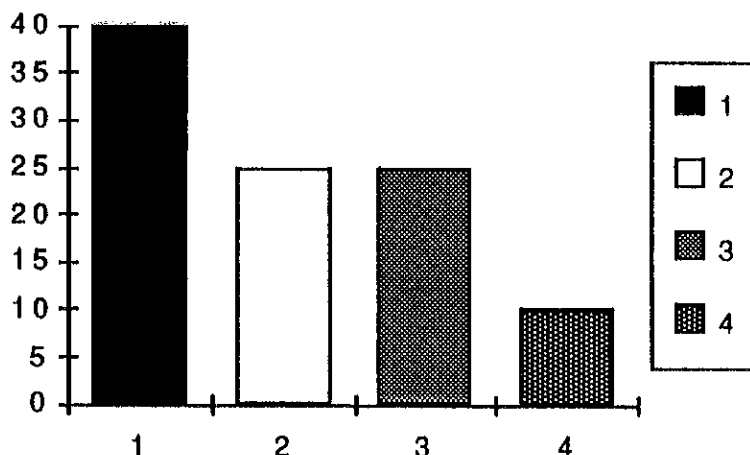
- Etablissements privés d'enseignement et de formation
 - . Association Martiniquaise d'Education Populaire (AMEP)
 - . Centre d'Orientation et de Promotion Educative et Sociale (COPES)
 - . Autres
- Sociétés
- Associations diverses : d'après le tout récent annuaire des associations de la Martinique (septembre 90), réalisé par le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, 84 associations ont déclaré avoir comme activité principale la formation. Si on considère qu'il ne s'agit pas toujours de FPC, cela donne tout de même une idée de l'offre des associations en la matière, et du rôle que celles-ci peuvent jouer.

En effet, le nombre de déclarations préalables enregistrées par la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle (DRFP), formalité nécessaire pour l'obtention d'un numéro au service régional de contrôle, est en forte et constante augmentation depuis une dizaine d'années. Il s'avère que ce sont les organismes de type associatif qui en sont à l'origine. Enfin, l'analyse d'une liste des 40 organismes de formation mettant en œuvre des stages financés par la DRFP donne les résultats suivants :

Tableau II-1

	Organismes	%
1	Associations	40
2	Tous publics	25
3	Sociétés	25
4	Organismes consulaires et professionnels	10
	TOTAL	100

Graphique II-1



Section 2 - Approche globale des réalisations en matière de FPC

§ 1 - L'action de la Région

L'action du Conseil Régional de la Martinique en matière de FPC couvre tous les secteurs de l'activité économique :

- agriculture
- pêche, aquaculture
- bâtiments, travaux publics
- industries
- tourisme
- commerce et services

Cette action se manifeste financièrement par les subventions accordées aux organismes qui, par convention avec le Conseil Régional, exécutent les actions de formation définies dans le schéma régional. A cela s'ajoute les dépenses de formation et de rémunération des stagiaires conformément à la législation en vigueur.

Les tableaux qui suivent analysent le programme régional de formation continue* pour 1988 (réalisations) et 1989-90 (prévisions).

Au préalable, il faut noter que certaines actions sont notamment financées hors programme, dans le cadre, notamment, de conventions globales avec des organismes (AFPA, ...).

* Source : recueil des actes administratifs - Novembre 1989

Tableau II- 2 - Eléments globaux

	1988	1989-90
Organismes de formation subventionnés	21	29
Actions de formation	137 + 173 *	167 + 149 *
Effectif stagiaires	3977	5286
Heures/Stagiaires	903 320	1 418 433
Subvention régionale	15 820 787	26 889 554
Coût réel	-	40 432 913

* Un certain nombre d'actions de courte durée (20 heures) dans le secteur agricole sont prévues pour être reproduites la même année (de 5 à 50 fois selon le stage).

Tableau II-3 - Répartition (%) des actions selon leur niveau (1)

Années	VI	V	IV	III	II	I	Total
1988	3	56	28	9	4	-	100
1989/90	2	41	33	12	12	0,6	100

(1) voir nomenclature des niveaux en annexe N°13

On constate une augmentation des actions de niveau supérieur.

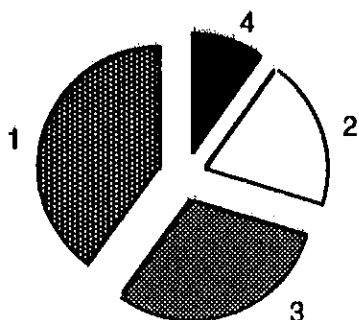
Tableau II-4 - Répartition (%) par secteur pour 1988

SECTEURS	Stagiaires (%)	Heures/Stagiaires (%)	Subvention (%)
Agriculture	62	26	37
Com./Artisanat	4	12	7
Cuis./Rest./Hôtel./Tourisme	1	4	3
Sec./Informatique/Gestion	11	20	16
Industrie/Elect	10	25	26
Autres	12	14	11
TOTAL	100	100	100

Tableau II-5 - Répartition des heures-stagiaires réalisées en 1988 par type d'organismes subventionnés dans le cadre du PDFPC (Programme Régional de FPC)

- 1 - Organismes publics dépendant du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Jeunesse et des Sports : 35 %
- 2 - Organismes publics pour la formation agricole : 20 %
- 3 - Organismes consulaires et professionnels : 27 %
- 4 - Autres organismes de droit privé : 18 %

Graphique II-2



* En annexe 14 figure l'évolution des dotations régionales d'investissement et de fonctionnement en matière d'éducation et de formation professionnelle d'après l'étude des budgets primitifs de la Région Martinique de 1986 à 1989 ; ainsi que les prévisions jusqu'en 1993 selon le PDR (Plan de Développement Régional).

**§ 2 - L'action de l'Etat
(financement direct par l'Etat d'actions de FPC en Martinique)**

1 - Interventions de la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle (DRFP)

Tableau II-6 - Programme national - Actions financées par la DRFP (1988-89 ; Réalisations - 1989-90 ; Prévisions)

Stages	Organismes		Stages		Effectif		Heures/Stag.		Subventions	
	88-89	89-90	88-89	89-90	88-89	89-90	88-89	89-90	88-89	89-90
I - 16-25 ans (préparation à l'emploi et stages qualifiants)	55	39	139	127	1968	1902	1219355	786029	26625518	17170920
II - Stages de Réinsertion en Alternance (SRA)	39		39		874		268140		5971460	
III - Atelier Pédagogique Personnalisé (APP) *	4	4			420	260	49732	93600	1094104	2340000
IV - Formation de formateurs	1	1	1	1	17	30	2397	9450	59925	236250
V - Détenus	1		1		12		8400		168000	
VI - Programme complémentaire		6		9		135		8400		2034000
TOTAL			180	137	3291	2327	1548024	897479	33919007	21781170

* voir présentation en annexe

2 - Interventions de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE)

Elle intervient à la fois pour le paiement des rémunérations dues aux stagiaires (cf. annexe 15) et pour la participation aux moyens de fonctionnement d'actions de formation conventionnées dans le cadre du FNE (Fonds National de l'Emploi) s'adressant particulièrement aux chômeurs de longue durée.

Pour 1990, les prévisions en ce domaine sont les suivantes :

- 125 stages pour 1871 stagiaires
- 841 950 heures/stagiaires pour un coût total de 17 819 404 francs.

Par ailleurs, depuis 1990, la DDTE a en charge le financement d'actions de formation (participation aux dépenses de fonctionnement) à destination des bénéficiaires du RMI. D'avril à septembre 1990, 682 stagiaires ont été concernés pour un coût total de 3 469 000 francs.

§ 3 - L'action des entreprises (participation des entreprises à l'effort de formation professionnelle)

En Martinique, il existe deux organismes agréés par l'Etat pour collecter et gérer la participation des employeurs à la FPC. Il s'agit :

- du Fonds d'Assurance-Formation de la Martinique (FAFM)
- de l'AREF - BTP, pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

La participation des entreprises, égale à 1,2 % de la masse salariale brute, se décompose comme suit :

- 0,1 % obligatoirement versé à un organisme agréé pour le financement des congés individuels de formation (CIF) des salariés du département.
- 0,3 % destiné au financement des formations en alternance de jeunes demandeurs d'emploi (contrats de qualification et d'adaptation, SIVP), auquel s'ajoute le 0,1% additionnel à la taxe d'apprentissage
- 0,8 % pour financer la formation continue des salariés de l'entreprise.

Actions financées par le FAFM

Les actions se divisent en 3 catégories :

- financement du plan de formation des entreprises cotisantes (57 % des financements)
- financement des congés individuels de formation (23 %)
- financement de la formation des bénéficiaires de contrats de qualification et de SIVP

(20 %)

Tableau II-7 - Nombre d'entreprises cotisant, nombre de salariés correspondant et montant des contributions perçues par le FAFM en 1989

	VERSEMENTS				FINANCEMENTS				
	Cotisants	Salariés	Contributions	%	Actions	Bénéficiaires	Heures/ Stag.	Pris en charge	%
Formation continue (0,8 %)	335	13824	9547274	54	728	1728	100204	11303957	57
CIF (0,1 %)	450	18278	1883091	11	52	52	47286	4454205	23
Formation jeunes (0,3 %)	654	19460	6260541	35	997	997		3895907	20
TOTAL	(1)		17690906	100		2777		19654069	100

(1) On peut considérer qu'il y a 335 entreprises qui versent la totalité de leur 1,2 % au FAFM, 115 qui versent le 0,1 % obligatoire et les 0,3 %, et 204 qui ne versent que les 0,3 %.

Tableau II-8 - Situation en 1984

	VERSEMENTS				FINANCEMENTS				
	Cotisants	Salariés	Contributions	%	Actions	Salariés bénéficiaires	Heures/S tag.	Prise en charge	%
Formation continue (0,8 %)	342	10040	5482223	56	328	1247	63172	5478690	77
CIF (0,1 %)	397	19134	1554223	16	40	40	35192	1658057	23
Formation jeunes (0,3 %)	471	18341	2730832	28	Pas d'actions				
TOTAL	-	-	9767278	100		1287	98364	7136747	100

- Les contributions ont augmenté de 81 % et les prises en charge de 175 % de 1984 à 1989.

Tableau II-9 et 9' - Répartition des entreprises ayant cotisé pour la formation continue de leurs salariés (versement des 0,8 %)

A - par secteur

Agriculture	11 %
Industries	15 %
Commerce/Service	64 %
Secteur social	10 %

B - selon leur taille

- 10 salariés	5 %
de 10 à 49	73 %
de 50 à 199	21 %
de 200 à 499	1 %

Tableau II-10 et 10' - Répartition des stagiaires selon le secteur et la taille de l'entreprise de leur employeur

A - par secteur

Agriculture	1 %
Industries	3,5 %
Commerce/Service	93 %
Secteur social	2,5 %

B - selon leur taille

- 10 salariés	0,7 %
de 10 à 49	56 %
de 50 à 199	38 %
de 200 à 499	5,3 %

Tableau II-11 - Répartition des heures/stagiaires selon le type d'emploi occupé par le stagiaire

- ouvrier non qualifié	1 %
- ouvrier qualifié	1 %
- employé	86 %
- agent de maîtrise, technicien	4 %
- ingénieurs, cadres	8 %

- On constate que près de 99 % des actions financées concernent l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances (reliquat : actions de promotion, de prévention, d'adaptation).
- 52 % des actions durent moins de 40 heures et 93 % moins de 160 heures
- 57 % sont de niveau IV et 37 % de niveau V, et seulement 6 % sont sanctionnés par un diplôme ou un titre homologué
- 96 % des stagiaires ont entre 25 et 39 ans
- Enfin, les organismes de formation de droit privé assurent 94 % des heures/ stagiaires

Section 3 - Analyse de cas

§ 1 - L'AFPA Martinique

L'AFPA Martinique (ex AMFRMO) est une association relevant de la loi du 1er juillet 1901, créée en mars 1964, et placée, depuis le 1er juin 1983, sous la tutelle du Conseil Régional qui la subventionne et exerce un contrôle sur son activité. (56 % du budget du Conseil Régional consacré à la FPC est consommé par l'AFPA).

Elle occupe donc une place importante au sein du dispositif régional de FPC.

Elle maintient cependant des liens avec l'AFPA au niveau national qui continue à lui apporter son concours technique, et entretient des relations étroites avec les AFPA de Guadeloupe et de Guyane.

En outre, avec la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi) et l'ANPE, elle fait partie du Service Public de l'Emploi.

1 - Administrations - Missions - Options pédagogiques

1 - 1 - Administrations

L'AFPAM est composée de 3 catégories de membres :

- 8 représentants des administrations et organismes socio-professionnels
- 8 représentants des organisations professionnelles patronales
- 8 représentants des organisations syndicales de travailleurs

Six membres, à titre consultatif, complètent cette association.

L'association est administrée par un bureau de 9 membres, auxquels il faut aussi ajouter 4 autres membres à titre consultatif.

Elle est dirigée par un directeur général et des directeurs de centres.

1 - 2 - Missions - Options pédagogiques

L'AFPA a pour mission de contribuer à résoudre les problèmes de formation d'adultes, en répondant aux objectifs suivants :

- adaptation à de nouveaux postes de travail
- qualification des salariés et des demandeurs d'emploi (stages rémunérés pour ces derniers)
- préformation et mise à niveau
- appui technique et pédagogique aux organismes publics et privés et aux entreprises qui désirent organiser des actions de formation.

Du point de vue pédagogique, l'AFPA propose deux grands types de formation :

- celles qui conduisent à des titres professionnels de niveau III à V (voir annexe) délivrés sous la responsabilité du Ministère du Travail et de l'Emploi et homologués au niveau interministériel ;
- des actions spécifiques : 16/25 ans, Chômeurs Longue Durée (CLD), Stages de Réinsertion en Alternance (SRA), formation continue, section bambou et fibres végétales.

Par ailleurs, l'accès aux stages FPA est subordonné aux résultats d'un examen psycho-technique et d'un examen médical. Il est à noter que la durée des formations est très variable : de 6 à 35 semaines.

Enfin, des exigences des formations de l'AFPA (elles doivent préparer les adultes à exercer une activité professionnelle, mais également à s'adapter au monde du travail) découlent trois options pédagogiques générales :

- la formation professionnelle doit être en relation étroite avec la vie professionnelle

- la formation doit permettre l'adaptabilité du stagiaire et rendre possible une évolution future
- le système pédagogique s'adressant à des adultes doit susciter l'intérêt des stagiaires et obtenir leur adhésion aux méthodes.

2 - Moyens structurels et humains

2 - 1 - Les services administratifs centraux

Missions :

- coordination
- définition de la politique générale de l'AFPA
- contrôle de l'exécution de la politique définie

2 - 2 - Le Centre Psychotechnique Régional (CPR)

Année de création : 1966

Missions :

- recrutement des stagiaires
- information et suivi des stagiaires
- formation des formateurs
- interventions conjoncturelles

Tableau II-12 - Les Centres de Formation Professionnelle pour Adultes (CFPA)

CFPA	Création	Secteurs de formation	Capacité d'accueil (89) (simultané)	Stagiaires accueillis en 89
Dillon	1966	bâtiment, métaux, maintenance, réparation	179	587
Trinité	1969	métiers du secteur tertiaire	233	533
Pointe de Jaham	1973	vente, commerce, distribution, hôtellerie, restauration	165	1130
François	1990	électronique, électricité, froid	2033 (annuelle)	
Hôtel-Ecole de Berkeley	en cours de const.	hôtellerie, restauration, tourisme dans le cadre du CRFMTH*		
TOTAL				2250

* CRFMTH : Centre Régional de Formation aux Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie

3 - Résultats

Depuis sa création, l'AFPA a accueilli plus de 30 000 stagiaires et le CPR a examiné près de 80 000 candidats/stagiaires.

Tableau II-13 - Résultats globaux en 1987-1988

Toutes actions confondues	1987	1988
Stagiaires entrés	1324	1284
Stagiaires formés (1)	1004	984
Taux de féminisation	55 %	49 %
Stagiaires de - de 25 ans	-	43 %
Taux d'abandon	5 %	6 %
Heures de formation	656 962	695 832

(1) La différence entre entrés et formés provient du nombre d'abandons et du nombre de stagiaires dont la formation n'est pas terminée au moment du bilan.

Tableau II-14 - Répartition du nombre des stagiaires entrés et des heures travaillées par secteur (1988)

	Secteurs	Heures %	Effectifs %
1	Bureau/Commerce/Informatique (BCI)	33	29
2	Maintenance	15	15
3	Bâtiments/Métaux	12	19
4	Hôtel/Restaurant/Tourisme	10	11
5	Artisanat d'art	11	6
6	Beauté/Divers	19	20
	TOTAL	100	100

Graphique II-3 - Répartition du nombre des stagiaires entrés et des heures travaillées par secteur (1988)

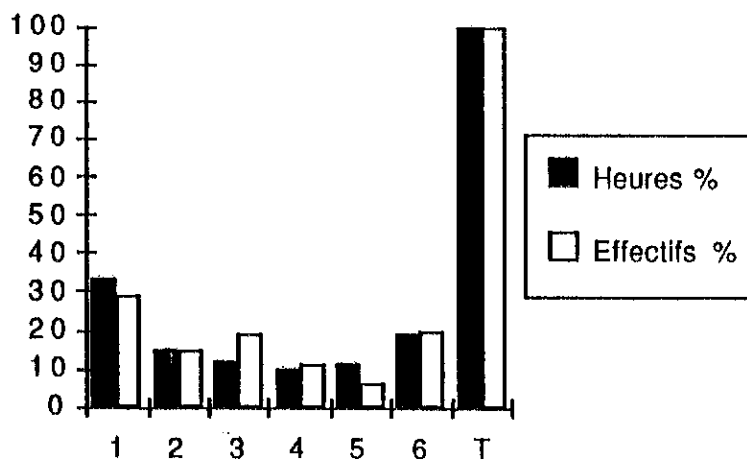
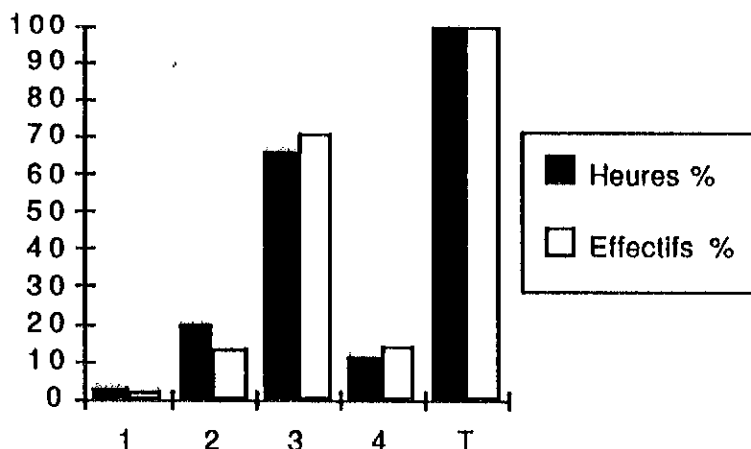


Tableau II-15 - Répartition du nombre de stagiaires entrés et des heures travaillées par niveau de formation (1988)

	NIVEAUX	Heures %	Effectifs %
1	III	3	2
2	IV	20	13
3	V	66	71
4	V bis - VI	11	14
T	TOTAL	100	100

Graphique II-4 - Répartition du nombre de stagiaires entrés et des heures travaillées par niveau de formation (1988)



Activités du Centre Psychotechnique Régional (1988)

En 1988, le CPR a examiné 2 190 personnes dont 1989 candidats-stagiaires de l'AFPA Martinique. De ces derniers, 42 % ont été retenus et 30 % étaient "à revoir" (les 28 % restants non orientés).

Tableaux II-16 - Répartition des stages prévus pour 1989-1990

- par centre et par secteur

DILLON		15
- bâtiment, métaux	8	
- réparation, électronique	6	
- préformation	1	
TRINITE		11
- BCI	7	
- beauté, paramédical	3	
- préformation	1	
POINTE DE JAHAM		17
- vente, commerce, distribution	8	
- hôtellerie, rest.	4	
- tourisme	5	
TOTAL		43

- par niveaux

Niveau	%
III	5
IV	21
V	74

- par durée

Durée	%
- de 10 semaines	9
10-20	21
20-40	47
+ de 40	23

La durée moyenne d'un stage AFPA est de 27,4 semaines.

§ 2 - La formation professionnelle agricole

1 - Finalité et moyens structurels

Il s'agit de former des agriculteurs (ou futurs agriculteurs), des ouvriers qualifiés, des techniciens et des agents du secteur tertiaire pour produire, transformer et commercialiser les produits agricoles, et contribuer ainsi au développement économique et social du milieu rural.

Pour ce faire, l'offre de formation continue agricole est produite principalement par sept organismes :

- 4 Centres de Formation Professionnelle et Promotion Agricole :
 - . CFPPA du Gros-Morne, créé en 1965
 - . CFPPA du Lorrain, créé en 1965
 - . CFPPA du Carbet, créé en 1974
 - . CFPPA de Rivière-Pilote, créé en 1977
- 2 Lycées d'Enseignement Professionnel Agricole qui cumulent offres de formation initiales et continues :
 - . LEPA de Four à Chaux au Robert, dans le cadre de son CFPPA créé en 1974
 - . LEPA de Croix Rivail au Lamentin, créé en 1980
- 1 chambre consulaire : la Chambre d'Agriculture et plus précisément son Service d'Utilité Agricole de Formation (SUAF), qui existe depuis 1984.

Les CFPPA et les LEPA relèvent de la responsabilité administrative et pédagogique du service Formation-Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, service extérieur du Ministère de l'Agriculture.

Ces institutions ont aujourd'hui le statut d'Etablissement Public Local.

Administrativement, elles sont dotées d'un domaine agricole plus ou moins étendu, destiné à la formation pratique des stagiaires et secondairement à l'expérimentation.

Aux stages mis en place par les organismes qui représentent la quasi-totalité des actions de FPC Agricole, il convient d'ajouter les formations agricoles réalisées ponctuellement ou régulièrement, soit par d'autres types d'organisations professionnelles agricoles (coopérative, SICA, Centre de Gestion et d'Economie Rural, ...), soit par d'autres centres de formation, non spécialisés exclusivement dans la formation agricole.

2 - Aspects financiers et pédagogiques

2 - 1 Financement

La FPC Agricole est presque entièrement réalisée grâce au concours financier du Conseil régional. A ces fonds s'ajoutent les enveloppes financières attribuées par l'Etat dans le cadre du dispositif "Jeunes".

Les activités du Fonds d'Assurance Formation pour les exploitants agricoles (FAFEA) sont peu développées en Martinique, et le FAF pour les salariés des exploitations agricoles (FAFSEA) n'y est pas représenté.

2 - 2 Aspects pédagogiques

Trois grands types d'actions de formation agricole sont offerts en Martinique :

- les stages de formation professionnelle conduisant à la Capacité Professionnelle Agricole :
 - . stages de formation complémentaire dits de "200 heures"
 - . stages de préparation au Brevet Professionnel Agricole (BPA) et plus récemment au Brevet de Technicien Agricole (BTA). Ces formations de moyenne et de longue durée (200 à 1 100 heures) sont réalisées par les établissements publics.
- les stages techniques spécialisés d'initiation ou de perfectionnement, de courte et de moyenne durée (20 à 80 heures) proposés par la Chambre d'Agriculture et les CFPPA (jusqu'à 400 heures).
- les actions réalisées dans le cadre du dispositif "Jeunes" et financées par l'Etat.

Du point de vue professionnel, on retrouve les options suivantes pour 1990 :

- Transformation et commercialisation des produits agricoles
- Gestion
- Productions animales
- Productions végétales
- Jardins, espaces verts
- Techniques diverses

3 - Bilan

3 - 1 Bilan des actions de FPC Agricole mises en œuvre dans les CFPPA et LEPA

Nature :

- stages conduisant à la capacité professionnelle
- sessions agricoles d'acquisition, de maintien ou de perfectionnement des connaissances
- actions dans le cadre du dispositif "Jeunes"

Niveau : 95 % au niveau V

Publics prioritaires :

- agriculteurs et salariés agricoles
- futurs agriculteurs potentiels
- public jeune

Publics bénéficiaires (1986) :

- agriculteurs et salariés agricoles (16 % contre 48 % en 1979)
- actifs d'autres secteurs (43 %)
- chômeurs (41 %)

Caractéristiques des formations :

- moyenne et longue : 200 à 1 100 heures
- nombre : 31 réalisées en 1988 pour les 6 établissements.

3 - 2 Bilan des actions de FPC Agricole mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture

Nature : sessions de formation professionnelle d'acquisition, de maintien ou de perfectionnement des connaissances

Niveau : 55 % en niveau IV et 45 % en niveau V

Publics prioritaires : agriculteurs et salariés agricoles

Publics bénéficiaires (1986) :

- agriculteurs et salariés agricoles (67 % contre 24 % en 1984)
- actifs d'autres secteurs (28 %)
- chômeurs (5 %)

Caractéristiques des formations :

- courtes : 40 heures en moyenne
- nombreuses : 35 actions prévues pour 1990 (dont 10 à répétitions, soit un total de 182)

Tableau II-17 - Bilan des actions de formation professionnelle agricole

	Réalizations en 1986			Réalizations en 1988			Prévisions 1991		
	EFF	HS	SR	EFF	HS	SR	EFF	HS	SR
CFPPA et LEPA	379	156 786	3,96	460	174 430	4,79	311	203 170	6,05
Chambre d'agriculture	1636	65 592	0,94	1957	43 465	0,75	2 403	53 465	1,01
CEGER	210	4 240	0,07	-	-	-	-	-	-
Total Agriculture	2 225	226 618	4,97	2 417	217 8945	5,54	2 714	256 635	7,06
Total Programme Régional	3 190	553 942	8,7	3 977	903 320	15,82	5 286	1 418 443	26,88
% Ch. d'Agri. /Prog. Rég.	70	41	57	61	24	35	51	18	26

- EFF : effectif stagiaire

- HS : nombre d'heures/stagiaires

- SR : Montant de la subvention régionale en millions de francs

Remarque : Les réalisations sont souvent en deçà des prévisions. C'est ainsi qu'en 1988, huit actions, dont le principe de financement était admis, n'ont pas été réalisées.

§ 3 - La formation à la CCIM

Les actions de formation professionnelle de la CCIM regroupent 5 centres de formation :

- le service pédagogique non technique :
 - . le centre de formation continue
 - . le centre de préparation à la gestion
 - . le centre d'études de langues
 - . l'école de promotion commerciale
- le service pédagogique technique :
 - . le centre de formation technique (37 stages en 1989, principalement dans les domaines de la sécurité et de la mécanique).

Parallèlement, 2 autres services concourent à l'action du Département Formation :

- le service d'assistance formation chargé de sensibiliser les entreprises à la formation et de détecter leurs besoins en la matière
- le service administratif et financier chargé, entre autres, de la collecte de la taxe d'apprentissage (près de 5 millions de francs collectés auprès de 727 entreprises en 1989).

Enfin, depuis 1989, une antenne formation a été créée au Marin.

Tableau II-18 - Prévisions 1990-1991

Domaine	Nombre d'activités	Total heures
Gestion générale, comptable et financier	8	322
Bureautique	2	80
Informatique	5	160
Promotion sociale	3	Longue durée
Relations humaines, Communication	8	163
Langues étrangères	11	550
Formation à l'encadrement	4	3460
Gestion commerciale, marketing	10	230
Service de formation technique	42	
Antenne du Marin	23	550
TOTAL	116	

CHAPITRE II

L'Apprentissage

Introduction

Section 1 - L'apprentissage de Métiers

Section 2 - L'apprentissage agricole

Section 3 - L'apprentissage maritime

Introduction

L'apprentissage est la principale forme d'éducation en alternance. *"Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique , en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur ou un ou plusieurs titres homologués"* (...) (Extrait de l'art. L.115.1 du Code du Travail).

L'apprentissage est donc l'une des trois voies, à côté de la formation scolaire, et de la formation professionnelle continue, d'accession aux titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Le dispositif de l'apprentissage met en jeu 6 partenaires :

- les organismes de contrôle pédagogique (service académique de l'Inspection de l'Apprentissage), ainsi que les organismes d'agrément et d'inspection du travail (DDTE, DRFP)
- les organismes gestionnaires (Chambre des Métiers, Service Formation/Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Association de gérance pour la Formation Professionnelle Maritime du groupe Antilles-Guyane -AFPM)
- les collectivités chargées du financement (Région, Etat)
- les CFA
- les Maîtres d'apprentissage
- les apprentis

En Martinique, l'apprentissage est mis en œuvre dans trois cadres distincts :

- l'apprentissage concernant les métiers des secteurs secondaire et tertiaire, sous la responsabilité de la Chambre des Métiers
- l'apprentissage agricole, sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, par le biais du service Formation/Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt
- l'apprentissage maritime sous la responsabilité du Ministère de la Mer

Section 1 - L'apprentissage de Métiers

§ 1 - Ressources

1 - 1 Création et évolution

Le CFA de la Chambre de Métiers a été créé le 24 juillet 1975. Son évolution peut être décrite en trois étapes :

- 1975 - 77 : utilisation de locaux d'établissements scolaires et de formation professionnelle extérieures
- 1977 : début de l'installation à Fort-de-France(Sainte-Thérèse) dans des locaux hérités de l'AFPA
- 1979 : ouverture d'un second établissement à Rivière-Salée

1 - 2 Financement

Tableau II-19 - Evolution du budget

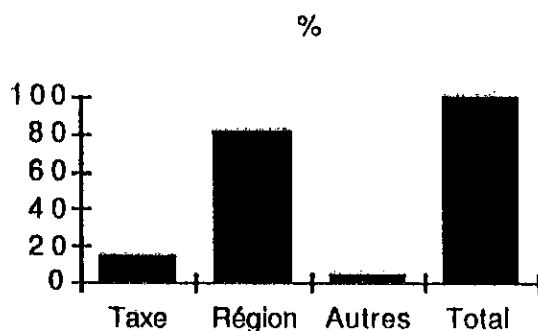
	1985	1988
Dépenses totales	10 301 500	18 985 800
(dont fonctionnement)	95 %	91 %

Le coût annuel moyen de la formation d'un apprenti (dépenses de fonctionnement à quelques exceptions près rapportées au nombre d'apprentis) pour 1987/99 était de 8 130 francs, soit 21,40 francs l'heure/apprenti pour une durée moyenne de l'enseignement annuel de 380 heures.

Tableau II-20 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)

Sources	%
Taxe	15
Région	81
Autres	4
Total	100

Graphique II-5 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)



§ 2 - Fonctionnement - Résultats

2 - 1 Effectifs

Tableau II-21 - Evolution des effectifs

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1986	1984	1985	1986	1987	1988
% Garçons	90,85	81,47	88,48	82,14	78,57	76,80	74,57	72,16	72,26	72,07	70,97	70,75	70,62	-
% Filles	9,15	18,53	11,52	17,86	21,43	23,20	25,43	27,84	26,72	27,93	25,03	29,25	29,38	-
Total (nombre)	153	286	833	991	1 064	1 418	1 388	1 340	1 381	1 547	1 612	1 569	1 586	1 721

Graphique II-6 - Evolution des effectifs

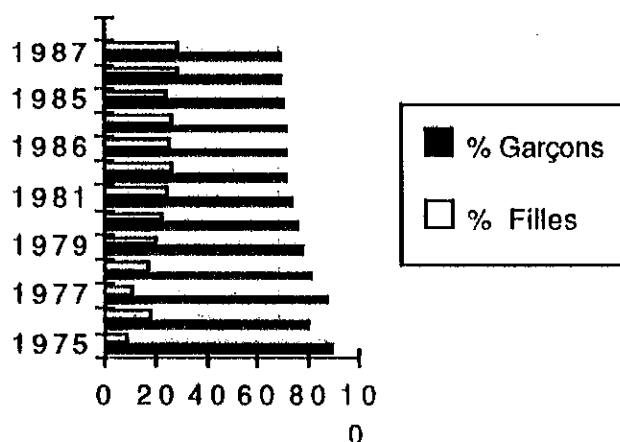


Tableau II-22 - Origine scolaire des apprentis en 1987-1988

Origines	Effectif (%)
5ème	4,48
CPPN	16,72
CAP de LEP	8,20
4ème	4,73
3ème	15,38
2nde, 1ère, Terminale	1,64
SES	8,95
CAP en 3 ans	4,41
BEP/CAP en 2 ans	-
Stages 16/18 ans	6,50
Apprentissage	46,66
Autres origines	2,40
TOTAL	100,00

Graphique II-7 - Origine scolaire des apprentis en 1987-1988

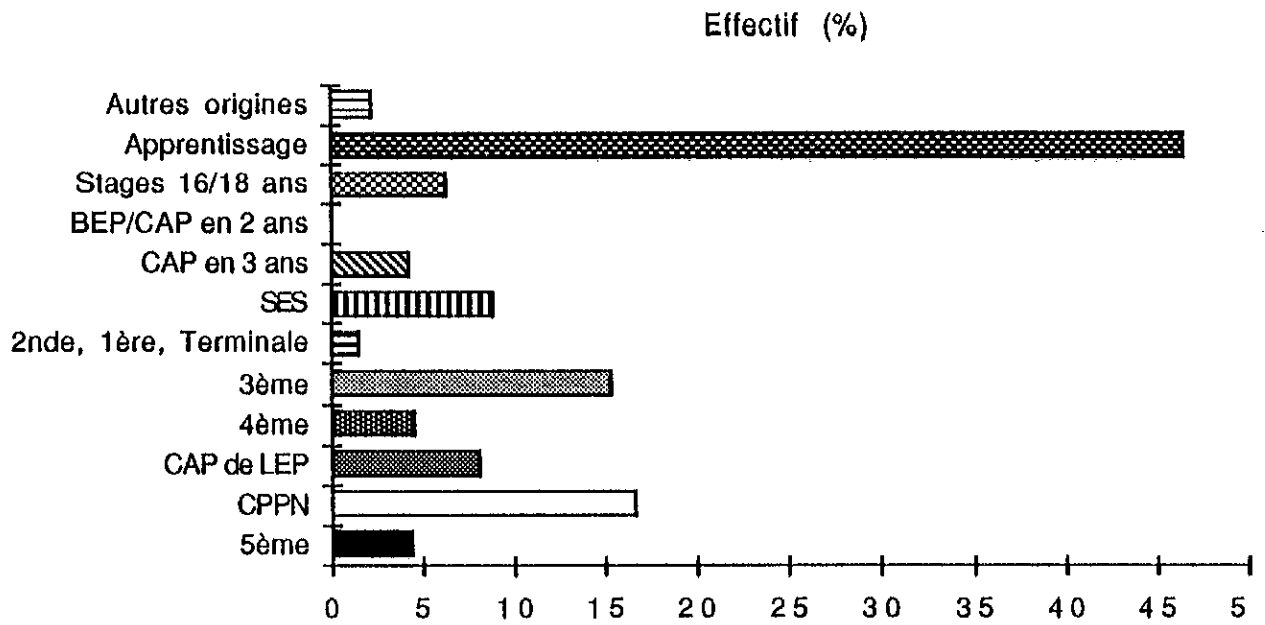
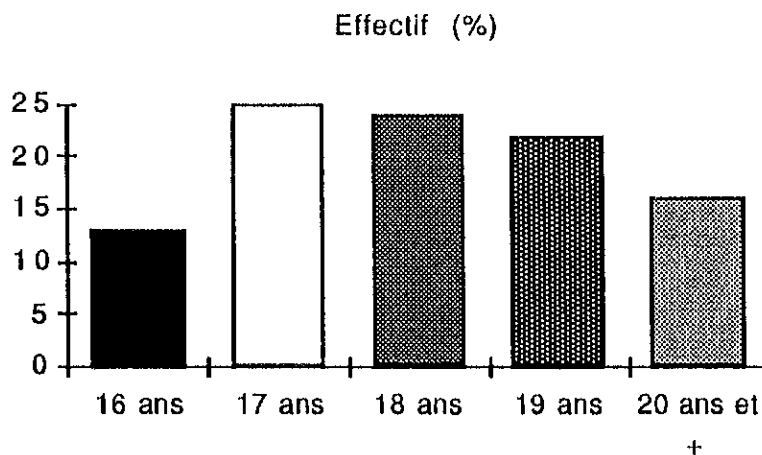


Tableau II-23 - Ages des apprentis en 1987-1988

Age	Effectif (%)
16 ans	13
17 ans	25
18 ans	24
19 ans	22
20ans et +	16

Graphique II-8 - Ages des apprentis en 1987-1988



2 - 2 Carte des fonctions

Il existe 15 familles de métiers, soit 30 spécialités de niveau V, représentées, auxquelles il convient d'ajouter 4 nouveaux CAP mis en place dans le cadre de la rénovation (peintre en carrosserie, agent de commercialisation, électricien auto et électronicien).

- Liste des formations disponibles

Bâtiment

- 1 CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé
- 2 CAP Monteur en équipement technique du bâtiment
- 3 CAP Dessin du bâtiment
- 5 CAP Electricien en bâtiment
- 4 CAP Peintre en bâtiment

Métaux

- 6 CAP Métallier

Bois

- 7 CAP Menuisier
- 8 CAP Menuisier-ébénisterie
- 9 CAP Ebénisterie

Techniques graphiques

- 10 CAP Imprimeur typographique

Arts graphiques

- 11 CAP Peintre en lettres

Art du métal et métiers connexes

- 12 CAP Bijouterie

Habillement - Textile

- 13 CAP Couture

Automobile

- 14 CAP Réparateur en carrosserie auto
- 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture
- 16 CAP Peinture auto
- 17 CAP Mécanique auto
- 18 CAP Electricité auto

Electronique

- 19 CAP Electronicien
- 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager

Alimentation

- 21 CAP Boulanger
- 22 CAP Pâtissier

Hôtellerie - Restauration

- 23 CAP Cuisine
- 24 CAP Employé de restaurant

Blanchisserie - Teinture

- 25 CAP Blanchisserie

Techniques de commercialisation

- 26 CAP Vente
- 27 CAP Agent de commercialisation de pièces détachées auto

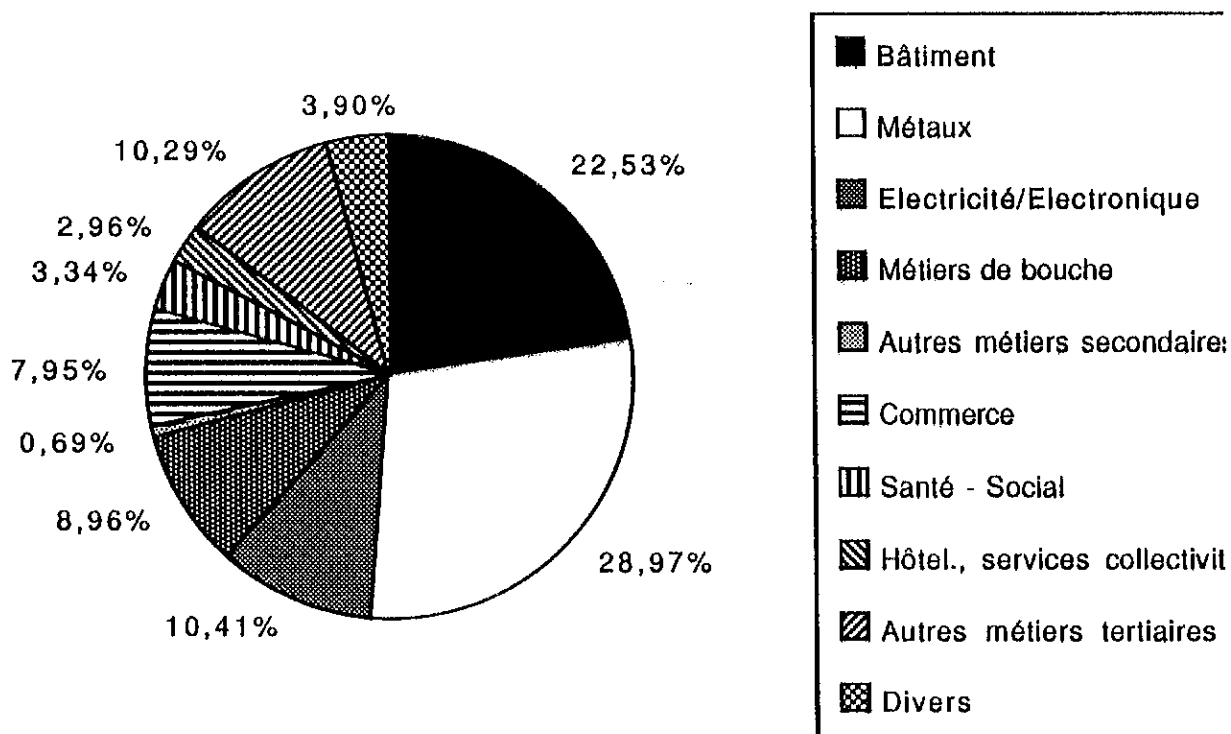
Soins personnels
28 CAP Coiffure

Sanitaire et social
29 CAP Employé de pharmacie
30 BP Préparateur en pharmacie

Tableau II- 24 - Répartition de l'effectif par type de formation en 1987-1988

Groupes de formation	Effectif (%)
Bâtiment	22,51
Métaux	28,94
Electricité/Electronique	10,40
Métiers de bouche	8,95
Autres métiers secondaires	0,69
Commerce	7,94
Santé - Social	3,34
Hôtel., services collectivités	2,96
Autres métiers tertiaires	10,28
Divers	3,9
TOTAL	100,00

Graphique II- 9 - Répartition de l'effectif par type de formation en 1987-1988



2 - 3 - Programme

Tableau II-25 - Pourcentage d'heures d'enseignement en 1987-1988

Enseignement	%
Enseignement général	37
Enseignement théorique	42
Enseignement pratique	21

Graphique II-10 - Pourcentage d'heures d'enseignement en 1987-1988

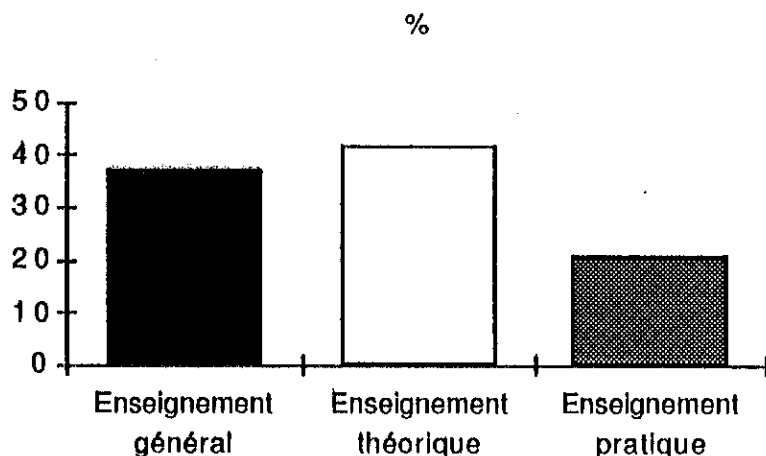


Tableau II-26 - Evolution du nombre total d'heures

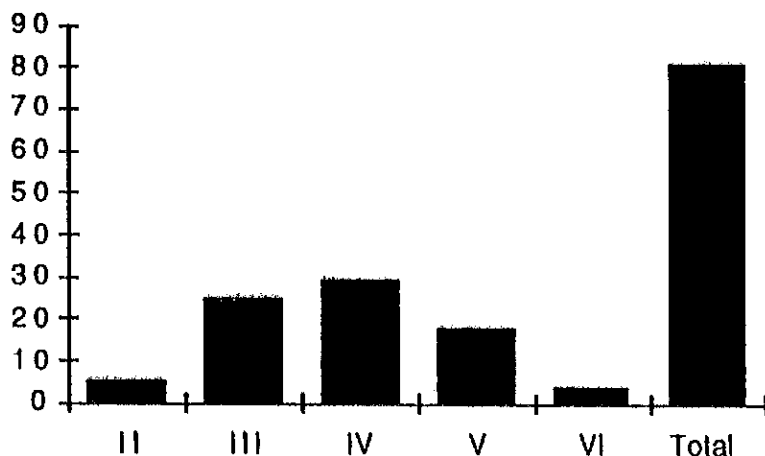
	1981/82	1987/88
Heures	27 093	53 722
Heures/apprenti	37 605 084	85 203 092

2 - 4 - Personnel enseignant

Tableau II-27 - Répartition par niveau de qualification (88/89)

Niveaux	Nombre
II	5
III	25
IV	29
V	18
VI	4
Total	81

Graphique II-11 - Répartition par niveau de qualification (88/89)



Total : 81 dont 52 (64 %) pour l'enseignement professionnel

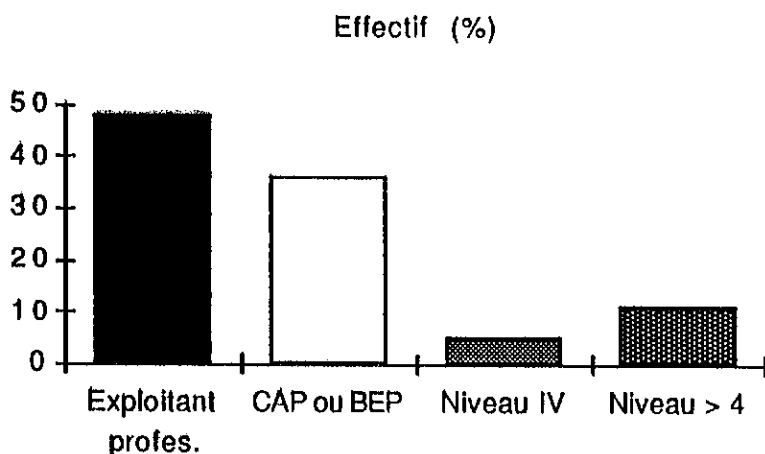
2 - 5 Maîtres d'apprentissage

En 1988-1989, on comptait 936 maîtres d'apprentissage dont 62 % répartis sur la zone de Schœlcher / Fort-de-France / Lamentin.

Tableau II - 28 - Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon leur qualification

Qualification	Effectif (%)
Exploitant professionnel	48
CAP ou BEP	36
Niveau IV	5
Niveau > 4	11

Graphique II-12- Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon leur qualification

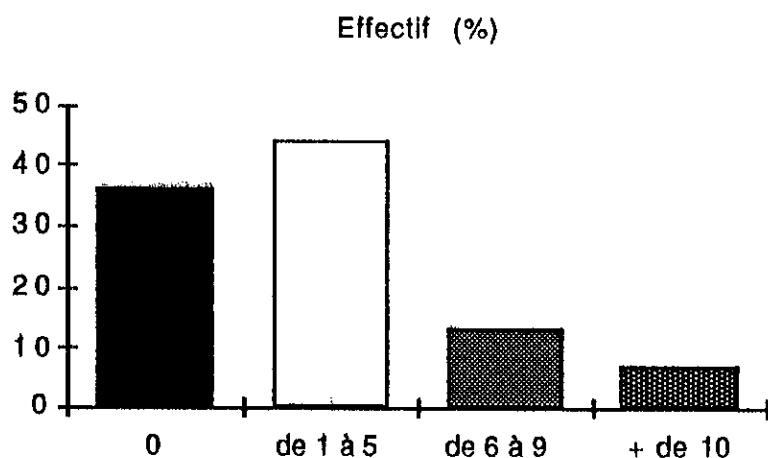


Total : 268 agréments pour 209 nouveaux apprentis

Tableau II - 29 - Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon la taille de leur entreprise

Nombre de salariés	Effectif (%)
0	36
1 à 5	44
6 à 10	13
+ de 10	7

Graphique II-13 - Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon la taille de leur entreprise

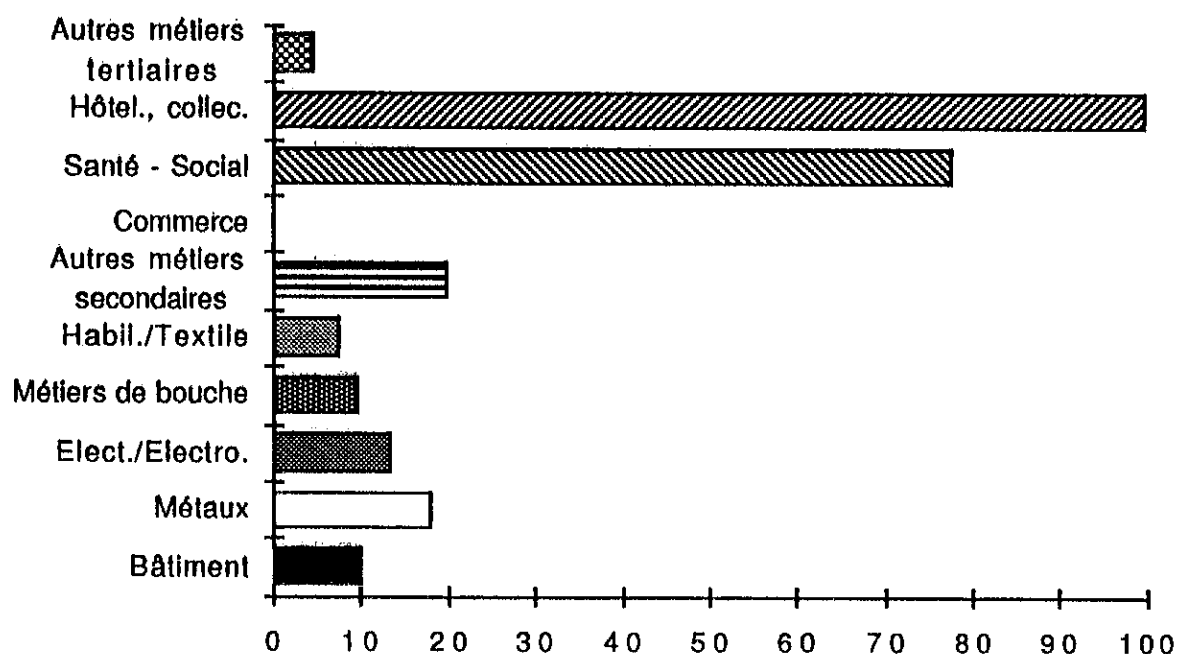


2 - 6 Résultats aux examens

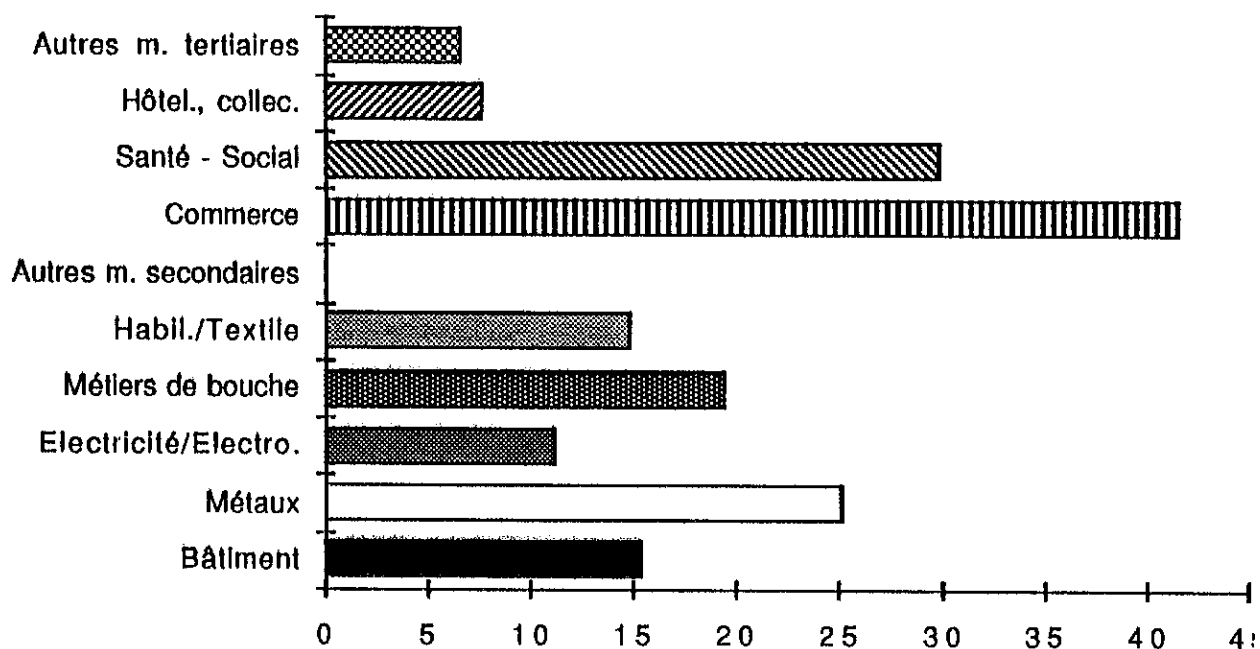
Tableau II-30 - Taux de réussite aux examens par secteur pour 1980 et 1987

Groupes de formation	1980			1987		
	Prés.	Reçus	% R	Prés.	Reçus	% R
Bâtiment	68	7	10,3	118	23	15,5
Métaux	110	20	18,2	242	61	25,2
Electricité/Electronique	37	5	13,5	97	11	11,3
Métiers de bouche	10	1	10,0	56	11	19,6
Habillement/Textile	13	1	7,7	20	3	15,0
Autres métiers secondaires	5	1	20,0	-	-	-
Commerce	10	0	0,0	60	25	41,7
Santé - Social	9	7	77,8	30	9	30,0
Hôtel., services collectivités	1	1	100,0	13	1	7,7
Autres métiers tertiaires	43	2	4,7	45	3	6,7
TOTAL	306	45	14,7	681	147	21,6

Graphique II- 14 - % de réussite 1980



Graphique II- 14' - % de réussite 1987



Section 2 - L'apprentissage agricole

§ 1 - Ressources

L'apprentissage agricole est assuré par le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA) du François, créé en 1980 et placé sous la responsabilité pédagogique du service formation-développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, service extérieur du Ministère de l'Agriculture.

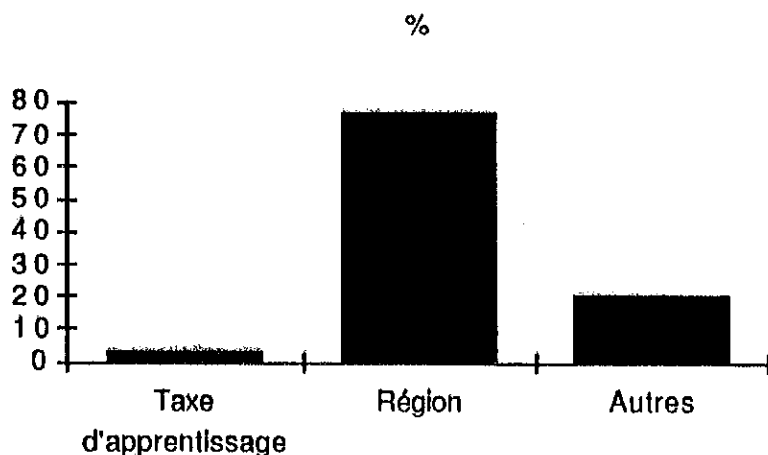
En 1987, le montant du budget du CFAA s'élevait à un peu plus de 1,6 millions de francs (soit plus de 68 % d'augmentation par rapport à 1986) pour 1,4 millions de francs de dépenses réelles de fonctionnement.

On peut donc calculer ce que coûte par an la formation d'un apprenti selon les mêmes principes que pour l'apprenti de la Chambre des Métiers : on obtient pour 1987 un coût unitaire de 8 951 francs (contre 5 562 francs en 1985).

Tableau II-31 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)

Sources	%
Taxe d'apprentissage	3,4
Région	76,8
Autres	19,8

Graphique II- 15 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)



§ 2 - Fonctionnement - Résultats

Titres et options préparés (1990)

- 3 CAPA :

- . Agriculture - Elevage
- . Cultures maraîchères
- . Floriculture

- 3 BEPA :

- . Elevage
- . Cultures fourragères et maraîchères
- . Floriculture

Tableau II-32 - Evolution des effectifs

	1985	1986	1987
Inscrits	126	119	143
Non-inscrits faute de place	-	22	25

Taux de réussite

En moyenne, 2 apprentis sur 3

Section 3 - L'apprentissage maritime

§ 1 - Objectifs et ressources

1-1 - Cadre général

L'apprentissage maritime est assuré par l'Ecole d'Apprentissage Maritime de Trinité, créée en 1959, et gérée par l'Association de gérance pour la formation professionnelle maritime du groupe Antilles-Guyane (AFPM) (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901).

Sa mission générale est d'assurer la formation professionnelle maritime (commerce et pêche) conformément aux lois et règlements en vigueur de la Marine Marchande, avec l'agrément du Ministère des transports et sous le contrôle de l'inspection générale de l'enseignement maritime et du service des Affaires Maritimes du Département.

1 - 2 - Moyens nautiques

La formation de marin comporte une dimension pratique importante et exige par conséquent le recours à des moyens de navigation (navires-école). Sont disponibles un navire d'application, un petit chalutier, une yole classique motorisée, une yole pour l'aviron, un ketch anglais pour la voile.

1 - 3 - L'encadrement pédagogique

Le personnel de l'EAMT comprend 29 personnes au 14/01/88 réparties comme suit :

- direction/administration :	4
- surveillance/service :	8
- enseignement :	9
- équipage :	8

§ 2- Fonctionnement et résultats

2 -1 - Le recrutement

S'agissant de la formation en apprentissage, la capacité d'accueil de l'école est de 48 places et se répartit selon un quota attribué à chaque région : Martinique (33), Guadeloupe (12), Guyane (3). Les candidats admis, âgés de 15 à 18 ans, sont obligatoirement inscrits en internat.

2 -2 - L'offre de formation

L'école cumule formation initiale à destination de jeunes apprentis marins et formation continue qui permet aux marins déjà en activité de préparer des brevets supérieurs :

- a) la formation des apprentis marins aboutit au Certificat d'Apprentissage Maritime (CAM) en pêche (75 % des inscrits) ou en commerce (25 %)
- b) la formation nautique prépare au Certificat de Fin d'Etudes Maritimes (CFEM) (électricien ou mécanicien de bord) et concerne les jeunes sans limite d'âge, titulaires de certains CAP et BEP de l'Education Nationale : formation peu représentée et absente dans la programmation 87/88.
- c) les cours de perfectionnement préparent aux certificats et brevets de la Marine Marchande et s'adressent aux marins de commerce et de pêche selon certaines conditions d'âge et de pratique professionnelle (capacité 6 à 12 stagiaires par formation).

On retrouve habituellement les formations suivantes :

- permis de conduire les bateaux à moteurs (PCM)
- certificat de capacité (CC)
- brevet de lieutenant de pêche (BLP)
- brevet de patron de pêche (BPP)
- certificat de motoriste à la pêche (CMP)
- brevet d'officier mécanicien de 3^{ème} classe de la Marine Marchande (BOM)

Par ailleurs, il est prévu des stages pratiques dits formations embarquées à destination principale des apprentis en formation.

Enfin, l'EAMT apporte son concours pédagogique en assurant la formation dans le cadre de formations extérieures.

Tableau II-33 - Evolution des effectifs (constatés à la fin des formations)

	CAM	CFFM	Formation adultes	TOTAL
84/85	43	3	57	103
85/86	45	2	71	118
86/87	40	3	81	129
87/88	45	4	75	119
88/89	41	1	66	108

Tableau II-34 - Analyse de la programmation 1987-1988

	Effectif	%	Heures	Heures/ Stagiaires	%
I - Formation initiale					
- CAM Pêche	12		1413	16956	
- CAM Commerce	36		1404	50544	
Total I	48	36	2817	67500	66
II - Formation continue	4 x 12	36	4 x 256	12288	
- PCM	12	9	480	5760	
- CMP	6	4	910	5460	
- BOM	12	9	396	4752	
- CC	8	6	910	7280	
- BLP					
Total II	86	64	3720	35540	34
Total I + II	134	100	6537	103040	100
III - Stage d'accompa. (formation embarquée)	3 x 10		1872	18720	
Total général				121760	

CHAPITRE III

L'éducation spécialisée, surveillée et protégée

Introduction

Section 1 - Les services administratifs chargés de l'étude des situations individuelles et l'orientation

Section 2 - Les établissements d'éducation spécialisée

Introduction

L'éducation spécialisée concerne tout public (enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes) présentant un handicap social, physique, mental et/ou de santé et qui, de ce fait, relève soit de la protection sociale, soit d'une action d'adaptation ou de réadaptation professionnelle et sociale.

L'éducation spécialisée est assurée dans le cadre d'institutions sociales et médico-sociales, définies par la loi du 30 juin 1975, et qui, après placement par les services administratifs compétents (SPSS, DISSES, CDES, COTOREP), accueillent, hébergent, placent dans des familles et assurent une formation adaptée dans sa forme et son contenu au public en question, l'objectif étant l'insertion (ou la réinsertion) sociale et professionnelle de cette tranche de la population.

Section 1 - L'étude des situations individuelles et l'orientation

Quatre services administratifs peuvent assurer cette phase préalable à l'entrée en institution.

1 - Le service de la protection judiciaire de la jeunesse

Ce service, qui relève du Ministère de la justice, remplace depuis peu (Décret du 21-02-90) le service de l'éducation surveillée. Il comprend un centre d'orientation et d'actions éducatives et un service éducatif auprès du Tribunal.

La mission du service de la protection judiciaire de la jeunesse est d'assurer l'éducation des mineurs délinquants ou en danger.

Les moyens que ce service met en place pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- observation, consultation
- orientation vers les établissements et services à caractère social dont il assure le contrôle (foyers à caractère social, service d'actions éducatives en milieu ouvert -AEMO-)
- maintien dans la famille avec ou sans soutien éducatif .

2 - La Direction des Services Sanitaires et Sociaux (DISSES)

Direction du Conseil Général, elle oriente les personnes concernées vers les établissements et services à caractère social, et vers les centres médico-psycho-pédagogiques et médico-sociaux précoces dont elle assure le contrôle.

3 - La Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES)

Elle oriente les personnes concernées vers les Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) et les centres d'actions médicales.

4 - La Commission Technique d'Orientation et de Classement Professionnel (COTOREP)

Elle oriente les personnes concernées vers les Centres d'Aide par le Travail (CAT) et le Centre des Aveugles.

Section 2 - Les établissements d'éducation spécialisée

22 établissements d'éducation spécialisée ont été inventoriés, parmi lesquelles il est possible de distinguer d'un côté les institutions à caractère social (9), et de l'autre les institutions pour handicapés (13).

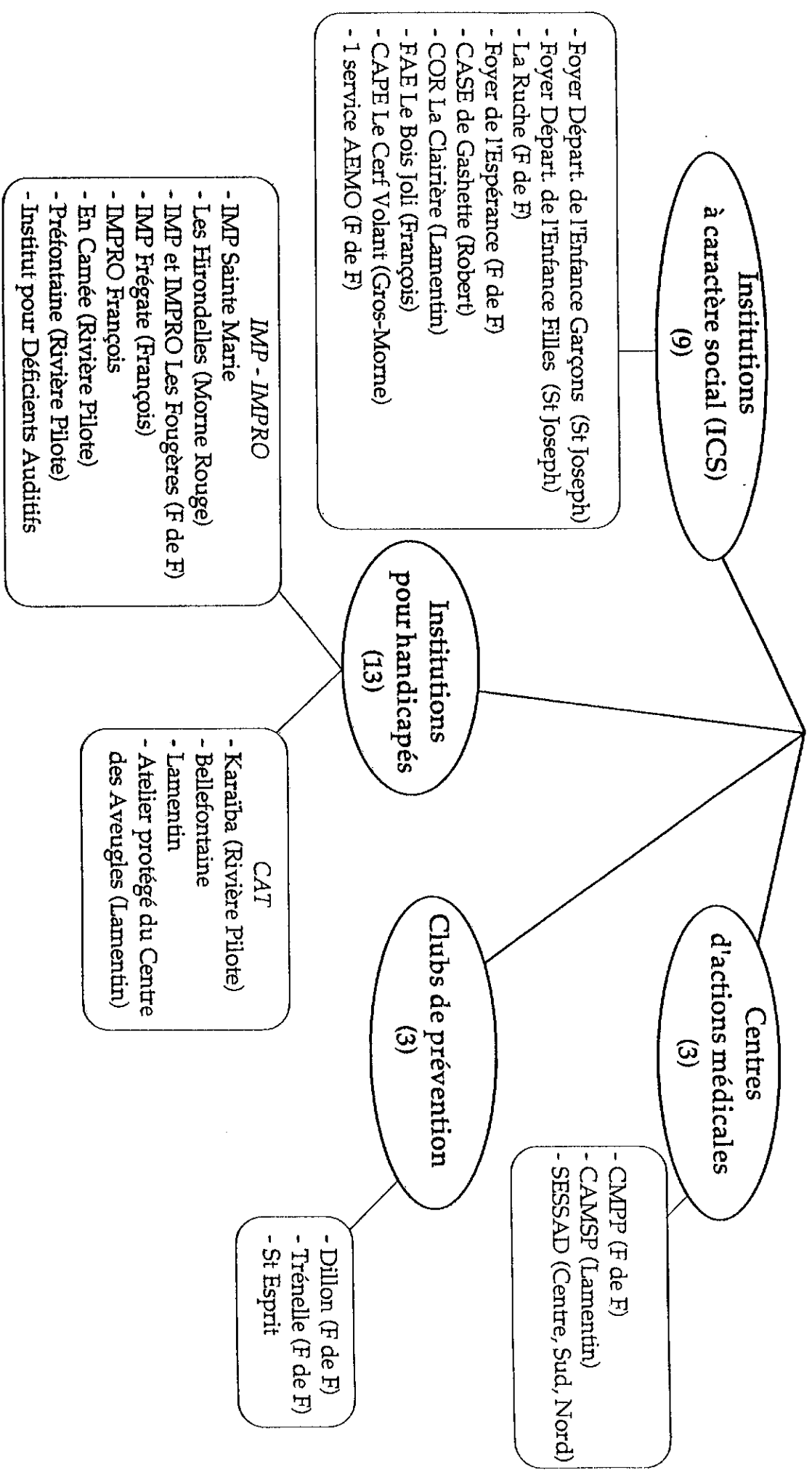
On peut y ajouter 6 institutions de formes différentes, que sont les centres d'actions médicales (3) et les clubs de prévention (3).

Ils seront tous présentés, puis sommairement décrits dans le schéma et les tableaux qui suivent.

Il faut cependant rappeler l'existence des sections spéciales des écoles du premier degré et des collèges (SES).

EDUCATION SPECIALISEE ET SURVEILLEE

(25)



- Foyer Départ. de l'Enfance Garçons (St Joseph)
- Foyer Départ. de l'Enfance Filles (St Joseph)
- La Ruche (F de F)
- Foyer de l'Espérance (F de F)
- CASE de Gashette (Robert)
- COR La Clairière (Lamentin)
- FAE Le Bois Joli (Français)
- CAPE Le Cerf Volant (Gros-Morne)
- 1 service AEMO (F de F)

- IMP - IMPRO*
- IMP Sainte Marie
 - Les Hironnelles (Morne Rouge)
 - IMP et IMPRO Les Fougères (F de F)
 - IMP Frégate (Français)
 - IMPRO Français
 - En Camée (Rivière Pilote)
 - Préfontaine (Rivière Pilote)
 - Institut pour Déficiants Auditifs

- CAT*
- Karaiba (Rivière Pilote)
 - Bellefontaine
 - Lamentin
 - Atelier protégé du Centre des Aveugles (Lamentin)

- Dillon (F de F)
- Trénelle (F de F)
- St Esprit

CHAPITRE IV

L'éducation populaire

Introduction

Section 1 - Activités éducatives des fédérations et mouvements

Section 2 - Les universités populaires

Section 3 - Les services et offices municipaux d'actions culturelles

Conclusion

Introduction

L'éducation populaire regroupe toutes les formes de formation permanente non-professionnelle. Elle peut cependant contribuer à faire surgir des vocations professionnelles individuelles.

Elle s'adresse à tous les publics (des scolaires aux retraités en passant par les travailleurs et les chômeurs), parallèlement à leur activité principale, qu'elle soit d'ordre professionnel, scolaire ou autre.

Sa finalité est la formation de l'Homme dans sa globalité, par le biais d'actions éducatives et culturelles, c'est-à-dire, en un mot, l'épanouissement de l'Homme.

Malgré l'hétérogénéité des formes qu'elle peut prendre dans la réalité, il est possible de mettre en relief trois grands types d'actions dans l'éducation populaire :

- l'éducation populaire à caractère scolaire : apprentissage de niveau scolaire
- la formation artistique et culturelle
- la formation sociale et les loisirs éducatifs.

Aussi, quelque soit la forme qu'elle prend, il y a toujours l'idée d'apprentissage dans l'éducation populaire. Elle est réalisée dans un grand nombre d'institutions qui le plus souvent existent sous la forme associative. On retrouve plusieurs formes d'actions éducatives dans chacune d'entre elles.

On distingue 3 sortes de structures pratiquant l'éducation populaire :

- les fédérations d'associations et les mouvements organisés sur plusieurs communes
- les institutions autonomes (université populaires et associations diverses)
- les services et offices municipaux d'animation et de formation culturelle.

Section 1 - Activités éducatives des fédérations et mouvements

§ 1 - La Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

1 - Historique

Date de création : 1947

Membre de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Populaire

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Formation des hommes
- * Promotion de la laïcité
- * Regroupement d'institutions éducatives et sociales laïques

Tableau II-35 - Situation 1989 :

Associations affiliées	Nombre	Effectif
- scolaires	70	4 528
- post-scolaires	84	2 328
Total	154	6 856

3 - Moyens

* Budget : près de 5, 5 millions de francs en 1988

* Personnel :

- 23 salariés permanents à temps complet
- 17 TUC
- 250 salariés sous contrat à durée déterminée
(dont 19 formateurs et 231 animateurs de centres de vacances)

- 4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)**
- * Stages de formation à destination de divers publics
Publics : 16-18 ans, 18-25 ans, chômeurs longue durée, SIVP, TUC, futurs animateurs, ...
Résultats 89 : plus de 500 stagiaires pour plus de 7 500 heures de formation
 - * Soutien scolaire (anglais, espagnol, mathématiques, français, ...)
300 bénéficiaires en 1989
 - * Formation culturelle (ateliers musique, gym-yoga, danse, couture, ...)
135 inscrits en 1989
- 5 - Autres activités**
- * Lutte contre le chômage par le biais d'une association intermédiaire
(145 contrats de travail pour 5 300 heures de travail en 1988),
 - * Sports, vacances et loisirs.

§ 2 - La Fédération Départementale des Foyers Ruraux (FDFR)

1 - Historique

Date de création : 1971

Membre de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Animation en milieu rural
- * Promotion de l'Homme
- * Développement des collectivités en milieu rural

Situation 88 :

- 25 foyers ruraux et associations affiliées
- 1 580 adhérents

3 - Moyens

- * Budget : près de 750 000 francs en 1988

- * Personnel permanent : 2

4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)

- * Stages de formation à destination de divers publics
Publics : 16-18 ans, 18-25 ans, animateurs et membres de foyers et associations affiliés

- * Ateliers de formation culturelle et de soutien scolaire
Dans les foyers et associations affiliés

- * Divers
Soutien technique des foyers, vacances et loisirs

§ 3 - La Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture - Centre Régional d'Animation et de Développement (FDMJC - CRAD)

1 - Historique

Date de création : 1968

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Animation culturelle
- * Formation
- * Soutien aux associations affiliées
- * Situation 1988 : 11 organisations affiliées et 1 943 adhérents

3 - Moyens

Personnel permanent : 14

4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)

- * Formation : 120 jeunes (dont 22 TUC) de 15 à 25 ans, soit 2 375 heures de formation dont 975 en entreprise
- * Animation culturelle dans le cadre des MJC et des associations fédérées.

§ 4 - L'Association Départementale des Francs et Franches Camarades (Francas)

1 - Historique

Date de création : 1957

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Promouvoir les loisirs collectifs et éducatifs
- * Défendre les droits de l'enfant et de l'adolescent
- * Développer les œuvres péri- et post-scolaires

3 - Moyens

- * 5 sections (Ducos, Saint-Esprit, Rivière Pilote, Robert, Morne Vert)
- * Personnel : 2 permanents, TUC, animateurs saisonniers

4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)

- * Formation des cadres des centres de vacances et de loisirs (CVL)
- * Information (bibliothèque)
- * Vacances et loisirs

§ 5 - Les Centres d'Entraînements aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA)

1 - Historique

Date de création de la délégation départementale des CEMEA : 1954

Il convient de préciser que la Fédération nationale est membre de la Fédération Internationale des CEMEA

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Formation
- * Défense de l'école publique
- * Contribution à une plus grande inter-pénétration des institutions de formation et d'éducation et des structures d'animation.

3 - Moyens

- * 5 commissions autonomes (activité : recherche)
- * Personnel : 30 instructeurs bénévoles

4 - Activités éducatives

- * Formation (cadres des centres de vacances, personnel des restaurants scolaires, autres)
- * Animation (MJC, centres culturels)

§ 6 - Autres mouvements

1 - Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MJRC)

Historique

Date de création : 1939

Finalité - Buts - Objectifs :

- * Contribuer avec d'autres organismes au développement du secteur agricole

Moyens :

- * Budget : 105 000 francs
- * Personnel : 1 permanent, 4 bénévoles

Activités :

- * Manifestations et animations culturelles
- * Séminaires

Situation 1988 :

- * 105 adhérents (38 enfants, 67 adolescents)

2 - Les scouts de France**Historique**

Date de création : 1935

ires

Finalité - Buts - Objectifs :

- * Education de jeunes par les méthodes du scoutisme (le caractère, la santé, le sens pratique, le sens spirituel, le service, le développement spirituel)
- * Amener l'individu, à travailler pour la communauté par la fraternité, à œuvrer pour la paix universelle et à être des citoyens actifs, utiles et heureux.
- * Formation des adultes par l'encadrement des groupes de jeunes (BAFA - BAFD)
- * Participation au développement local

uisine,

Effectif :

- * 25 goupes sur Fort-de-France et dans les communes (75 unités x 20 jeunes)
- * 1 500 adhérents de 8 à 21 ans
- * 175 cadres bénévoles

Moyens :

- * Budget : 1 884 000 Francs
- * Personnel permanents : 4
- * 25 instructeurs

aine

Activités :

- * Ateliers hebdomadaires dans les unités
- * Organisation de camps, de rallyes, de voyages
- * Echanges avec le scoutisme caribéen et mondial
- * Ateliers mensuels d'initiation à des techniques pour les cadres (vidéo, cuisine, camping, secourisme, jeux, orientation, veillée, chant)
- * Formation de cadres de centres de vacances et de loisirs

...).
place

3 - Le Mouvement des Eclaireurs et Eclaireuses de France**- Principes**

- * Laïcité
- * Co-éducation (équipe)

- Activités

- * Activités physiques, pratiques et morales pour public de 8 à 25 ans

4 - Le mouvement des secouristes de France

ANNEXES

- Annexe 1 - Répartition par commune des effectifs de la Martinique
- Annexe 2 - Schéma du système scolaire
- Annexe 3 - Tableau du niveau scolaire de la population
- Annexe 4 - Tableau de répartition des moyens pour l'Académie (89/90)
- Annexe 5 - Parcours de formation dans l'enseignement technique agricole
- Annexe 6 - Bilan des transports scolaires en Martinique
- Annexe 7 - Schéma simplifié des financements de la FPC
- Annexe 8 - Histoire de la FPC
- Annexe 9 - Contrats de plan Etat/Région : FPC
- Annexe 10 - Le crédit formation jeunes
- Annexe 11 - Les ateliers pédagogiques personnalisés de la Martinique
- Annexe 12 - Définition des actions de FPC gérées par la DRFP
- Annexe 13 - Nomenclature interministérielle des six niveaux d'enseignement
- Annexe 14 - Evolution des dotations régionales en matière d'éducation et de formation professionnelle
- Annexe 14 bis - Programme d'actions et de dépenses correspondantes en matière d'éducation et de formation dans le cadre du Plan de Développement Régional pour la période 89/93
- Annexe 15 - La DDTE : de la rémunération des stagiaires
- Annexe 16 - Effectif du personnel de l'UAG
- Annexe 17 - Budget de l'UAG

Annexe 1

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA MARTINIQUE
DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Année scolaire : 1989-90

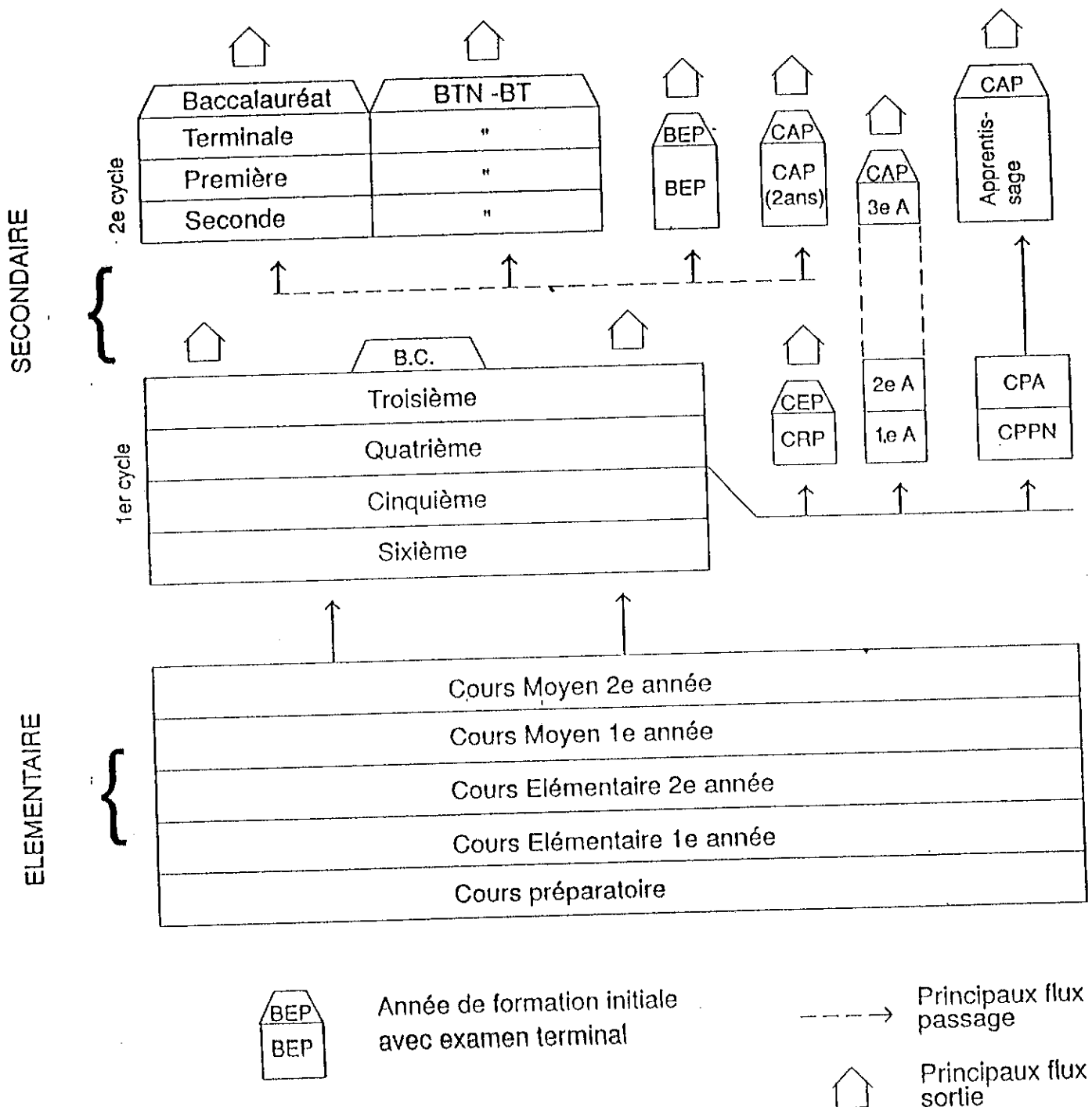
RÉPARTITION PAR COMMUNE DES EFFECTIFS DE LA MARTINIQUE

COMMUNES		1er DEGRE		2 D DEGRE						B. T. S.		TOTALS		TOTAL GENERAL	
				1er CYCLE		2d CY. COURT		2d CY. LONG				Public	Privé		
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé		
1	AJOUPA BOUILLON	163											163	163	
2	ANSES D'ARLET	436		273									709	709	
3	BASSE POINTE	665		601									1266	1266	
4	BELLEFONTAINE	183											183	183	
5	CARBET	408		312									720	720	
6	CASE PILOTE	437											437	437	
7	DIAMANT	398		182									580	580	
8	DUCOS	1997		910									2907	2907	
9	FOND SAINT DENIS	83											83	83	
10	FORT DE FRANCE	14809	2301	8334	1544	2262	496	5719	939	426	150	31550	5430	36980	
11	FRANCOIS	2278		1460		846							4584	4584	
12	GRAND RIVIERE	133											133	133	
13	GROS MORNE	1349		670									2019	2019	
14	LEHENTIN	4431		2365		939							7735	7735	
15	LORRAIN	1025		777		954							2756	2756	
16	MACOUBA	192											192	192	
17	MARIGOT	470		305									775	775	
18	MARIN	1039		675		870							2584	2584	
19	MORNE ROUGE	649	338	341	154								990	492	1482
20	MORNE VERT	164											164	164	
Total page		31309	2639	17205	1698	5871	496	5719	939	426	150	60530	5922	66452	

Annexe 1bis

COMMUNES		1er DEGRE		2 D D E G R E						B. T. S.		TOTAUX		TOTAL GENERAL
				1er CYCLE		2d CY. COURT		2d CY. LONG						
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	
21	PRECHEUR	318										318		318
22	RIVIERE PILOTE	1518		1135								2653		2653
23	RIVIERE SALEE	1380		648								2028		2028
24	ROBERT	2511	114	1213								3724	114	3838
25	SAINT ESPRIT	1098		615								1713		1713
26	SAINT JOSEPH	1481	86	912								2393	86	2479
27	SAINT PIERRE	742		594		278						1614		1614
28	SAINTE ANNE	478		253								731		731
29	SAINTE LUCE	820		211	156		33		76			1031	265	1296
30	SAINTE MARIE	3114		1472								4586		4586
31	SCHDELCHER	2007		714		558						3279		3279
32	TRINITE	1820		1164		976		1413		139		5512		5512
33	TROIS ILETS	567		181								748		748
34	VAUCLIN	1024		400								1424		1424
Total page		18878	200	9512	156	1812	33	1413	76	139	0	31754	465	32219
TOTAL DEPARTEMENT		50187	2839	26717	1854	7683	529	7132	1015	565	150	92284	6387	98671

SCHEMA DU SYSTEME SCOLAIRE (1)



(1) Tiré de "Aspects du Monde Educatif" -INSEE -Dossiers Antilles-Guyane n° 11 - 1986

TABIEAU du NIVEAU SCOLAIRE de la POPULATION
de PLUS de 15 ans (ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires).

FRANCHE d'AGE	NON DETERM.	NON SCOLAR	%	NIV. MATERN.		NIV. PRIM.		NIV. SECOND.		NIV. UNIVERS.		%	TOTAL
					%		%		%		%		
16 à 19 ans	59	237	2,09	26	0,22	1 364	12,04	9 641	85,13	56	0,49	34 945	
20 " 24 "	121	361	1,28	50	0,17	3 524	12,56	23 217	82,79	889	3,17	33 220	
25 " 29 "	151	328	1,50	64	0,29	6 143	28,18	13 222	61,12	1 938	8,89	22 392	
30 " 34 "	159	299	1,51	77	0,39	7 297	37,01	9 981	50,63	2 058	10,44	19 963	
35 " 39 "	124	319	1,85	79	0,45	8 094	47,04	7 079	41,14	1 634	9,49	17 377	
40 " 44 "	153	459	3,00	111	0,72	8 986	58,87	4 764	31,21	942	6,17	15 430	
45 " 49 "	113	838	5,33	189	1,20	10 457	66,62	3 639	23,18	572	3,64	15 816	
50 " 54 "	129	1 022	7,24	249	1,76	9 699	68,74	2 776	19,67	363	2,57	14 243	
55 " 59 "	120	1 017	7,88	223	1,73	9 234	71,63	2 155	16,71	261	2,02	13 013	
60 " 64 "	131	1 202	10,86	273	2,46	7 788	70,42	1 614	14,59	181	1,63	11 191	
65 " 69 "	117	1 509	16,50	249	2,72	6 005	65,69	1 225	13,40	153	1,67	9 264	
70 " 74 "	150	1 446	19,72	223	3,04	4 476	64,72	820	11,18	97	1,32	7 483	
75 " 79 "	104	1 036	20,72	171	3,42	3 192	63,85	508	10,16	92	1,84	5 110	
80 et plus	226	1 669	31,20	205	3,83	3 010	56,28	421	7,87	43	0,80	5 574	
	2 041	11 822	5,23	2 215	0,98	89 791	39,77	81 301	36,01	9 294	4,11	225 739	

Annexe 4

Tableaux de répartition des moyens pour l'Académie – Année 1989-199

**DOTATION F A Í 1990
SÉCOND DEGRE (Public et Privé) – Propositions –**

		RELIQUAT 89	DOTATION 90	TOTAL	1ère TRANCHE	2ème TRANCHE	RESERVE DE 20 %
PUBLIC	FONCTIONNEMENT	57 375 F	990.565 F	1.047.940 F	400.000 F	447.940 F	20.000 F
	H. S.	–	1.192.423 F = 7 226 HS	1.192.423 F = 7 226 HS	400.000 F = 2 424 HS	732.423 F = 4 438 HS	60.000 F = 363 HS
PRIVE	FONCTIONNEMENT	–	85.650 F	85.650 F	30.000 F	45.650 F	10.000 F
	H. S.	–	85.650 F = 428 HS	85.650 F = 428 HS	30.000 F = 150 HS	45.650 F = 228 HS	10.000 F = 50 HS

AIDES ATTRIBUEES EN 1ère TRANCHE (Mars 1990)

		MONTANT 1ère TRANCHE	AIDES ATTRIBUEES	AIDES SOUS RESERVE	TOTAL ATTRIBUE	RELIQUAT
PUBLIC	FONCTIONNEMENT	460.000	182.000	EN 973 : 20 000 F IREM = 20.000 F CAFPEP = 7 600 F	229.500	170.500
	H. S.	2 424 HS	1 516 HS	EN 973 = 310HSE IREM = 300HSE	1 696 HS	722 HS
PRIVE	FONCTIONNEMENT	30.000 F	3 000 F	Couvent Cluny 5.052 F	8 052 F	29.198 F
	H. S.	150 HS	150 HS	–	150 HS	0

AIDES ATTRIBUEES EN 1ère TRANCHE (Mars 1990)

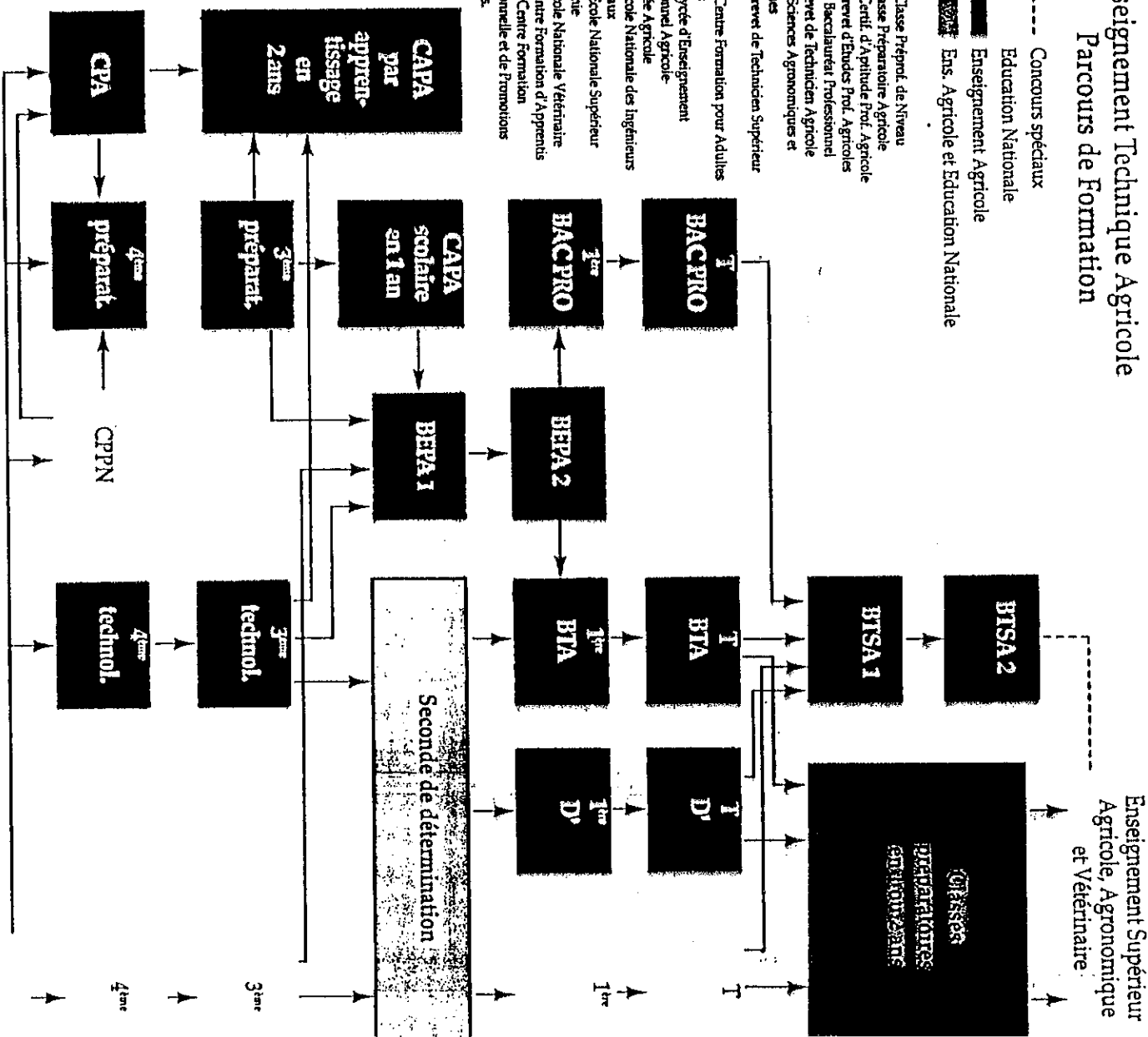
		MONTANT 2è TRANCHE	AIDES ATTRIBUEES	AIDES SOUS RESERVE	TOTAL ATTRIBUE	RELIQUAT
PUBLIC	FONCTIONNEMENT	447.940 F	208.000		208.000	239.940
	H. S.	732.423 F 4 438 HS	2 271	IFR EPS 2 050 HS	2 271	2 167
PRIVE	FONCTIONNEMENT	45.650 F	–	–	–	45.650 F
	H. S.	45.650 F 228 HSE	306	–	306	–78

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Agriculture.
 Il forme des agriculteurs, des ouvriers qualifiés, des techniciens, des ingénieurs, des vétérinaires et des agents du secteur tertiaire pour produire, transformer, commercialiser les produits agricoles et contribuer au développement économique et social du milieu rural.

**Enseignement Technique Agricole
 Parcours de Formation**

- Concours spéciaux
- Education Nationale
- Enseignement Agricole
- Ens. Agricole et Education Nationale

CPN : Classe Préparatoire de Niveau
 CPA : Classe Préparatoire Agricole
 CAPA : Cert. d' Aptitude Prof. Agricole
 BEPA : Brevet d'Etudes Prof. Agricoles
 Bac Pro : Baccalaurat Professionnel
 BTA : Brevet de Technicien Agricole
 D : Bac. Sciences Agronomiques et Techniques
 BTS : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
 CFPJA : Centre Formation pour Adultes et Jeunes
 LEPA : Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
 LA : Lycée Agricole
 ENT : Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Agronomiques
 ENSA : Ecole Nationale Supérieure Agronomique
 ENV : Ecole Nationale Vétérinaire
 CPA : Centre Formation d'Apprentis Professionnelle et de Promotions Agricoles.



L'enseignement technique prépare aux
 CAPA, BEPA, BAC PRO,
 BTA, BAC D', BTSA
 dans les
 ▼
 CEPJA
 LEPA
 LA

L'enseignement supérieur prépare à des carrières d'ingénieurs, de chercheurs, d'enseignants et de vétérinaires dans les
 ▼
 ENT
 ENSA
 ENV

La formation continue permet de compléter sa formation professionnelle ou de reprendre des études agricoles dans les
 ▼
 CFA
 CFPJA

! formation professionnelle continue s'adresse :

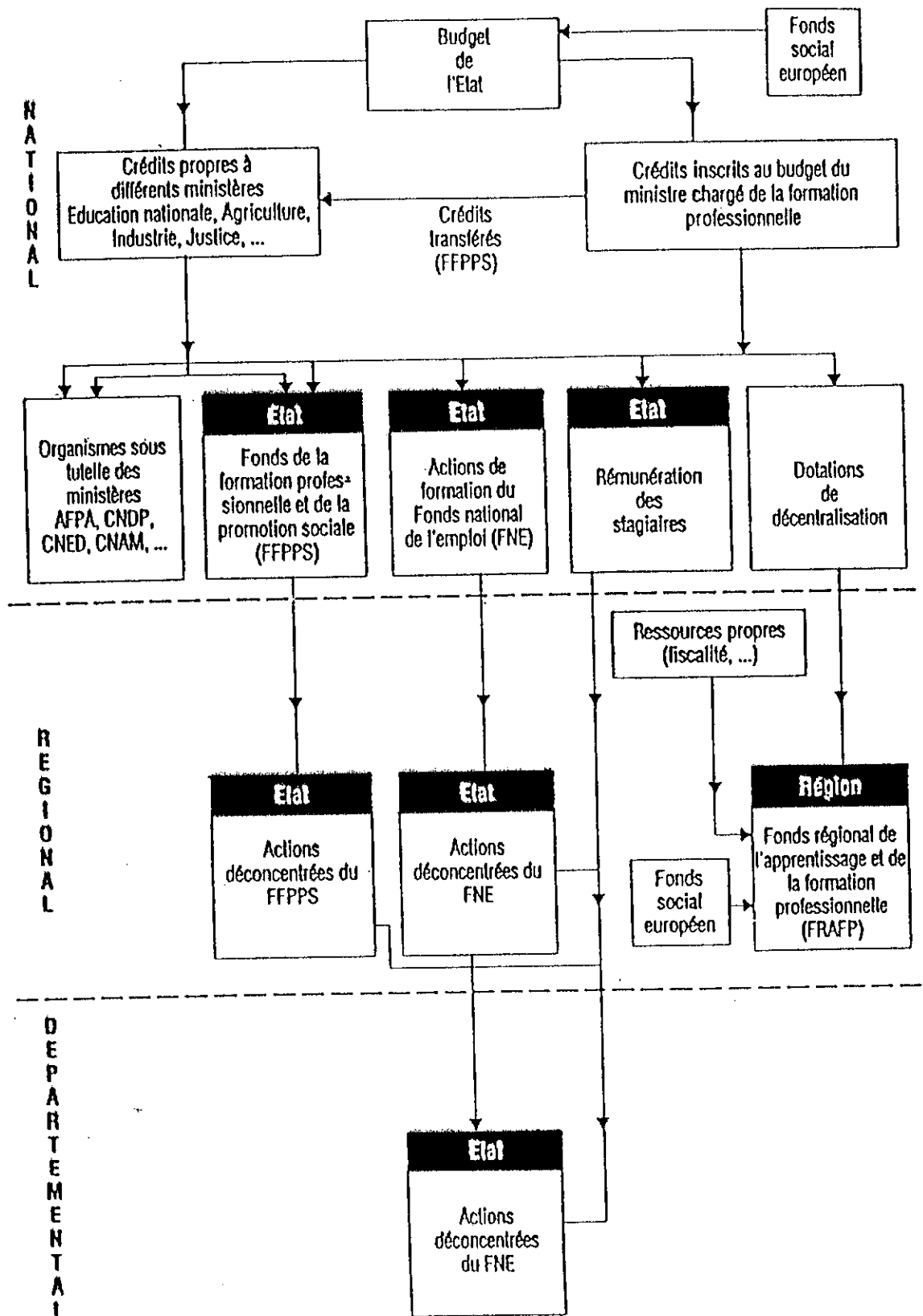
- aux jeunes sortis du système scolaire et qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle,
- aux adultes qui souhaitent :
 - s'installer en agriculture,
 - acquérir une formation professionnelle de base,
 - élever leur niveau de qualification,
 - se spécialiser.
- > stages, lorsqu'ils sont agréés, peuvent donner lieu à rémunération.

Annexe 6bis

COMMUNES	Entr.	Cars	Cap.	Elèves	km	Entr.	Cars	Cap.	Elèves	km	Entr.	Elèves	km	Coût du jour
PRECHEUR	3	7	402	355	124	2	2	120	206	76	2	206	76	1555
RIVIERE SALLEE	7	10	552	893	280	4	5	261	287	213	5	642	337	6292
ROBERT	1	2	140	231	16	2	9	410	441	376	12	1682	715	7765
Gré à gré	1	3	170	381	173	1	3	145	117	170	1	56	26	3908
SAINTE-ANNE	1	4	158	241	57	3	1	55	56	26	1	437	199	3908
SAINTE-ESPRIT	1	4	473	1082	52	3	7	258	242	224	4	283	281	4072
SAINTE-JOSEPH	4	15	162	299	86	ATS	13	347	706	228	4	1788	280	16041
SAINTE-LUCE	3	4	56	103	34	Y	5	230	187	244	4	624	382	5454
Gré à gré	2	2	640	232	154	3	1	26	35	18	5	1968	612	14783
SAINTE-MARIE	SAR	13	640	232	154	1	13	708	736	458	3	76	73	387
SAINTE-PIERRE	L	6	223	856	212	2	2	64	76	73	2	76	73	14783
SCHOELCHER	3	6	269	410	66	-	-	-	-	-	3	856	212	3729
TRINITE	3	6	269	410	66	-	-	-	-	-	3	410	66	2945
VAUCLIN	3	14	609	711	179	-	5	209	258	130	7	969	309	9861
TROIS-ILETS	7	4	183	156	68	3	-	-	-	-	1	156	68	691
A. AC.ASS.	1					-	-	-	-	-	1	14	142	846
Handicapés						-	-	-	-	-	1	15	50	-
Ass.P. Savane -						-	-	-	-	-	1	9	-	-
Robert						-	-	-	-	-	1	9	-	-
ADAPEI						-	-	-	-	-	1	9	-	-

- Entr. : nombre d'entreprises de transport scolaire
- Cars : nombre de cars correspondants
- Cap. : capacité
- Elèves : nombre d'élèves transportés
- km : nombre de km parcourus par jour

SCHEMA SIMPLIFIE DES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis 20 ans ...

1970

L'accord interprofessionnel du 9 juillet sur la formation et le perfectionnement professionnel prévoit des dispositions concernant la formation professionnelle des jeunes travailleurs et des apprentis, le droit, pour les salariés menacés de licenciement collectif, à une formation rémunérée par l'employeur; l'autorisation pour tous les salariés de s'absenter pendant le temps de travail pour suivre une formation de leur choix.

1971

La loi du 16 juillet étend certaines dispositions de l'accord, mais prend également de nouvelles mesures. Elle confirme le droit au congé de formation pour tous les salariés; elle institue pour les employeurs l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue; elle précise le rôle des représentants de salariés en matière de formation; elle réorganise l'aide de l'Etat à la rémunération des stagiaires et prévoit des dispositions particulières pour des catégories de travailleurs autres que les salariés.

1975

La loi du 16 juillet est votée alors que le marché de l'emploi se détériore. Les pouvoirs publics ouvrent aux employeurs la possibilité de participer au financement des actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi.

La loi du 31 décembre instaure le contrôle par l'administration publique des établissements de formation recevant les fonds des employeurs.

1976

L'avenant du 9 juillet à l'accord de 1970 améliore les dispositions relatives à la rémunération des stagiaires et précise dans quelles conditions devront s'organiser, dans l'entreprise, les délibérations du comité d'entreprise sur la politique de formation.

1978

La loi du 17 juillet donne une nouvelle définition du congé de formation qui renforce le caractère individuel de ce droit et son objectif de promotion sociale et culturelle. Elle donne une autonomie au congé de formation par rapport au plan de formation.

1980

La loi du 12 juillet énonce le principe des formations professionnelles alternées.

1982

L'ordonnance du 26 mars organise la formation alternée des jeunes de 16 à 18 ans. L'avenant du 21 septembre à l'accord de 1970 modifie le mode de financement du congé de formation qui est assuré par un système de financement mutuel géré par des organismes paritaires agréés par l'Etat. Il renforce aussi le rôle du comité d'entreprise en matière de formation.

1983

La loi du 7 janvier stipule que la région reçoit compétence générale pour la formation

professionnelle et l'apprentissage. Elle finance toute action de formation.

L'annexe du 26 octobre à l'accord de 1970, relative aux formations en alternance, prévoit trois formules de formation des jeunes dans l'entreprise.

1984

La loi du 24 février réforme en profondeur l'ensemble du livre IX du Code du travail : la modification du mode de financement du congé individuel de formation et son extension aux travailleurs d'entreprises de moins de 9 salariés; la loi favorise le développement des négociations de branche et le comité d'entreprise se voit confirmer dans son rôle de consultation sur

La loi de finances pour 1986 instaure l'obligation pour les employeurs de participer au financement des formations en alternance des jeunes.

1986

L'ordonnance du 16 juillet, relative à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, prévoit l'exonération des charges sociales pour les employeurs embauchant des jeunes de 16 à 25 ans. L'accord interprofessionnel du 20 octobre sur l'emploi institue des conventions de conversion offertes au salariés licenciés.

1987

La loi du 10 juillet met en place les formations en alternance pour les chômeurs de longue durée adultes.

La loi du 23 juillet réforme l'apprentissage et revalorise cette voie de formation en permettant notamment la préparation de l'ensemble des diplômes et titres professionnels par cette filière.

Le protocole d'accord du 3 juin, accord national interprofessionnel, appelle les branches à négocier sur la formation, particulièrement pour accompagner la diffusion des technologies nouvelles, élever la qualification des salariés, prendre en compte la spécificité des PME.

La loi du 30 juillet stipule que les employeurs doivent consacrer au financement de la formation 1,2% dont 0,3% consacré aux formations en alternance des jeunes.

La loi de finances pour 1988 institue le crédit impôt formation pour encourager l'investissement formation dans les entreprises.

1988

La loi du 4 janvier associe plus étroitement les partenaires sociaux à la gestion du congé individuel de formation.

La loi du 12 juillet précise les modalités de prise en charge par l'Etat et les régions de la rémunération de certains stagiaires de formation professionnelle et proroge les exonérations de charges sociales des contrats d'apprentissage.

1989

La loi du 13 janvier précise que les stages d'initiation à la vie professionnelle ne peuvent se substituer à des emplois permanents à durée déterminée ou saisonniers.

L'accord du 1er mars 1989, relatif à l'insertion professionnelle des jeunes, unit l'ensemble des dispositions conventionnelles relatives aux stages d'initiation à la vie professionnelle, contrat de qualification et contrat d'adaptation.

L'avenant du 29 mai à l'accord de 1970 précise les règles de prise en charge des demandes de congé individuel de formation par les organismes paritaires.

1990

Loi du 4 juillet 1990. Adoption de la loi sur le crédit formation relative au crédit formation à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue. Ce texte étend le crédit de la formation à l'ensemble des salariés.

les objectifs et les moyens de la formation professionnelle; la création des "engagements de développement de la formation"; l'introduction de dispositions consacrées aux jeunes de 18 à 25 ans reposant sur le principe de l'alternance.

1985

La loi du 5 août autorise le ministre chargé de l'emploi à conclure, dans le cadre du Fonds national de l'emploi, des conventions avec des entreprises qui souhaitent faire bénéficier d'un congé de conversion leurs salariés frappés par un licenciement économique.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dans le cadre de la décentralisation, les contrats de plan sont un instrument privilégié de la relation Etat-Région. L'objectif de la procédure est, sur la base de l'acceptation des grandes priorités de chacun des partenaires, de déterminer au niveau régional une stratégie conjointe de développement sur cinq ans, de la traduire dans les faits par la définition d'un certain nombre d'actions ou d'opérations menées et financées par les deux partenaires, l'Etat et la Région, soit conjointement, soit en complémentarité. Puisque, par les lois de 1982, les régions exercent pour la formation professionnelle une compétence de droit commun et que l'Etat, par les sommes qu'il distribue et investit, demeure un opérateur principal dans ce domaine. Il n'est pas étonnant, compte tenu de l'enchevêtrement des compétences et des crédits, que cette matière soit l'un des objets prioritaires de ces contrats de plan.

La seconde génération des contrats de plan

Un bilan dressé à la fin du IX^e plan a permis de montrer que dans l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, les contrats de plan conclus pour la période 1983-1989 avaient joué un rôle positif d'impulsion et d'orientation, bien que les moyens qui leur avaient été consacrés aient été modestes. Aussi pour les années 89-93 qui constitueront celles de la mise en œuvre de la deuxième génération des contrats de plan, il a été décidé de reconduire la procédure contractuelle en lui donnant, pour la formation professionnelle, un caractère prioritaire en élargissant notamment le champ des domaines contractualisables, pour mieux tenir compte des priorités du développement régional puisqu'on avait constaté que le champ des premiers contrats de plan était trop limité aux seules actions relevant des filières prioritaires définies en 1983 et à l'information sur la formation. De même, devaient être augmentés les moyens budgétaires.

Ainsi s'est affirmée la vocation des contrats de plan à être des outils opérationnels engageant, par l'action et de manière pluriannuelle, l'Etat et les conseils régionaux.

L'année 1988 fut celle de la négociation et de la rédaction des nouveaux contrats Etat-Région correspondant au X^e plan. Cette procédure fut coordonnée et régulée au niveau national, au nom du Premier ministre par la DATAR. Elle a connu plusieurs phases depuis l'élaboration des mandats de négociation donnés aux préfets de région jusqu'à la formulation des accords finaux dans des contrats signés par les deux parties.

Le cadre général

Le mandat a été bâti autour de cinq domaines prioritaires de contractualisation.

Les actions portant sur l'environnement de la formation

Ce premier axe vise à proposer la mise en place dans chaque région, des différents instruments d'aide à la décision et d'amélioration de l'information des utilisateurs.

Ce type de besoin a été très largement exprimé lors des premières consultations régionales. Il est également apparu que le contrat de plan constituait la procédure la mieux adaptée pour mettre en place et développer les instruments et outils qui seraient utilisés de manière conjointe par l'Etat, le conseil régional et plus largement par tous les décideurs en matière de formation professionnelle. C'est ainsi, qu'outre la poursuite de la gestion conjointe des CARIF, a été proposé le développement d'une fonction d'observation, de diagnostic, d'évaluation prospective de la formation dans son articulation avec le développement économique et social régional.

De même, les dispositifs d'aide au conseil en formation pour les entreprises devaient être encouragés.

Les programmes à caractère stratégique

Ce deuxième axe prévoit une contractualisation sur les programmes ayant une portée transversale et visant à un renforcement de la compétitivité générale de la Région. Ces programmes étaient conduits antérieurement avec les seuls moyens de l'Etat. Leur introduction dans le champ de la contractualisation devrait permettre à la fois une meilleure coordination et une démultiplication des moyens incitatifs mobilisables sur ces objectifs transversaux.

Relèvent donc de ce second axe :

- les actions visant au développement de la formation des salariés dans les entreprises (à cet effet l'instrument national des « engagements de développement de la formation » est contractualisable en faveur des branches comme des regroupements géographiques) ;
- les actions visant au transfert et à la diffusion des innovations technologiques en particulier en direction des PME-PMI ;

- les actions visant un renforcement des compétences internationales des entreprises.

Les opérations régionales spécifiques

Ce troisième volet vise des opérations de formation ayant une dimension régionale forte, ciblée sur les potentiels régionaux ou locaux. Elles doivent correspondre à des orientations privilégiées par les décideurs régionaux.

A ce titre, peuvent être soutenus des programmes qui devront permettre le renforcement des compétences régionales dans certains secteurs ou filières, soutenus par les acteurs locaux sur le plan économique. Ainsi, désormais, tourisme et agriculture ne sont plus exclus a priori. De même, entrent dans ce volet les actions qui pallient des déficits patents de compétence. On retrouvera donc, des actions sectorielles comme la lutte contre l'illettrisme, des actions catégorielles, concernant des publics spécifiques (CLD, femmes en difficulté, salariés en reconversion), des actions concernant des zones infrarégionales retenues par ailleurs dans les contrats pour des programmes d'aménagement et de développement spécifiques : zones de développement social (DSQ), zones rurales fragiles ou zones d'conversion industrielles retenues dans les contrats au titre de PACT (programmes d'aménagement concentré du territoire).

La modernisation de l'offre de formation

Par ce volet, qui mobilise à la fois des crédits de fonctionnement et d'investissement, on cherche une action qualitative en profondeur sur la structure de l'offre de formation et une transformation des conditions d'accès à la formation. Les opérations qu'il recouvre sont donc par nature extrêmement variées puisqu'elles visent plus le développement des instruments et des pratiques notamment celles qui permettent une individualisation accrue de l'offre pour l'utilisateur.

On retrouve donc la mise en place ou le renforcement des centres de bilan, les APP, les outils multimédia de la formation, la diversification des politiques de formation des formateurs, la rénovation, l'extension et la diversification des capacités régionales de formation continue.

La rénovation de l'apprentissage

Une place spécifique est réservée à la rénovation de l'apprentissage. Ce dernier volet vise à prolonger l'effort déjà entrepris par l'Etat et les régions pour rénover et moderniser le dispositif de l'apprentissage. Deux domaines sont particulièrement visés :

- la rénovation des moyens pédagogiques au travers de nouvelles techniques d'enseignement et de formation professionnelle ;
- la revalorisation du contenu des formations dispensées et de l'apprentissage comprenant l'évaluation du niveau des qualifications, la diversification et l'adaptation des moyens de formation et le renforcement de la qualité des formations.

Des moyens accrus

Les moyens prévus par l'Etat pour ces nouveaux contrats ont connu un accroissement considérable puisqu'ils s'élevèrent à plus de trois milliards de francs sur la période. De fait, la reconnaissance unanime du rôle de la formation dans le développement économique, l'élargissement des domaines contractualisables ont très vite conduit à dépasser les enveloppes formation réservées « a priori ». De fait, l'extension du domaine de négociation s'est accompagnée d'une liberté de choix donnée aux décideurs régionaux (préfets, présidents des conseils régionaux) pour privilégier tel ou tel domaine qu'il jugerait particulièrement prioritaire. Aucune instruction n'a été donnée sur la répartition souhaitée des opérations ou des moyens suivant les différents chapitres.

Les arbitrages budgétaires fiscaux n'ont que peu modifié la structure des demandes telles qu'elles ressortaient des négociations régionales. Aussi, il est possible de considérer que la répartition actuelle des moyens entre les différents chapitres d'opérations reflète, dans des conditions satisfaisantes, les objectifs prioritaires que la négociation régionale a conduit à privilégier. Un effort particulier a été consenti pour les régions septentrionales qui accusaient un réel retard. Alors que la moyenne nationale des crédits d'Etat consacrés à la formation dans l'ensemble des crédits de leur contrat est légèrement supérieure à 13 %, elle est de 19 % dans le Centre, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute-Normandie.

Bloc-notes

LE CRÉDIT FORMATION JEUNES

Dans une première phase réservée aux seuls jeunes demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle, le crédit formation jeunes propose, par son adaptation aux publics concernés, aux « 16-25 » ans d'accéder, par un parcours de formation personnalisée, à une qualification professionnelle reconnue et validée par une certification qui devrait accroître employabilité et insertion sociale et professionnelle.

En effet, à travers le développement des possibilités d'orientation des stagiaires, l'instauration d'un suivi personnalisé, le renforcement des procédures de validation, il s'agit de garantir une qualification réelle. De fait, le crédit formation est un élargissement des droits individuels à la formation.

Sa mise en œuvre au plus près de la population visée, dans son aire de vie, dans son bassin d'emploi, a nécessité une organisation en zones de formation couvrant l'ensemble du territoire. C'est dans ce cadre qu'un itinéraire de formation adapté à chaque demande individuelle devra être proposé à tous les jeunes concernés.

Ainsi, par la mobilisation des moyens, le crédit formation devrait jouer un rôle non négligeable pour rénover l'offre de formation et en accroître la qualité. En effet, les organismes de formation, pour être « agréés » dans le cadre du crédit formation, devront respecter un cahier des charges précis qui reprendra notamment trois grandes exigences :

- les formations retenues dans le cadre du crédit formation doivent être orientées vers des emplois qualifiés ;
- les organismes de formation devront moderniser les formations proposées pour assurer à chaque jeune la cohésion de son parcours ;
- les projets de formation éligibles au crédit formation devront être accompagnés d'une procédure précise de validation des acquis qui permettra, en fin de parcours, de certifier la qualification acquise par les jeunes. Elle devra être reconnue sur le marché du travail.

La zone de formation les pièces maîtresses

Le groupe opérationnel de zone (GOZ)

Chaque zone de formation comprend un GOZ présidé par le préfet de département ou son représentant.

Son rôle est d'impulser et de faire coopérer les acteurs du crédit formation, d'orienter l'offre de formation en fonction de la demande.

Sa composition doit permettre une large représentativité de toutes les instances administratives et pédagogiques (notamment les services extérieurs), avec une forte implication des milieux socio-économiques.

Le secrétariat technique est assuré par le représentant de l'ANPE dans le cadre du suivi statistique (fichier GIDE de l'ANPE).

Le GOZ est animé par le coordonnateur de zone.

Le correspondant (de la zone)

Le correspondant qui doit assurer le suivi de 50 jeunes en moyenne, est investi d'une double mission :

- accueillir et assurer le suivi personnalisé des jeunes tout au long de leurs parcours de formation ;
- mais aussi, avoir un rôle de coordination et d'animation au niveau de la zone.

Le correspondant se trouve dans la structure pilote d'accueil.

Il est nommément désigné dans l'engagement crédit formation signé entre le jeune et l'Etat.

Toutefois, si exceptionnellement un jeune change de zone, de département ou de région, il change de correspondant.

Le coordonnateur

Le préfet de région, sur proposition du préfet de département, désigne pour chaque zone un coordonnateur, qui assure la liaison entre les intervenants du dispositif.

Le coordonnateur est sous l'autorité directe du préfet de département.

Une lettre de mission fixe son rôle.

Le budget de la coordination s'élève à 250.000 F par an en moyenne.

Les coordonnateurs sont soit salariés d'associations, soit mis à disposition par une institution. A ce titre, une convention signée par le préfet de région permet d'indemniser la structure qui les paye.

Une coexistence institutionnelle

Structure pilote (Accueil-Orientation-Suivi)

La structure pilote est choisie au sein des structures existantes : PAIO - ML - ALE - CID - CIDJ, etc. Elle est chargée de les coordonner et d'organiser le travail autour de pratiques et d'outils communs.

Pour chaque zone, le préfet de région, sur proposition du préfet de département, arrête la liste des structures d'accueil retenues et désigne la structure pilote.

Structure agréée pour le bilan

Cette structure réalise à la demande du correspondant un bilan spécifique : soit un bilan approfondi, soit un bilan simple. La fonction bilan est assurée en priorité dans la zone mais il doit exister une perméabilité d'une zone à l'autre.

Il n'est pas prévu de création de nouvelles structures, on utilise l'existant : ANPE, AFPA, Education nationale, CBE (cf. infra)...

Le préfet de région arrête la liste des organismes retenus pour réaliser ces bilans (sur proposition du préfet de département et après avis du COREF).

N.B. : Il est nécessaire d'instaurer un travail interinstitutionnel pour créer une pratique de bilan identique pour tous les jeunes.

Financement : budget unitaire moyen pour chaque bilan : 1.000 F/jeune.

Organismes de formation

Les organismes de formation sont sollicités pour participer au crédit-formation. Un label « crédit-formation » est donné aux projets retenus et non aux organismes.

Seront proposés à la labellisation les projets réalisés en fonction des objectifs de la zone.

La commission départementale de validation des acquis placée sous la responsabilité du recteur comprend les services et organismes valideurs ainsi que le coordonnateur de zone.

Source : Numéro 27 de Point Jeunes Formation.

ANNEXE PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉE (A.P.P.)

DÉFINITION	<p>.Lieu de formation personnalisée animé par un organisme public ou privé ayant de bonnes références en matière de formation professionnelle - des jeunes notamment -, dans le cadre d'une convention avec l'autorité publique.</p>
OBJECTIF	<p>. Formation générale et culture technique de base par une démarche personnelle d'apprentissage.</p>
MÉTHODE PÉDAGOGIQUE	<p>. Autoformation à partir d'outils pédagogiques mis à disposition (bibliothèque, audio-visuel; atelier pédagogique,...)</p> <p>. Soutien personnalisé assuré par des formateurs et des personnes-ressources</p>
PUBLIC CONCERNÉ	<p>. Personne non scolarisée ayant un projet professionnel, effectuant une démarche volontaire de formation et préalablement orientée par les structures d'accueil et d'Orientation (AN.P.E., P.A.I.O., C.I.O., organismes spécialisés).</p> <p>. Les jeunes de 16 à 25 ans révolus sont prioritaires.</p>
TYPES DE PROJET VISES	<p>. Préparation d'un examen ou d'un concours (Niveau V ou IV)</p> <p>. Attente de stage ou retour dans le système scolaire</p> <p>. Formation complémentaire pour difficultés particulières ou besoins spécifiques</p> <p>. Formation d'accompagnement (I.U.C. - entreprises intermédiaires, contrats en alternance, jeunes volontaires,...)</p>
SITUATION DU BÉNÉFICIAIRE	<p>. Stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré</p>
PROCÉDURE PÉDAGOGIQUE	<p>. Évaluation, conseil et orientation par la structure d'accueil (AN.P.E., P.A.I.O., C.I.O.,...)</p> <p>. Contrat d'objectifs individuels entre chaque stagiaire et l'A.P.P. pour une durée de 1 à 6 mois et une présence hebdomadaire de 2 à 15 heures.</p> <p>. A l'issue du contrat, livret de certification des acquis du stagiaire avec mention de l'intitulé et du contenu de la formation suivie.</p>
COUVERTURE SOCIALE	<p>. Les cotisations nécessaires de Sécurité Sociale sont prises en charge par l'Etat; pour les jeunes de moins de 26 ans, la démarche sera faite auprès du CNASEA par l'intermédiaire de l'A.P.P.</p> <p>. Les jeunes mineurs bénéficieront du maintien des allocations familiales.</p>

LES APP DE LA MARTINIQUE

ORGANISME SUPPORT	Fédération des Œuvres Laïques de la Martinique (F.O.L.)	Association d'Action Sociale de Martinique (A.A.S.M.)	Centre Académique de Formation Continue (CA-FC)	AFPA Martinique Association pour la Formation Professionnelle des Adultes en Martinique
DÉNOMINATION ET ADRESSE	APP - F.O.L. Centre de Formation Professionnelle 1,8 km route de Didier 97200 FORT DE FRANCE Tél. 64.00.17 - 64.04.10	APP /Sud Avenue Front Feron - BP 20 97211 RIVIERE PILOTE - Tél. 62.60.06 et 62.60.51 Non loin du Bourg de Rivière-Pilote, dans sa partie haute (quartier «En Comée») à 100 m en amont du collège Jacques Roumain et à 200 m après la Maison des Postes.	APP - CAROC Avenue Félix Eboué - Pointe des Nègres (ancienne route de Schoelcher) 97200 FORT DE FRANCE Tél. 61.73.73	APP, Beauséjour CPRA de Trinité - Beauséjour 97220 TRINITE Tél. 58.34.60
PERSONNE A CONTACTER	Responsable - Mlle LAFORGE Marie Claire Secrétaire - Mlle TRAME FLORE	Monsieur ZODINE Aler : responsable technique ou Madame LUCRY : directeur principal	Mme Martine COUDERT Tél. 61.73.73 - Poste 20	Mme LALPA (Poste 213) M. PRAM (Poste 248)
DOMAINES D'INTERVENTION	Enseignement général Anglais Frolement de textes Droit, législation du Travail et économie Initiation à l'informatique (40 h) Technique de recherche d'emploi et communication	Les ressources fonctionnent la promotion des jeunes par l'auto-formation et l'insertion de leur projet dans le monde rural martiniquais. Les domaines d'intervention de l'APP/Sud touchent à toutes les dimensions de cette ruralité (culturelle - économique et sociale).	Enseignement général Monde ouïve (histoire, géographie, économie...) Anglais Espagnol	Jeunes et adultes Evolution et orientation
LES TYPES DE PROJETS	Se représenter à un CAP ou BEP après un échec Préparer un concours administratif (catégorie C-B) Remise à niveau (RNC-SNP) ex. : traitement de texte, sténo, bureautique. Préparation d'un examen nécessaire à la titularisation d'un salarié (ex. Stavel des collèges) Autres : soutien CNED techniques de recherches d'emploi alphabétisation	Préparation à des examens généraux ou professionnels. Sensibilisation à une famille de métier Formation d'accompagnement (I.U.C., SVP, Contrats particuliers).	Préparation aux concours, aux examens ; Remise à niveau pour entrée en formation qualifiante ; Formations complémentaires (RNC ; contrat en alternance, autres formations du dispositif jeunes...)	Toutes préparations
MOTENS DÉVELOPPÉS	Alternance d'interventions de formateurs et de temps de travail autonome avec aide d'un entraîneur. Regroupements dilgués pour porteur des acquis. Situation, les compléter ou les maintenir. Enseignement assisté par ordinateur. Utilisation de fiche-autoconcoctives, etc... Le matériel d'autoformation (bibliothèque, matériel informatique) est accessible à tous les utilisateurs à tout moment.	Moyens humains : Pour l'accueil et l'accompagnement des élèves : 3 formateurs (1 éducateur spécialisé, 1 animateur de formation et 1 orthopédagogue). Pour la réalisation proprement dite des actions individuelles acquies/APP, 5 formateurs associés en formation générale - 2 formateurs associés en informatique. Moyens matériels : - 1 Bibliothèque avec près de 100 ouvrages de technologie - 3 salles de travail - 1 atelier informatique - 1 espace techniques très diversifié pour la formation dans les métiers ou lieux de la formation, de la culture et du travail social.	Deux formateurs à temps plein Bibliothèque	Informatique et télématique Autoformation Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Bibliothèque et ateliers pédagogiques Hébergement et restauration Espaces et lieux.
MODALITÉS D'ADMISSION	Accueil par formateur identifié, niveau scolaire, projet). Entretien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique sur le projet, analyse du projet. Elaboration et passation du contrat d'objectifs.	Jeunes : des 2 sexes mixtes, et acceptent une démarche de formation contractuelle comportant au moins 3 obligations pédagogiques ce sont : - Un bilan - Une remise à niveau générale - Une sensibilisation à l'informatique.	Avoir un projet professionnel précis.	Tests d'évaluation des acquis et élaboration du projet de formation. Etude des programmes individuels de formation par un groupe d'experts.
HORAIRE D'OUVERTURE	7 H 30 - 13 H 00 14 H 30 - 17 H 30	8 H 00 - 12 H 00 14 H 00 - 17 H 00	8 H 00 - 13 H 00 14 H 00 - 16 H 00	Du lundi au jeudi soit lundi 8 H 00 Le vendredi 7 H 30 - 12 H 30 13 H 30 - 16 H 30 7 H 30 - 12 H 00

(2)

PLAN D'AIDE A LA REINTEGRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DEPENDANCE
DEFINITION DES ACTIONS GENERES PAR LA DELEGATION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CAMPAGNE 1987 - 1989

TYPE D'ACTIONS (Programme)	Caractéristiques du programme d'actions		Type de public	Effectifs prévus	OBSERVATIONS
	Durée de formation	En entreprise			
1- Stages courts de préparation à l'emploi	550 heures 35 II/semaine	2 mois 39 II/semaine	• Jeunes de 16-18 ans de niveau VI & V bis • Jeunes de 18-25 ans primo-demandeurs d'emploi de très faible niveau	400 610	• Mise à niveau générale professionnelle • Subvention : 19,20 heure-stagiaire en c + 1 500 F/ jeune de : un entreprise.
2- Stages long de préparation à l'emploi	850 heures 35 II/semaine	2 mois 39 II/semaine	• même public Jeunes 16-18 ans 18-25 ans	70 80	• Préqualification Adaptation • mêmes barèmes de subvention que stages courts
3- Stages de formation qualifiante	700 heures 35 II/semaine	variable 4 à 6 semaines 39 II/semaine	• Jeunes de 18-29 ans primo-demandeurs sans qualification de niveau du 3 ^e cycle du secondaire	390	• Qualification de n. IV • Subvention : 22 F/1 stagiaire en centre (y compris suivi en c
• Stages de réinsertion en alternance	300 heures	300 heures	• Chômeurs adultes de très longue durée ou confrontés à de graves difficultés de réinsertion.	270	• Subvention Centre 20 heure-stagiaire + 300 S.R.A. (coordination Subvention entreprise 4000 F / S.R.A.)

**NOMENCLATURE
INTERMINISTÉRIELLE
DES SIX NIVEAUX
D'ENSEIGNEMENT**

**NOMENCLATURE.
INTER-MINISTERIELLE
DES SIX NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT**

NIVEAUX :

I et II : Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieur

III : personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie, ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur

IV : Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien, ou du brevet de technicien

V : Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du Brevet d'Études Professionnel (BEP) ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou par assimilation du Certificat de Formation Professionnelle (CFP)

V bis : Personnel occupant des emplois supposant une formation courte d'une durée maximum d'un an conduisant notamment au certificat d'éducation professionnelle ou à toute autre attestation de même nature

VI : Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire

Les formations proposées par l'AFPA Martinique sont regroupées par «COMPLEXES DE FORMATION» et par CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES.

Annexe 14 - Evolution des dotations régionales en matière d'éducation et de formation professionnelle (budgets primitifs du Conseil Régional)

Libellé	1986	1987	1988	1989	Var.86/89
Dépenses d'investissement					
- Education	22 965 945	17 090 000	27 289 730	66 600 000	+ 190 %
- Formation professionnelle	9 050 000	9 270 000	15 070 000	18 000 000	+ 100%
- Total	32 015 945	26 360 000	42 359 730	84 600 000	+ 164 %
Dépenses de fonctionnement					
- Education	15 488 505	18 353 527	16 017 000	18 279 000	+ 18 %
- Formation professionnelle	91 833 578	94 687 690	98 932 952	11 1174 525	+ 21 %
- Total	107 322 083	113 041 217	114 949 952	129 453 525	+ 21 %
Total général	139 338 028	139 401 217	157 309 682	214 053 525	+ 54 %
- dont éducation	38 454 450	35 443 527	43 306 730	84 879 000	+ 120 %
- dont formation profes.	100 883 578	103 957 690	114 002 952	129 174 525	+ 28 %

Commentaires du tableau :

- La participation de la Région à l'effort en matière d'éducation et de formation a augmenté de plus de 50 % entre 1986 et 1989.
- Cet accroissement a surtout permis aux dépenses d'investissement de se rapprocher de celles de la section fonctionnement (investissements : 40 % des dépenses totales en 89 contre 23 % en 86).
- Parallèlement, du fait que la dotation d'investissement concerne surtout l'éducation (alors que le fonctionnement est principalement constitué des rémunérations de stagiaires et de la participation au fonctionnement des actions de formation professionnelle), c'est donc l'éducation qui bénéficie en priorité des fonds supplémentaires.

Annexe 14 bis - Programme d'actions et de dépenses correspondantes en matière d'éducation et de formation dans le cadre du Plan de Développement Régional pour la période 89/93

Libellé	Coût total (millions de F.)	Fonds Européen sollicité pour participation
1 - Actions de priorité 1		
1-1 Investissement		
- Construction de 2 lycées	400	FEDER
- Rénovation CFPPA	10	FEOGA
1-2 - Fonctionnement		
- Programmes d'insertions prof. des jeunes, de lutte contre le chômage de longue durée et de qualification	332,40	FSE (1990/93)
Sous-total 1	742,40	
2 - Actions de priorité 2		
2-1 Investissement		
- Construction ou extension de centres de formation	74	FEDER
2-2 - Fonctionnement		
- Programmes de formation, d'apprentissage, de recyclage	214,70	FSE (1990/93)
Sous-Total 2	288,70	
TOTAL GENERAL	1031,10	
- dont investissement	484 (47 %)	
- dont fonctionnement	547,10 (53 %)	

Annexe 15 - La DDTE : de la rémunération des stagiaires

1 - Nombre de stagiaires rémunérés

	1987	1989
Total	7779	10786
- AFPA Martinique	- 351	- 609
- Programmes Etat	- 7125	- 4595
(CLD)	(2110)	(1464)
(MAN)	(83)	(110)
(TUC)	(2889)	(3021)
(SIVP)	(2043)	*
- Programmes Région	- 146	- 702
- Stages agricoles	- 157	- 285

CLD : Stages pour chômeurs longue durée

MAN : Stages de mise à niveau

TUC : Travaux d'utilité collective

SIVP : Stages d'initiation à la vie professionnelle

* la rémunération des SIVP incombent au CNASEA depuis le 01/01/88

2 - Nombre moyen mensuel de stagiaires de la formation professionnelle payés

	Pour l'Etat	Pour la Région	Total
1987	2516	153	2669
1988	2730	189	2919
1989	2280	402	2682

3 - Dépenses de rémunérations des stagiaires en 1989 (en francs)

Etat	53 058 960
Région	23 577 778
Total	76 636 738

Annexe 16 - Effectif du personnel de l'UAG

A - Enseignants

Professeurs	45
Maîtres de conférences	94
Agrégés	10
Assistants	17
Certifiés et adjoints d'enseignement	5
Lecteurs et allocataires	4
ATER	3
TOTAL A	178

B - Personnels administratif, technique, ouvrier et de service (ATOS)

Administration scolaire universitaire	84
Ingénieurs, techniciens, administratifs	55
Bibliothèque universitaire	17
TOTAL B	156

C - TOTAL

TOTAL A	178
TOTAL B	156
TOTAL GENERAL	334

Annexe 17 - Budget de l'UAG

I - Sources de financement

État	60 %
Collectivités	28 %
Autres organismes (*)	12 %
TOTAL	100 % 27 545 735,34 F

(*) Hôpital de Pointe-à-Pitre, CCIM, Droits universitaires, Taxe d'apprentissage, produits financiers

II - Répartition des subventions des collectivités locales

Conseil Général Guadeloupe	5,8 %
Conseil Régional Guadeloupe	13,6 %
Conseil Régional Guyane	13,3 %
Conseil Général Martinique	29,4 %
Conseil Régional Martinique	37,8 %
TOTAL	100 %

COMITE DE LA CULTURE, DE L' EDUCATION
ET DE L' ENVIRONNEMENT

Immeuble Clitandre
Bd. de Verdun - 97200 Fort-de-France
Tél. : 59.63.00